



Rapport de consultation publique

CAMPUS DE LA MONTAGNE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL

Projets de règlement P-04-047-216 et P-20-052



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

CAMPUS DE LA MONTAGNE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL

Projets de règlement P-04-047-216 et P-20-052

Rapport de consultation publique

Le 23 juin 2021

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568

Télécopieur : 514 872-2556

ocpm.qc.ca

info@ocpm.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN 978-2-924750-97-1 (imprimé)

ISBN 978-2-925161-98-8 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

Montréal, le 23 juin 2021

Madame Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal
Monsieur Benoit Dorais
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
Hôtel de ville – Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5

Objet : Rapport de consultation publique sur le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et ses écoles affiliées

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le futur Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal.

Ce projet vise, entre autres, à énoncer la vision de l'université pour le développement du campus, les principes d'aménagement qui y seront appliqués et à encadrer le potentiel d'agrandissement de plusieurs pavillons. Sa réalisation demande l'adoption de deux règlements qui, jumelés à l'entente de collaboration, constitueront le nouveau cadre réglementaire du site.

La consultation s'est déroulée entre le 10 février et le 25 avril 2021, alors que des mesures extraordinaires étaient mises en place par la santé publique pour combattre la pandémie de la COVID-19. La consultation s'est donc passée entièrement en ligne. Bien que plus de 1600 personnes aient visionné les différentes étapes de la consultation, la commission n'a reçu que 61 opinions orales ou écrites. Elle a également pris en considération les réponses des quelque 743 répondants au questionnaire en ligne.

De l'avis de la commission, il est important de rappeler que ce projet de Plan directeur d'aménagement (PDA) est le résultat d'une planification concertée qui s'est déroulée de 2016 à 2020. Cet effort de concertation, combiné au contexte de pandémie qui perdure depuis plus d'un an et ses effets sur les processus de consultation classiques, peuvent expliquer ce taux de participation. Il serait pertinent de

considérer également le format volumineux et complexe de la documentation ainsi que l'étalement des propositions du PDA sur plusieurs décennies. La commission estime toutefois qu'il se dégage de ces sessions un assentiment relatif du voisinage, des partenaires et de la communauté à la vision, aux approches et aux grands principes qui orientent le PDA.

Ce projet reflète bien les enjeux auxquels l'université est confrontée aujourd'hui, à savoir le patrimoine, le développement durable et la reconnaissance autochtone. Il prend aussi en considération un déficit d'espace à long terme au regard des enjeux démographiques et de compétitivité, mais aussi des contraintes de mise aux normes des bâtiments, ainsi que de la préservation du patrimoine naturel, paysager et bâti du mont Royal.

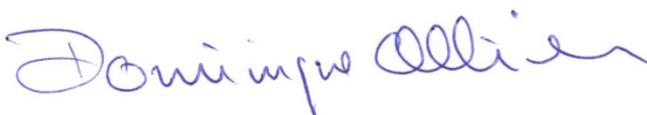
C'est avec ces réalités en tête que la commission, sous réserve de quelques ajustements en matière de préservation du patrimoine naturel et de développement durable, ainsi que de la réalisation d'études complémentaires sur certains potentiels d'agrandissement, recommande l'adoption des deux règlements qui vont permettre la réalisation du PDA.

Elle fait également une vingtaine de recommandations supplémentaires pour renforcer certains éléments, assurer une cohérence avec les grandes orientations de la Ville en matière de protection du mont Royal, préciser l'approche de reconnaissance autochtone et favoriser une plus grande perméabilité entre le campus universitaire et son milieu d'insertion, tant sur le plan des aménagements physiques que de ses relations avec les communautés avoisinantes.

L'Office rendra ce rapport public le 7 juillet 2021, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Dominique Ollivier

DO/II

c. c. Sophie Mauzerolle, conseillère de ville et conseillère associée au comité exécutif et responsable de l'OCPM

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne	3
1.1 Le campus de la montagne et le site patrimonial du Mont-Royal.....	3
1.1.1 Le campus de la montagne : historique du développement architectural et patrimonial	4
1.1.2 Le site patrimonial du Mont-Royal.....	5
1.2 Le cadre de gestion	6
1.2.1 Le projet de règlement spécifique pour le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées (P-20-052).....	7
1.2.2 Le projet de règlement modifiant le document complémentaire du Plan d'urbanisme (P-04-047-216)	9
1.2.3 L'entente de collaboration	10
1.3 Le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne (PDA) de l'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal	11
1.3.1 Les principes d'aménagement.....	12
1.4 Le dossier de documentation	20
1.4.1 L'Énoncé d'intérêt patrimonial du site du campus de la montagne .	20
1.4.2 Les avis du comité mixte	21
1.5 Démarche de la commission.....	21
1.5.1 Le questionnaire en ligne	21
1.5.2 La trousse postale d'information	22
1.5.3 Séance d'information virtuelle.....	22
1.5.4 Séance de questions et de réponses.....	22
1.5.5 Les opinions en ligne	23
1.5.6 Les séances d'audition des opinions	23
2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants	25
2.1 Appréciation généralement positive du PDA.....	25

2.2	Les potentiels d'agrandissement	26
2.2.1	La Faculté de musique et le pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire de Polytechnique Montréal	27
2.2.2	Le CEPSUM, le pavillon René-J.-A.-Lévesque et la Faculté de l'aménagement	29
2.3	Le développement durable et la résilience aux changements climatiques...	30
2.3.1	Les milieux naturels et le verdissement	31
2.4	La reconnaissance autochtone	35
2.4.1	L'inclusion des communautés autochtones	36
2.5	La mobilité sur le campus	38
2.5.1	La place de l'auto sur le campus	38
2.5.2	La réduction des stationnements.....	39
2.5.3	Les transports actifs et collectifs	40
2.5.4	L'hiver	41
2.5.5	L'accessibilité universelle	42
2.6	L'interface, la perméabilité et l'ouverture sur la communauté	43
2.6.1	Le campus et le mont Royal	45
2.6.2	Le campus, un pôle touristique et scientifique	46
2.7	La mise en œuvre et la concertation	46
3.	Les constats et l'analyse de la commission	49
3.1	Le cadre de gestion	49
3.2	La consultation.....	50
3.3	Une reconnaissance du travail accompli	50
3.4	Des attentes d'exemplarité.....	51
3.5	Les projets de règlement	52
3.6	L'approche de conservation du patrimoine.....	52
3.6.1	Les parcours.....	53
3.6.2	L'art public	54
3.6.3	La toponymie	54
3.6.4	Les vues	55

3.6.5	Les vues des cours arrière et la « cinquième façade »	56
3.7	L'approche de développement durable	56
3.7.1	La protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité	57
3.7.2	La mobilité active et collective	61
3.7.3	La résilience climatique et l'efficacité énergétique.....	65
3.8	Les deux agrandissements problématiques	67
3.8.1	Le pavillon de la Faculté de musique	67
3.8.2	Le pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire	68
3.8.3	Des choix problématiques.....	69
3.9	La reconnaissance autochtone	70
3.9.1	Une aspiration à développer	70
3.9.2	Une voix qui montre la voie	72
3.9.3	La Stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal	73
3.10	La perméabilité du campus et l'ouverture sur la communauté	75
3.10.1	Le campus dans la ville	75
3.10.2	La perméabilité du campus et son accessibilité physique	76
3.10.3	Les nuisances.....	78
3.10.4	L'ouverture à la communauté.....	79
	Conclusion	81
	Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat.....	83
	Annexe 2 – La documentation	89
	Annexe 3 – Les projets de règlement P-04-047-216 et P-20-052	95
	Annexe 4 – Les recommandations	97
	Annexe 5 – Les potentiels d'agrandissement.....	101

CE
CONSULTATION PUBLIQUE
MONTREAL

SIBILITÉ
EPEN



Introduction

En mars 2019, l'Université de Montréal et ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, ont soumis à la Ville de Montréal un projet de nouveau Plan directeur d'aménagement (PDA) pour le campus de la montagne. Comme les dispositions règlementaires actuelles ne permettent pas à l'université de procéder à des aménagements et des agrandissements sur le territoire du campus de la montagne, l'université et la Ville ont convenu d'une démarche d'élaboration d'un cadre de gestion.

Ce cadre de gestion a pour objectif l'adoption de deux projets de règlement ainsi que la signature d'une entente de collaboration entre la Ville et l'université. Le premier projet de règlement est spécifique au campus de la montagne. Le second projet de règlement apporte des modifications au Plan d'urbanisme de la Ville. Le 15 décembre 2020, le conseil municipal a adopté en première lecture ces deux projets de règlement et a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour la tenue d'une consultation publique sur ceux-ci.

En effet, le projet de règlement spécifique P-20-052 est intitulé « *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées* ». Il prévoit, notamment, de préserver les secteurs de conservation et de mise en valeur écologique, de permettre les projets d'agrandissement, d'aménagement extérieur ainsi que de mise aux normes des bâtiments, et d'assurer une réduction du nombre d'unités de stationnement. Il précise les paramètres et les normes applicables à chaque projet et détermine les objectifs et critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Quant au second projet de règlement P-04-047-216 intitulé « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* », il prévoit une modification aux paramètres de hauteur et de densité, aux paramètres de protection des milieux naturels et de mise aux normes des bâtiments en fonction du nouveau règlement. Ce règlement permet aussi des travaux de mise aux normes pour la station de métro Université-de-Montréal et pour les infrastructures publiques souterraines.

La commission responsable de cette consultation était présidée par Nicole Brodeur et composée des commissaires Danielle Sauvage et Radouan Torkmani. Le contexte particulier créé par la pandémie du coronavirus a contraint la commission à adapter son processus et à tenir ses activités à distance. La séance d'information, qui marque la première étape de la démarche de consultation, a ainsi été partagée en deux séances virtuelles : une séance d'information le 10 février 2021, et une séance consacrée aux questions citoyennes reçues d'avance ou posées en direct, le 24 février 2021. Les séances d'audition des opinions ont eu lieu les 23 et 24 mars 2021. Soulignons que les différentes phases de consultation se sont déroulées dans le strict respect des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales et la santé publique.

Le premier chapitre de ce rapport présente le cadre de gestion règlementaire, les principaux aspects du projet de PDA et la démarche de consultation mise en place par l'OCPM. Le second

chapitre rassemble les préoccupations, les opinions et les suggestions exprimées par les participants. Enfin, le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la commission et à ses recommandations.

Toute la documentation reçue et produite dans le cadre de cette consultation est disponible sur le site web de l'OCPM à l'adresse suivante : <https://ocpm.gc.ca/fr/campus-udem>.

1. Le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne

Le 15 décembre 2020, le conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique sur deux projets de règlement¹ : le projet de règlement P-04-047-216 qui est le « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*² » et le projet de règlement spécifique P-20-052 qui est le « *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées*³ ». Ces nouvelles dispositions règlementaires sont requises pour l'adoption du projet de Plan directeur d'aménagement (PDA) du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées Polytechnique Montréal et HEC Montréal⁴, ci-après nommées l'université.

Ce premier chapitre présente l'objet de la consultation publique en cinq parties. Dans un premier temps, il sera question du campus de la montagne et du site patrimonial du Mont-Royal. Le cadre de gestion nécessaire à la mise en œuvre du PDA du campus de la montagne sera expliqué dans un deuxième temps. La troisième partie consiste en une présentation succincte des principaux aspects du document du PDA. La quatrième partie fera état de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du campus et des avis du comité mixte. Enfin, la cinquième partie rappelle la démarche de consultation publique.

1.1 Le campus de la montagne et le site patrimonial du Mont-Royal

L'Université de Montréal et ses écoles affiliées, Polytechnique Montréal et HEC Montréal, souhaitent adopter un nouveau Plan directeur d'aménagement pour le campus de la montagne afin de remplacer le Plan directeur actuel adopté en 1995⁵.

Le campus de la montagne est situé sur le flanc nord du mont Royal à l'intérieur des limites du site patrimonial du Mont-Royal (SPMR). Il est délimité, au sud, par les cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, à l'est, par l'avenue Vincent-D'Indy, à l'ouest, par le chemin de la Côte-des-Neiges, et au nord, par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Son territoire est situé en partie dans l'arrondissement d'Outremont, et en partie dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Le chemin de ceinture du mont Royal, qui fait le tour de la montagne, relie le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, le parc du Mont-Royal et le campus de la montagne (Figure 1).

¹ Résolution du Comité exécutif, doc. 1.5.1

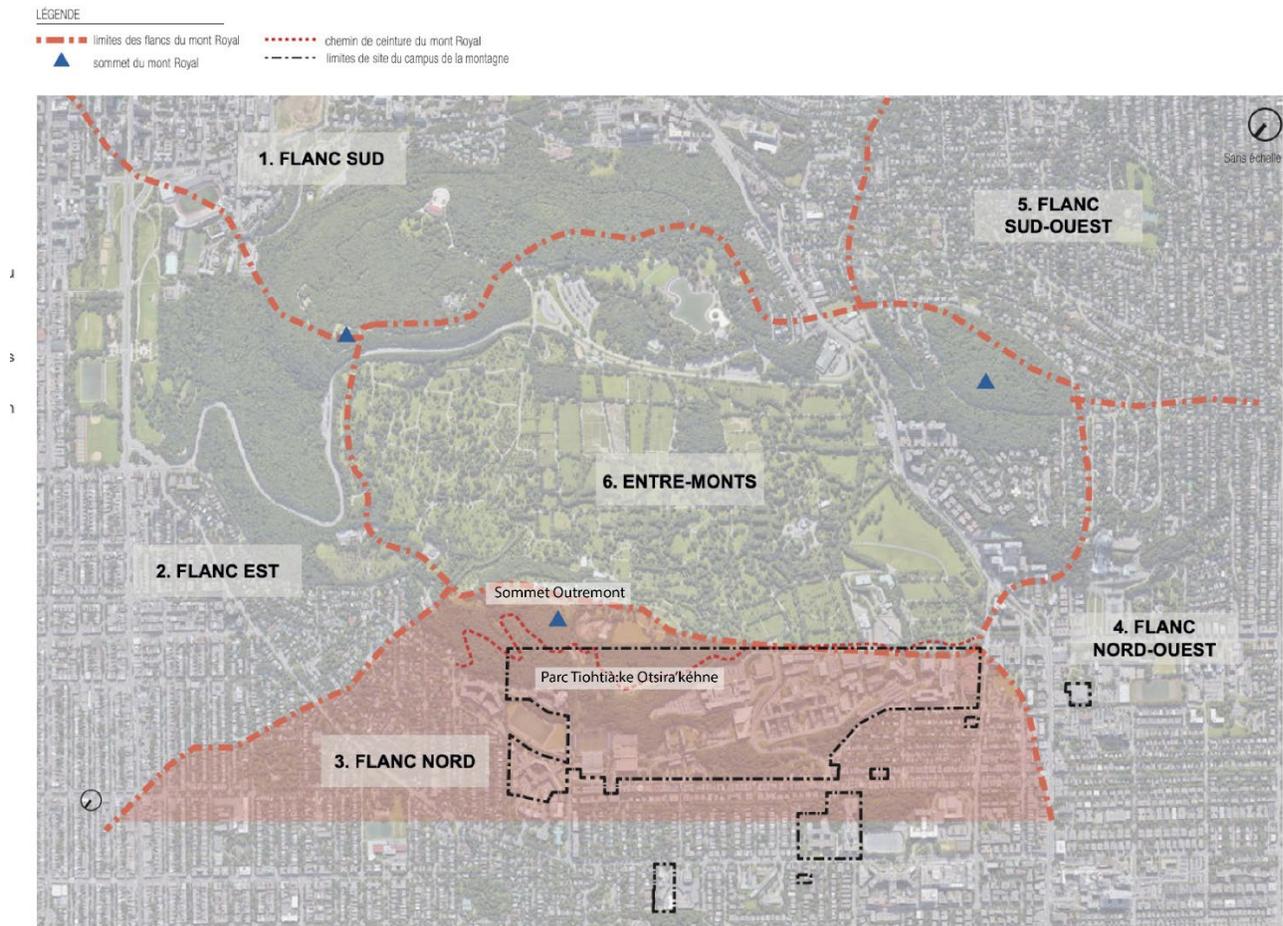
² Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, doc. 1.3.1

³ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2

⁴ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1

⁵ Sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 1

Figure 1 : Contexte topographique du campus de la montagne



Source : Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 182

1.1.1 Le campus de la montagne : historique du développement architectural et patrimonial⁶

Le projet de Plan directeur dont il est question dans cette consultation est le quatrième plan directeur d'aménagement de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées. Chaque plan directeur est représentatif d'une période historique et témoigne d'un courant architectural particulier. Le campus de la montagne occupe ainsi une place importante dans le patrimoine culturel du Québec.

C'est en 1924 que l'université décide de s'implanter sur le versant nord du mont Royal. Cette initiative est motivée par la volonté d'édifier un lieu de savoir francophone et de formation des élites québécoises dans un milieu naturel emblématique.

Les phases de développement du campus ont été influencées par trois plans directeurs. **Le premier plan directeur** est l'œuvre de l'architecte Ernest Cormier en 1927. L'œuvre la plus

⁶ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 25-31

symbolique de ce plan est le pavillon Roger-Gaudry, dont la tour est devenue l'emblème de l'université, ainsi qu'un incontournable du patrimoine visuel montréalais.

Le second plan directeur vient répondre à l'augmentation de la population estudiantine et est développé à partir de 1964 par la firme d'urbanistes-conseils de Jean-Claude La Haye. C'est à ce moment que le campus « *acquiert une grande partie des caractéristiques physiques qui lui sont associées aujourd'hui*⁷ », comme le garage Louis-Colin, la Résidence C, ou la mise en valeur des boisés et des affleurements rocheux du site, par exemple.

Le troisième plan directeur est l'œuvre de l'urbaniste et architecte Jean Ouellet, de l'architecte Jean-Claude Boisvert et de l'urbaniste Jean Paré, en vigueur de 1995 à 2020. Les principales réalisations sont la construction des pavillons du pôle scientifique de 1995 à 2007. C'est aussi dans ce plan directeur que l'on retrouve les premières initiatives de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine naturel et architectural du campus.

En 2008, l'université adopte un plan qui prévoit l'expansion du campus vers l'ancienne gare de triage d'Outremont. L'université justifie la création de ce nouveau campus par ses besoins en espaces, en équipements et en laboratoires, par son rayonnement international ainsi que par la faible possibilité d'expansion sur le campus principal en raison de sa localisation dans le site patrimonial du Mont-Royal. Ce campus prendra le nom de **Campus MIL** en 2017.

Le projet de Plan directeur d'aménagement actuel reconnaît dans sa vision l'importance de protéger le patrimoine du campus, incluant les signatures stylistiques et architecturales léguées par l'histoire de son développement.

1.1.2 Le site patrimonial du Mont-Royal

Le mont Royal étant un « *élément caractéristique prédominant de Montréal*⁸ », la reconnaissance de ses qualités « *naturelles, culturelles et patrimoniales exceptionnelles pour la Ville et la province*⁹ » a été consacrée par la création du site patrimonial du mont Royal (SPMR) en 1987.

Cette volonté d'assurer la protection et la mise en valeur de la montagne a été complétée par diverses initiatives politiques, règlementaires et institutionnelles. Tout d'abord, des dispositions relatives à la protection du site patrimonial du Mont-Royal à l'intention des institutions établies sur celui-ci ont été inscrites au document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Ensuite, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) a été adopté en 2009. Ce Plan encadre la protection des milieux naturels construits et aménagés, les paysages, mais aussi les vues offertes vers et depuis la montagne¹⁰. De plus, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications ont collaboré pour l'élaboration de « *l'Atlas du paysage du mont Royal* ». Ce document de référence a pour objectif d'aider à protéger et à mettre en valeur

⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 30

⁸ Sommaire décisionnel, doc 1.1, p. 1

⁹ Sommaire décisionnel, doc 1.1, p. 1-2

¹⁰ Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), doc. 5.1

le site patrimonial du Mont-Royal en se basant sur une approche paysagère¹¹. Enfin, un règlement spécifique à chaque institution présente sur le site patrimonial du Mont-Royal vient parachever ce dispositif.

En somme, ces initiatives et dispositions réglementaires constituent aujourd'hui un régime de protection du mont Royal. Ils ont comme fondement le principe de « *capacité limite de la montagne*¹² ». Ce régime a pour objectif de limiter le développement des institutions présentes sur la montagne, sur la base d'engagements de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti du mont Royal. Il impose également à ces institutions l'élaboration d'une planification concertée avec la Ville de Montréal. Cette approche de planification vise à concilier les besoins en développement des institutions, avec la protection et la mise en valeur des attributs patrimoniaux de la montagne¹³.

1.2 Le cadre de gestion

L'approche de planification concertée nécessaire à l'adoption des modifications réglementaires requises par le PDA s'est, dans les faits, traduite par l'élaboration d'un cadre de gestion et de planification.

Le cadre de gestion guide la mise en œuvre du projet de PDA à l'aide des trois éléments suivants :

- l'adoption d'un nouveau règlement spécifique au territoire du campus de la montagne de l'université appelé « *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées*¹⁴ » (P-20-052);
- la modification des paramètres de densité de la partie III du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et des dispositions de son document complémentaire (P-04-047-216)¹⁵;
- l'élaboration d'une entente de collaboration pour les aspects non réglementaires¹⁶.

Afin de comprendre l'enjeu de cette consultation, il convient de s'attarder à la présentation détaillée des éléments du cadre de gestion.

¹¹ Atlas du paysage du mont Royal, doc. 5.7

¹² Notion de capacité limite de la montagne, doc. 5.1.1, p. 2

¹³ Présentation synthèse des modifications réglementaires, doc. 4.4, p. 3

¹⁴ Présentation synthèse des modifications réglementaires, doc. 4.4, p. 5

¹⁵ Présentation synthèse des modifications réglementaires, doc. 4.4, p. 12

¹⁶ Présentation synthèse des modifications réglementaires, doc. 4.4, p. 5

1.2.1 Le projet de règlement spécifique pour le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées (P-20-052)¹⁷

L'objectif de ce projet de règlement est d'encadrer les propositions comprises dans le Plan directeur d'aménagement (PDA) de l'Université de Montréal pour le campus de la montagne.

Comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, le projet de PDA présente dix potentiels d'agrandissement avec ou sans impact sur l'empreinte au sol, et quatre grandes initiatives d'aménagement extérieur.

Les dix potentiels d'agrandissement concernent :

- le pavillon de la Faculté de musique¹⁸;
- le pavillon Marie-Victorin¹⁹;
- le stationnement sous le Stade d'hiver²⁰;
- le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)²¹;
- le pavillon J.-A.-DeSève²²;
- l'école Polytechnique Montréal²³;
- le stationnement et espace commercial sous le parvis du pavillon Roger-Gaudry²⁴;
- le pavillon René-J.-A.-Lévesque²⁵;
- l'agrandissement sur le garage Louis-Colin pour permettre la création du pavillon des services communautaires²⁶;
- le pavillon de la Faculté de l'aménagement²⁷.

¹⁷ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2

¹⁸ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 30-32, p. 8-9

¹⁹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 33-34, p. 9-10

²⁰ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 35-38, p. 9-10

²¹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 35-38, p. 9-10

²² Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 39, p. 11

²³ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 40-48, p. 11-12

²⁴ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 51-52, p. 14

²⁵ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 49-50, p. 13-14

²⁶ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 53, p. 15

²⁷ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 54, p. 15

Les quatre projets d'aménagements extérieurs concernent notamment :

- l'aménagement d'un axe de vie²⁸;
- la consolidation de la coulée verte²⁹;
- l'aménagement de lieux et espaces de rassemblement³⁰;
- le réaménagement des voies de circulation importantes (chemin de la Rampe et chemin de la Polytechnique)³¹.

La construction d'aires de stationnement intérieures est aussi proposée sous les cinq pavillons suivants³² :

- la Faculté de musique;
- le Stade d'hiver;
- l'école Polytechnique Montréal;
- le pavillon Roger-Gaudry;
- le pavillon René-J-A Lévesque.

L'objectif du nouveau règlement spécifique est d'encadrer ces aménagements avec les critères suivants³³:

- préserver les secteurs de conservation et de mise en valeur écologique³⁴;
- permettre l'autorisation des projets d'agrandissement et d'aménagements extérieurs à venir³⁵;
- assurer une réduction du nombre d'unités de stationnement³⁶;
- préciser les paramètres et les normes applicables spécifiques pour chaque projet³⁷;

²⁸ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 25-27, p. 7, Annexe C, doc. 1.3.2.3

²⁹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 77, ° b), p. 36

³⁰ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 25-27, p. 7

³¹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 25-27, p. 7

³² Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 13-18, p. 5-6

³³ Sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 3

³⁴ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 19-24

³⁵ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 4-6, p. 3

³⁶ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 13-18, p. 5-6

³⁷ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 30-54, p. 8-15

- déterminer les objectifs et critères de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables aux projets encadrés par le règlement³⁸;
- permettre la mise aux normes des bâtiments³⁹.

La structure du nouveau règlement est basée sur un ensemble de critères et de normes qui encadreront chaque agrandissement. Il y sera déterminé notamment⁴⁰ :

- une aire d'implantation;
- un taux d'implantation;
- une hauteur altimétrique maximale à respecter.

Quant aux aménagements extérieurs, ils sont soumis aux normes et objectifs du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Pour le site du campus de la montagne, les critères suivants ont été retenus⁴¹ :

- une augmentation du verdissement et de la canopée;
- une réduction du nombre d'unités de stationnement de surface et/ou une réduction du nombre d'unités de stationnement sur le campus;
- une contribution à l'offre en matière de mobilité durable (bornes de recharge électrique, unités de stationnement pour vélos, salle intérieure pour vélos, piste cyclable, voie apaisée, etc.);
- une gestion des eaux de surface dans une perspective écologique;
- la protection et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales, paysagères, naturelles et archéologiques du campus.

1.2.2 Le projet de règlement modifiant le document complémentaire du Plan d'urbanisme (P-04-047-16)⁴²

Afin d'harmoniser les dispositions règlementaires du nouveau règlement spécifique avec les dispositions règlementaires du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, des modifications doivent être apportées au document complémentaire du Plan d'urbanisme afin de :

- modifier les paramètres de hauteur⁴³;
- modifier les paramètres de taux d'implantation⁴⁴.

³⁸ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 55-56, p. 17

³⁹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, Chapitre VI, Section III

⁴⁰ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, Chapitre V

⁴¹ Sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 3

⁴² Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, doc. 1.3.1

⁴³ Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, art. 5, p. 2; Annexe B, doc. 1.3.1.2

⁴⁴ Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, art. 6; Annexe C, doc. 1.3.1.3

Les modifications requises impliquent également la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, et concernent des modifications aux éléments suivants⁴⁵ :

- les paramètres de protection des milieux naturels;
- les critères de mise aux normes et paramètres de densités;
- l'autorisation des travaux de mise aux normes de la station de métro Université-de-Montréal et des infrastructures publiques souterraines.

1.2.3 L'entente de collaboration⁴⁶

Cette entente contractuelle précise les « rôles et responsabilités des parties eu égard à la mise en œuvre du projet de PDA⁴⁷ ». Elle permet de traiter des aspects non règlementaires ou qui ne peuvent pas être intégrés aux règlements, mais qui sont néanmoins essentiels à l'approbation par la Ville du projet de PDA. Elle concerne :

- la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager en tenant compte des « Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et de l'Énoncé de l'intérêt patrimonial du campus de la montagne⁴⁸ »;
- la consolidation des secteurs de conservations et de mise en valeur écologique et la coulée verte. L'entente prévoit le démantèlement de deux aires de stationnement pour consolider la coulée verte, et le rehaussement de la biodiversité;
- l'augmentation de la canopée pour qu'elle représente au minimum 25 % du territoire du campus ainsi que la mise en place d'un « plan écologique de gestion arboricole et des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)⁴⁹ »;
- la gestion des eaux avec un dépôt des plans préliminaires avant chaque projet;
- la gestion écologique de l'entreposage de la neige;
- la réalisation d'un axe de vie, l'aménagement des lieux de rassemblement, les quatre entrées principales du campus, le chemin de la Rampe, les cheminements piétons et cyclistes;
- la prise en compte des nuisances sonores que pourraient causer les aménagements aux riverains;
- la continuité écologique dans la zone de conservation qui se situe entre le CEPSUM et les résidences;

⁴⁵ Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, art. 2, p. 1; Sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 3

⁴⁶ Entente de collaboration, doc. 4.3, p. 2

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

- la promotion de la mobilité douce⁵⁰ :
 - en améliorant les parcours piétons et cyclables reliant le campus au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne;
 - en favorisant l'aménagement propre et sécuritaire des infrastructures de mobilité douce afin qu'ils prévalent à la mobilité véhiculaire;
 - en réduisant d'au moins 10 % le nombre de stationnements pour un maximum de 3390 unités;
 - en évaluant « *la possibilité d'augmenter la capacité de son réseau électrique afin de permettre l'installation de bornes de recharge lors de rénovations majeures*⁵¹ »;
 - en réservant des cases aux véhicules mutualisés (autopartage, libre-service, covoiturage, etc.);
 - la mise en place d'un comité de suivi.

1.3 Le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne (PDA) de l'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal

Comme mentionné au début de ce chapitre, le projet de PDA vient remplacer le plan directeur de 1995. L'université affirme dans son préambule vouloir à la fois répondre à un déficit d'espace et consolider son cadre bâti⁵². Dans son projet de PDA, l'université entend mettre en valeur le patrimoine naturel et construit du campus, tout en s'alignant sur les valeurs et les besoins contemporains, notamment en ce qui concerne la mobilité active et le développement durable.

L'université résume sa vision comme suit :

« Il ne s'agit donc pas de prévoir de multiples constructions majeures, mais bien de consolider les acquis par un effort de restauration, de réhabilitation, de préservation, d'entretien et de mises aux normes avec un intérêt marqué pour la conservation du patrimoine architectural, urbain, paysager et artistique, sans oublier la reconnaissance de la présence autochtone sur la montagne et l'intégration de la nouvelle politique du développement durable⁵³. »

De cette vision découlent les trois grandes approches fondatrices du projet de PDA qui orienteront tous les projets futurs :

La première, **l'approche de conservation du patrimoine** vise à ce que les futurs aménagements révèlent le caractère patrimonial de l'ensemble construit, naturel et paysager du campus tout en répondant aux besoins contemporains de l'institution. La seconde, l'approche de **développement durable**, repose sur six stratégies de durabilité. Son but est de structurer les aménagements futurs afin d'atteindre les objectifs de durabilité du campus. La troisième,

⁵⁰ Entente de collaboration, doc. 4.3, p. 2

⁵¹ Entente de collaboration, doc. 4.3, p. 3

⁵² Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 295

⁵³ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 5

L'approche de reconnaissance autochtone, est un engagement de l'université à « *connaître, comprendre, inclure et agir* » pour que chaque projet d'aménagement prenne en compte les valeurs, les symboles et les principes de design autochtones⁵⁴.

L'intégration d'une approche de reconnaissance autochtone au projet de PDA concorde avec plusieurs des axes stratégiques de la Stratégie de réconciliation adoptée par la Ville de Montréal en 2020. Cette stratégie propose notamment d'améliorer la visibilité de la présence autochtone, de soutenir la communauté autochtone urbaine, d'appuyer le développement culturel autochtone et de favoriser la protection des espaces et environnements naturels selon le principe des 7 générations⁵⁵.

1.3.1 Les principes d'aménagement

Les principes d'aménagement du projet de PDA émanent d'une réflexion autour de cinq constats et problématiques à résoudre⁵⁶ :

- 1) le campus de la montagne présente un patrimoine paysager, naturel et bâti unique;
- 2) sa localisation sur le site patrimonial du mont Royal est à la fois un atout et une contrainte;
- 3) l'héritage automobile prédomine au détriment des transports actifs et de l'environnement;
- 4) les espaces du campus présentent de nombreuses discontinuités et manquent de qualité;
- 5) les bâtiments, les infrastructures et les aménagements extérieurs sont généralement vétustes.

À partir de ces cinq constats, l'université structure la vision du développement et de l'aménagement du campus de la montagne de l'université autour de sept principes directeurs généraux (Tableau 1) qui visent à encadrer les propositions concrètes contenues dans le plan, sous forme de principes d'aménagements spécifiques.

⁵⁴ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 11

⁵⁵ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1

⁵⁶ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 41-47

Tableau. 1 : Synthèse des sept principes directeurs généraux⁵⁷

Principes directeurs généraux	Définition
Identité	Consolider et valoriser la situation du campus entre la ville et la montagne et révéler les vues sur la ville et vers le campus.
Continuité	Affirmer la trame dictée par le patrimoine naturel et bâti existant.
Polyvalence	Créer des milieux de vie dynamiques permettant une variété d'usages.
Qualité de vie	Offrir un environnement sain et sécuritaire par des aménagements de qualité, confortables et conviviaux.
Mobilité	Faciliter la cohabitation harmonieuse de tous les modes de déplacement et les transports actifs.
Innovation	Diffuser le savoir universitaire et tisser des liens avec la communauté par des interventions avant-gardistes.
Signature	Développer une signature qui met en relation les différents espaces du campus et qui contribue à son image de marque.

Les principes d'aménagement spécifiques

L'université présente onze principes d'aménagement spécifiques qui sont regroupés suivant des composantes d'aménagement. L'aménagement extérieur et le cadre bâti sont, avec la circulation piétonne, cyclable et véhiculaire, les projets qui concentrent le plus grand nombre de propositions d'aménagement.

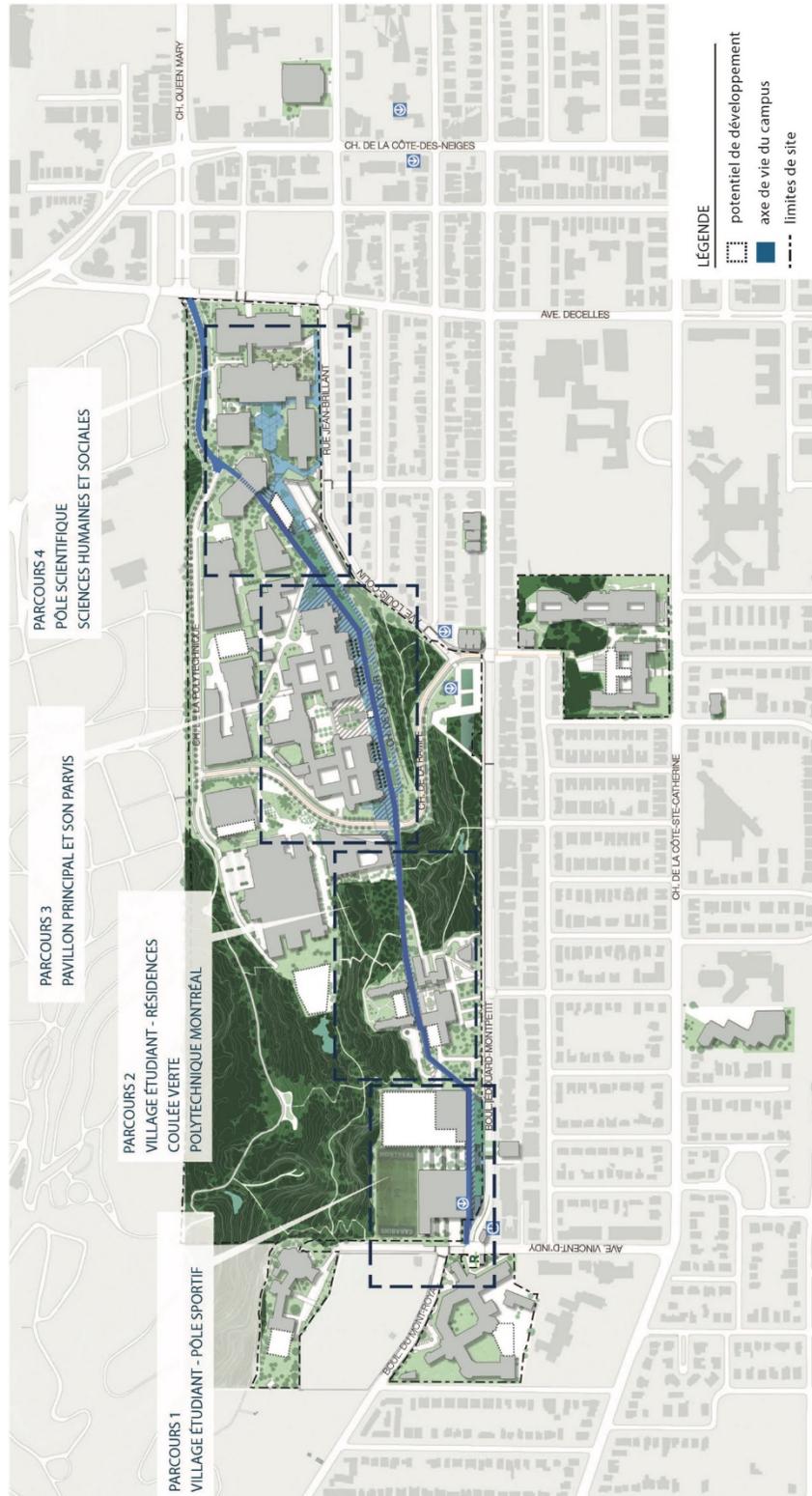
Principe #1 - Aménagements extérieurs et cadre bâti⁵⁸

Concernant **les aménagements extérieurs**, la stratégie de l'université s'articule autour de l'aménagement d'un axe de vie du campus de 1,6 km, qui traverse le campus d'est en ouest, avec des infrastructures sécuritaires aménagées pour les piétons et les cyclistes. Cet axe relie quatre zones identifiées comme des parcours (Figure 2).

⁵⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 49-59

⁵⁸ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 64-83

Figure 2 : Parcours de l'axe de vie du campus – plan d'ensemble



Source : Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, doc. 3.1, p. 68

Le projet de PDA prévoit, au sein des différents **parcours**, d'aménager de nouveaux espaces extérieurs, d'accentuer le caractère festif et protocolaire des espaces de rassemblement, d'augmenter le couvert végétal, de mettre en valeur le patrimoine naturel, d'exploiter le potentiel des vues et de renforcer le lien avec les quartiers par des espaces civiques ainsi qu'une amélioration de l'accès au parc du Mont-Royal (Figure 2).

Les projets **d'agrandissement et de consolidation du cadre bâti** peuvent être regroupés en deux catégories. Ceux dont l'agrandissement consiste en un ajout d'étages, nommés comme « *agrandissement à faible ou sans impact sur l'implantation au sol* »; et ceux qui comportent la construction de nouveaux bâtiments connectés aux anciens, nommés comme « *agrandissement avec impact sur l'implantation au sol* ». Cela totalise dix potentiels d'agrandissement.

Les principaux détails des projets d'agrandissement font l'objet d'un tableau explicatif à l'Annexe 5.

Enfin, en ce qui concerne **la perméabilité intérieure et extérieure**, le projet de PDA propose de promouvoir les perméabilités visuelles et physiques entre l'intérieur et l'extérieur, ainsi qu'une plus grande porosité entre les espaces communs intérieurs et extérieurs. L'université désire mettre en valeur le caractère saisonnier de la vie du campus ainsi que l'expérience diurne et nocturne du site.

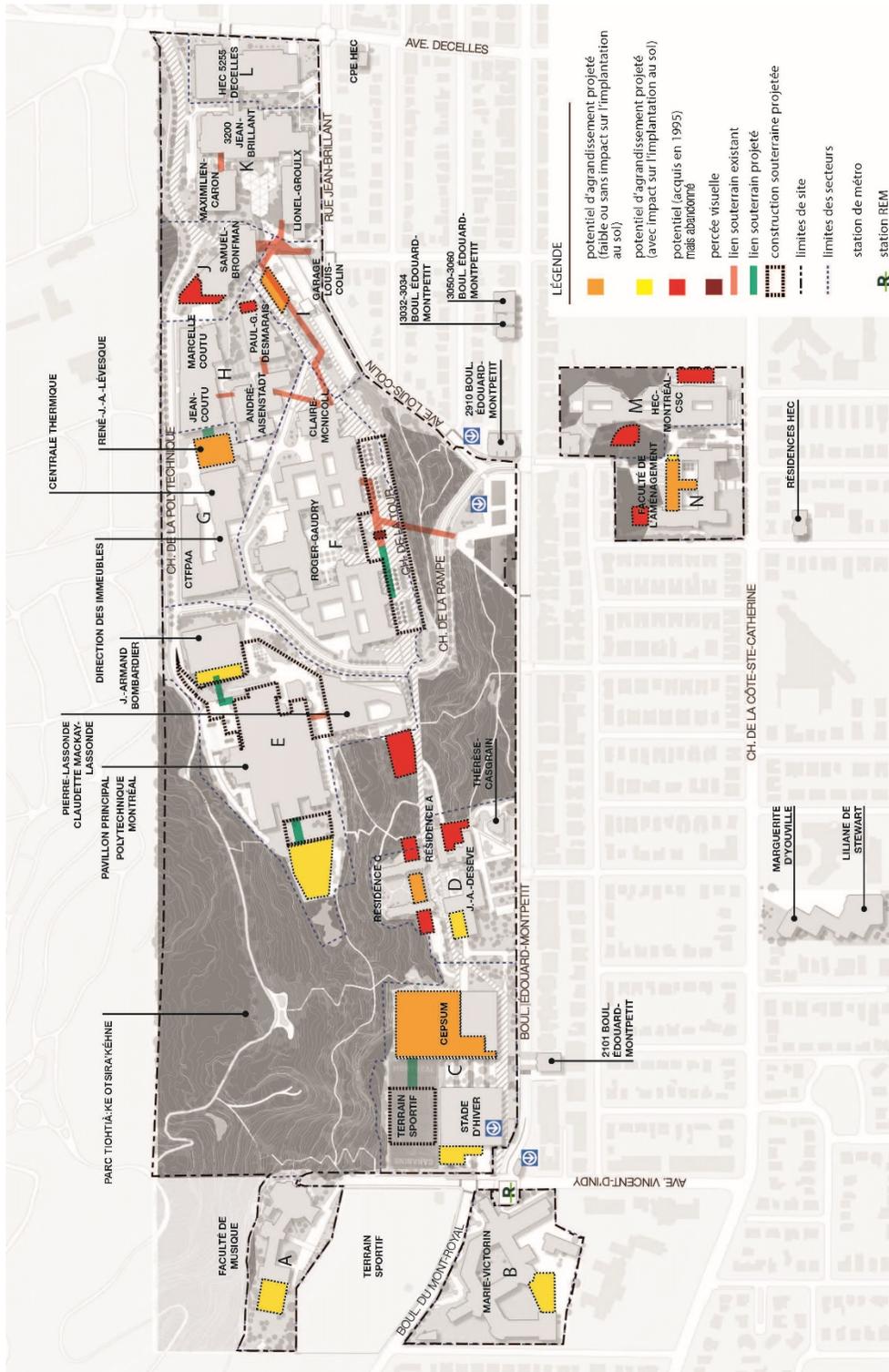
Principe #2 - Interfaces, seuils et accès⁵⁹

Afin de mettre en valeur les interfaces immobilières et paysagères pour favoriser les accès au tissu urbain, l'identification des seuils ainsi que la mobilité douce, le projet de PDA propose des actions et stratégies dont voici les principales :

- officialiser quatre grands seuils d'entrée au campus de la montagne en créant un marquage au sol aux intersections qui font une interface avec la ville;
- rendre plus sécuritaires et conviviales les traverses;
- marquer les accès au campus par des stèles identitaires;
- créer des zones protégées des intempéries à proximité des entrées principales;
- officialiser un accès ouvert en tout temps vers les sentiers du cimetière et ceux de la montagne.

⁵⁹ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 84-87

Figure 3 : Potentiels d'agrandissement



Source : Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, doc. 3.1, p. 78

Principe #3 - Circulation piétonne, cyclable et véhiculaire⁶⁰

En réponse aux constats précédemment exposés, l'université souhaite augmenter son offre d'infrastructures pour les différents modes de transport afin de favoriser la mobilité douce. Ces aménagements ont été agencés autour de quatre pôles stratégiques de mobilité où convergeront les modes de transport, dans une logique d'accessibilité universelle (Figure 2).

Ainsi, le projet de PDA propose d'aménager un **circuit piéton continu** partant de l'axe de vie, dans le but de renforcer l'accessibilité universelle pour l'ensemble des bâtiments, d'améliorer la connexion ville-montagne, d'améliorer les liaisons piétonnes entre les stations de métro et du REM ainsi que les seuils d'entrée au campus.

De plus, **deux pistes cyclables** qui longeront le chemin de la Rampe et le chemin de la Polytechnique seront aménagées. Des infrastructures pour les cyclistes sont aussi proposées, comme des glissières à vélo, des stations BIXI, mais aussi des abris et des vestiaires.

En ce qui concerne les **transports collectifs et l'autopartage**, l'université explique vouloir améliorer l'accès et l'attractivité du réseau de transport en commun. En plus de diversifier l'offre depuis et vers le campus, il est question de repenser l'aménagement du seuil d'entrée du campus avec la station du REM au carrefour de l'avenue Vincent-D'Indy et Édouard-Montpetit. Il est aussi prévu d'envisager l'installation de bornes d'autopartage.

Quant à la **circulation véhiculaire et les livraisons**, les aménagements proposés visent une cohabitation des différents modes de déplacement et l'aménagement des superficies dédiées aux modes de transport actifs (piétons et vélos) et collectifs

Enfin, en ce qui concerne les espaces de **stationnement**, le projet de PDA propose, d'une part, la réduction des aires de stationnement extérieures et, d'autre part, la réduction globale de l'offre en stationnement de 10 % sur l'ensemble du campus.

Principe #4 - Milieux naturels et verdissement⁶¹

Ce principe regroupe des éléments de protection et de mise en valeur de la **topographie et de la géologie**, une stratégie de **verdissement** ainsi qu'une approche d'aménagement en lien avec la **biodiversité**. Dans le projet de PDA, les milieux naturels identifiés sont les zones boisées non aménagées du campus et comprennent la coulée verte et le boisé Édouard-Montpetit, alors que le verdissement fait référence à « *tout couvert arboré et végétal du campus⁶²* ».

⁶⁰ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 88-111

⁶¹ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 112-119

⁶² *Ibid.*

Le projet de PDA propose de mettre en valeur les caractéristiques naturelles du mont Royal que sont la **topographie** et la **géologie**, notamment en privilégiant les interventions qui ne modifient pas le relief du site et en favorisant la protection des escarpements, des parois et des affleurements rocheux.

La stratégie de **verdissement** décrite dans ce principe est divisée en quatre éléments : la diversité des espèces, le remplacement des arbres, la lutte contre les îlots de chaleur et les techniques de plantation.

L'approche d'aménagement en lien avec la **biodiversité** repose sur quatre axes d'intervention : renforcer la protection des aires de conservation, gérer la diversité animale, améliorer la vue d'ensemble des espaces verts et sensibiliser les usagers.

Principe #5 - Gestion des eaux et milieux humides⁶³

La gestion durable des eaux de pluie et des milieux humides est considérée comme un défi dans les futurs aménagements sur le campus de la montagne, et ce, principalement, en raison des fortes pentes qui créent des ruissellements difficilement contrôlables et de l'érosion. Plusieurs aménagements passés n'ont pas pris en compte la gestion des eaux. Ils favorisent l'écoulement des eaux pluviales vers les réseaux d'égouts de la Ville au lieu d'alimenter des milieux humides et les nappes phréatiques.

Ce principe a pour objectif de mettre en place un cadre d'aménagement afin de se conformer, d'une part, aux nouvelles normes récemment adoptées par la Ville et, d'autre part, aux orientations des plans de conservations du site qui font de la gestion durable des eaux et des milieux humides un élément essentiel pour le « *rehaussement de la biodiversité* ».

Dans son cadre de gestion des eaux et des milieux humides, l'université s'engage à⁶⁴ :

- créer un quatrième milieu humide pour intercepter les eaux qui se déversent de la montagne vers les surfaces pavées de Polytechnique Montréal;
- améliorer la rétention pluviale avec des bassins de biorétention, la végétalisation des surfaces pavées, l'aménagement de chaussées perméables ainsi que des mesures permettant une meilleure captation dans les fortes pentes asphaltées;
- favoriser la préservation des témoins de la présence de l'eau sous ses multiples formes, comme l'ancien ruisseau Springgrove, dans le cimetière Mont-Royal, et sur le flanc nord.

Principe #6 - Ouvrages d'art⁶⁵

Le campus de la montagne dispose de nombreux ouvrages d'art historiques, comme les viaducs pour les piétons, les murs de soutènement, les murets et les escaliers. Étant globalement

⁶³ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 120-123

⁶⁴ Synthèse du Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1.1, p. 55

⁶⁵ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 124

vieillissants et détériorés selon le projet de PDA, celui-ci propose d'entreprendre une démarche de restauration ou de préservation selon les possibilités.

Principe #7 - Mobilier⁶⁶

Le projet de PDA prévoit, dans la mesure où les besoins et le confort le permettent, d'inscrire son mobilier extérieur dans le style de la firme de Jean-Claude La Haye et Associés, dont les travaux ont façonné l'identité architecturale du campus au fil du temps.

Principe #8 - Éclairage⁶⁷

Le projet de PDA prévoit la conception d'une « *signature éclairage* » pour ses aménagements futurs. L'objectif est de tenter de concilier le respect de l'environnement et du voisinage avec les objectifs de mobilité et de mise en valeur du patrimoine exposés plus haut (mise en lumière architecturale, éclairage des chemins et sentiers). Les principes retenus dans le projet de PDA sont les suivants : éclairer le campus comme un parc, l'éclairage défilé de certaines voies routières (bandeau lumineux), la maîtrise de la pollution lumineuse par l'orientation des sources lumineuses vers le bas, le marquage de la topographie et la mise en valeur du cadre bâti.

Principe #9 - Revêtements de surface⁶⁸

La stratégie des revêtements de surface du projet de Plan directeur a pour objectif de faciliter la lisibilité de la circulation et la mise en réseau des espaces publics, notamment par la rénovation, la réfection et le développement des voies d'accès. Elle est aussi orientée vers la valorisation des espaces, ainsi que vers la continuité avec le patrimoine architectural hérité des aménagements de la firme de Jean-Claude La Haye et Associés. L'accessibilité, la mobilité, les considérations environnementales concernant les matériaux et la lutte contre les îlots de chaleur sont aussi prises en compte.

Principe #10 - Signalétique⁶⁹

La stratégie de l'université pour la signalétique se base sur des rapports d'expertise en design industriel, ainsi que sur le « *Guide des normes de signalisation extérieure de l'Université de Montréal* ». La circulation cyclable devra cependant faire l'objet d'une stratégie particulière étant donné qu'elle est inexistante. L'identification des sentiers, l'accessibilité universelle (à l'aide de signalétique sonore) et l'identification des espaces extérieurs seront des éléments de cette stratégie. De plus, le projet de PDA prévoit la création d'un comité de réflexion en lien avec la toponymie afin que celle-ci reflète le riche héritage du campus, tant pour les rues et places existantes que pour les aménagements futurs.

⁶⁶ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 126

⁶⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 128

⁶⁸ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 134

⁶⁹ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 138

Principe #11 - Corpus d'art extérieur⁷⁰

L'Université de Montréal possède un programme intitulé « *Art pour tous* ». Le PDA propose de bonifier ce programme et de conserver, valoriser et poursuivre la consolidation de la collection d'œuvres d'art extérieures de l'institution. Cette démarche concerne l'identification des potentiels d'aménagement artistiques dans les infrastructures existantes, mais aussi celle proposée dans le PDA comme l'Axe de vie. À noter également que cette démarche propose d'inclure l'art autochtone.

1.4 Le dossier de documentation

L'Université de Montréal et la Ville de Montréal ont mis à la disposition des citoyens un corpus documentaire dont les principaux éléments sont les projets règlementaires ainsi que le projet de Plan directeur d'aménagement, et qui ont fait l'objet des trois premières parties de ce chapitre. La Ville a également fourni un énoncé d'intérêt patrimonial ainsi que les avis du comité mixte.

Il est possible de consulter tous les documents sur la page de la consultation à partir du lien suivant : <https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/documentation>.

1.4.1 L'Énoncé d'intérêt patrimonial du site du campus de la montagne

Cet énoncé a été réalisé par la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site du campus de la montagne de l'Université de Montréal et ses écoles affiliées, Polytechnique Montréal et HEC Montréal. Il a été élaboré selon les normes du « *processus d'évaluation patrimonial d'un lieu* ». Les valeurs patrimoniales du site qui ont été identifiées dans ce document sont :

- la valeur sociale et d'usage à travers le rôle institutionnel, social et économique de l'université et de ses écoles affiliées;
- la valeur paysagère urbaine du campus qui repose sur sa participation à la constitution « *d'un paysage emblématique au nord de la ville [...] [et] sa qualité de repère urbain et visuel⁷¹* » important de ce versant du mont Royal;
- la valeur historique avec les raisons de la création de l'Université de Montréal comme université francophone au sein d'un milieu naturel, parmi d'autres institutions emblématiques de la ville. Le campus de la montagne a non seulement structuré une partie de l'évolution de Montréal, mais il a aussi été au centre des transformations socioculturelles des soixante-quinze dernières années;
- une valeur architecturale reflétant les courants esthétiques de chaque période d'agrandissement;
- sa valeur symbolique par son rayonnement institutionnel⁷².

⁷⁰ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 140

⁷¹ Énoncé de l'intérêt patrimonial, doc. 4.2, p. 15-35

⁷² *Ibid.*

1.4.2 Les avis du comité mixte

Cette instance consultative de la Ville de Montréal est composée du Conseil du patrimoine (CPM) et du Comité Jacques-Viger (CJV). Ses avis portent sur les aspects patrimoniaux, architecturaux, ainsi que sur les éléments de design urbain.

Le comité mixte a rencontré les représentants de l'université et de la Ville à trois reprises afin de fournir des commentaires et ses recommandations sur le projet de Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne. Ces rencontres ont eu lieu les 23 août 2019, 13 décembre 2019 et 4 septembre 2020. Elles ont fait l'objet d'avis disponibles pour la consultation⁷³.

À la rencontre du 4 septembre 2020, le comité mixte a émis un avis favorable au projet de règlement spécifique et à la modification au Plan d'urbanisme, tout en formulant des recommandations concernant : l'aménagement de bassins de rétention et la gestion de la neige usée; les traitements de conservation applicables au patrimoine bâti et paysager; la protection du talus végétal le long du boulevard Édouard-Montpetit; la production de simulations visuelles démontrant l'impact des interventions sur le campus et sur les vues vers le mont Royal; la protection des espaces naturels; l'aménagement de Polytechnique Montréal; la perméabilité de la circulation piétonne sur le site; l'impact visuel des stationnements sur le site et sur les vues; la qualité et la sécurité des cheminements piétons et cyclistes vers les liens de transit du campus.

Le suivi donné par la Ville⁷⁴ à ces recommandations a été intégré au règlement spécifique ou dans l'entente de collaboration.

1.5 La démarche de consultation

La consultation s'est déroulée durant la pandémie de la COVID-19; l'OCPM a donc mis en place une démarche respectueuse des consignes sanitaires en vigueur. La séance d'information a été scindée en deux activités virtuelles pour favoriser l'expression des points de vue. Les personnes désirant participer à la consultation avaient le choix de poser des questions ou de donner leur opinion en ligne, par la poste ou par message téléphonique. L'audition des opinions s'est également déroulée à distance; les intervenants pouvaient participer soit par visioconférence ou par téléphone.

1.5.1 Le questionnaire en ligne

Un questionnaire d'introduction a été mis en ligne du 2 février au 5 mars 2021. Il avait pour objectif de sensibiliser et d'intéresser la communauté universitaire et environnante à la tenue de la consultation. Les questions portaient principalement sur la mobilité des répondants vers le campus avant et pendant la pandémie, ainsi que sur les éléments du campus qui plaisent le plus

⁷³ Avis du comité mixte, doc. 1.4.1.1, doc. 1.4.1.2 et doc. 1.4.1.3

⁷⁴ Suivi des recommandations, doc. 1.4.1.3.1

et ceux qui mériteraient de l'attention dans le cadre du présent exercice. Plus de 700 personnes ont répondu au questionnaire.

1.5.2 La trousse postale d'information

Afin d'assurer l'accessibilité au processus et de ne pas pénaliser les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas accéder aux contenus et processus virtuels, il était possible, pendant les mois de février et mars, de demander une trousse de participation par la poste. Celle-ci était conçue afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance de la documentation déposée sur le site web de l'OCPM. Ces trousse postales contenaient : un dépliant de la consultation, le document d'information fournie par l'Université de Montréal (doc. 3.1.1), le document d'information fourni par la Ville (doc. 4.4), le questionnaire pour donner son opinion par écrit et une enveloppe-réponse préaffranchie. Les citoyennes et citoyens pouvaient également poser leurs questions et donner leur opinion par téléphone.

1.5.3 La séance d'information virtuelle

La séance d'information virtuelle a eu lieu le 10 février 2021. L'OCPM y a présenté sa démarche ainsi que deux vidéos explicatives, dont l'une par l'Université de Montréal et l'autre par la Ville. L'université y expose les grandes lignes du PDA. La Ville détaille les éléments du projet de PDA ayant fait l'objet d'une entente de collaboration et le cadre règlementaire qui s'applique.

1.5.4 La séance de questions et réponses

Après la séance d'information du 10 février et jusqu'au 19 février, les citoyens pouvaient faire parvenir des questions à l'intention de l'université et/ou de la Ville par le biais d'un formulaire en ligne ou d'une boîte vocale.

Une quarantaine de questions ont été reçues. La commission a regroupé plusieurs des questions reçues en 16 questions d'intérêt général qui ont été posées aux représentants de la Ville et de l'université lors d'une séance préenregistrée le 24 février en après-midi. En soirée, l'enregistrement a été diffusé sur la chaîne YouTube de l'OCPM et les médias sociaux, suivi d'une tribune téléphonique en direct au cours de laquelle les citoyens ont pu poser leurs questions.

Tout comme la séance d'information, cet événement pouvait être visionné en direct ou en différé sur le site web de l'Office et sur sa chaîne YouTube.

Les questions non retenues pour la séance de questions et réponses ont été envoyées par écrit aux représentants de l'université et de la Ville. Les réponses reçues ont été déposées dans le dossier de documentation sur la page de la consultation.

1.5.5 Les opinions en ligne

Du 25 février au 5 avril 2021 une série de questions ouvertes, préparées par la commission et regroupées en cinq thématiques, a offert aux participants la possibilité de s'exprimer en ligne sur les sujets suivants : les patrimoines naturels, paysagers, architecturaux et culturels, la mobilité sur le campus, le développement durable et le verdissement, la reconnaissance autochtone et les potentiels d'agrandissement et d'aménagement. Trente-six opinions ont été ainsi recueillies.

1.5.6 Les séances d'audition des opinions

La démarche de consultation a été clôturée par la tenue de deux séances d'audition des opinions. Celles-ci ont eu lieu virtuellement le 23 mars en soirée et le 24 mars en après-midi. Cela a été l'occasion, pour tous ceux qui le désiraient, de présenter leur opinion devant la commission sur le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne. Les participants ont pu présenter leur opinion et échanger avec les commissaires par vidéoconférence ou en conférence téléphonique, durant environ 20 minutes chacun.

Au terme de la démarche de consultation, la commission a analysé l'ensemble des opinions et références qui lui ont été fournies dans le but de formuler les recommandations qui seront remises aux élus municipaux.

Tableau 3 : La participation⁷⁵

Activités	Participations	Visionnements	Participations totales
Séances d'information et de questions (10 et 24 février 2021)			
Séance d'information	S/O	863	863
Séance de questions et réponses	22 personnes ont soumis des questions à l'avance ou en direct	642	664
Questionnaire d'introduction en ligne (2 février au 5 mars 2021)	743	S/O	743
Opinions (25 février au 5 avril 2021)			
Opinions orales sans présentation écrite	2	168	227
Opinions écrites avec présentation orale	9		
Opinions écrites sans présentation orale	12		
Opinions en ligne thématiques	36		
	824	1673	2497

⁷⁵ Les données de visionnement ont été compilées le 12 mai 2021



2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

2.1 Appréciation généralement positive du projet de PDA

Plusieurs organismes et participants saluent le travail accompli pour l'élaboration du projet de Plan directeur d'aménagement (PDA) du campus de la montagne⁷⁶. Dans la majorité des cas, les mémoires reçus ne remettent pas en question la vision ni les principes du PDA. Ils font plutôt des propositions et apportent des pistes de réflexion dans le but de bonifier et de compléter le PDA.

En effet, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) « *tient à exprimer son appréciation favorable du Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne [...] et tient à souligner le travail important des divers professionnels et partenaires impliqués dans son élaboration*⁷⁷. » Il en est de même pour Héritage Montréal qui reconnaît « *un travail mené avec soin, notamment en ce qui concerne la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de ce secteur emblématique*⁷⁸. »

Certains résidents du secteur se réjouissent, pour leur part, de la tenue de la consultation publique et du fait que l'université se montre soucieuse de la mise en valeur et de la conservation du patrimoine qu'elle détient ou représente⁷⁹.

Le projet de PDA semble être un document de planification intéressant pour un bon nombre de participants. Par contre, il semble aussi manquer d'audace et soulever encore des préoccupations chez certains organismes et participants, notamment sur la réduction de la place de l'automobile sur le campus, la protection et la pérennisation des milieux naturels existants et projetés, la mise en valeur de la montagne et de ses attributs patrimoniaux, l'accessibilité au mont Royal, la manière de faire participer les communautés autochtones et le respect de la capacité limite de la montagne⁸⁰.

Un participant dit partager « *l'essentiel du diagnostic des orientations, des objectifs et des avenues proposés dans le document*⁸¹. » Néanmoins, pour ce participant, certaines références au patrimoine culturel manquent. Un autre mentionne que les « *[...] efforts déployés par l'Université de Montréal [...] s'inscrivent dans le mouvement d'une transition écologique fondamentale de la société, en redonnant place à la verdure tout en consolidant la coulée verte*⁸². » Cependant, il

⁷⁶ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2; Patrizio Oliviero Armani Grecco, doc. 8.4, p. 1; Alan Robinson, doc. 8.18, p. 1; Gregory Taillon, doc. 9.2, #1

⁷⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 2

⁷⁸ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2

⁷⁹ Les résidents de l'îlot Willowdale, doc. 8.22, p. 1

⁸⁰ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 5; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 2; Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2; Gérard Beaudet, doc. 8.8, p. 1; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 2; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 4

⁸¹ Gérard Beaudet, doc. 8.8, p. 1

⁸² Robert Kasisi, doc. 8.14, p. 1

souligne également que « *Les initiatives devraient mettre en évidence les vues à partir de la montagne et vers la montagne et accorder une place prédominante au transport actif*⁸³ ».

D'autres considèrent que l'université doit prendre acte de l'époque dans laquelle nous nous trouvons et que le Plan directeur devrait être plus ambitieux et plus volontaire. Ils estiment que l'université devrait proposer des façons plus imaginatives et novatrices de protéger la montagne et d'améliorer la qualité globale du campus ainsi que sa relation emblématique avec la montagne⁸⁴.

Une participante souligne que les éléments patrimoniaux inclus au projet de PDA sont louables, mais qu'il « *manque une trame, un fil conducteur* » afin de créer de nouveaux éléments de patrimoine en s'inspirant de l'originalité de notre société. Elle souhaiterait que le projet de PDA mette en évidence la vitalité francophone en Amérique que représente, pour elle, l'Université de Montréal⁸⁵.

2.2 Les potentiels d'agrandissement

Les potentiels d'agrandissement ne font pas l'unanimité chez les participants qui ont à l'égard de certains projets des opinions mitigées. Parmi les avis favorables, il y a la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM) et l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal qui saluent les opportunités que cela représente face au manque d'espace actuel. Ces associations étudiantes, de même que certains participants recommandent que ces nouveaux locaux ne se limitent pas seulement à répondre aux besoins institutionnels, mais soient aussi mis à la disposition des initiatives communautaires étudiantes⁸⁶.

Néanmoins, une majorité de participants émet des inquiétudes et des réserves au sujet des potentiels d'agrandissement⁸⁷. En effet, Héritage Montréal salue les efforts qui ont été faits afin de respecter l'engagement de l'ex-recteur Guy Breton de ne pas construire de nouveaux bâtiments sur la montagne⁸⁸. Cependant, l'organisme Les amis de la montagne n'est pas de cet avis et souligne que certains des agrandissements proposés vont à l'encontre de cet engagement⁸⁹. Néanmoins, les deux organismes ainsi que d'autres participants s'accordent sur le fait que certains agrandissements apparaissent comme plus préoccupants que d'autres. En effet, Héritage Montréal affirme que les « *potentiels de développement sont un sujet plus délicat,*

⁸³ Robert Kasisi, doc. 8.14, p. 1

⁸⁴ Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 2

⁸⁵ Geneviève Cousineau, doc. 9.2, #4

⁸⁶ Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2665-2670; l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p.1; Alan Robinson, doc. 8.18, p. 1

⁸⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3; Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2; Florian Bobeuf, doc. 9.4, #2; Vincent Caméron Trudel, doc. 9.3, #1; Nicolas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 3; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8

⁸⁸ Héritage Montréal, doc. 8.7.1, L. 2190-2205

⁸⁹ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 1

*surtout dans le contexte de la protection du Mont-Royal*⁹⁰ ». Ce sont les projets de l'école Polytechnique Montréal et celui de la Faculté de musique qui ont généré les avis les plus défavorables ainsi que des inquiétudes chez plusieurs participants, de par leur volume et leur proximité avec les milieux naturels⁹¹.

Effectivement, certains qualifient ces projets d'agrandissement comme de la « *densification extrême*⁹² » sur la montagne, et s'inquiètent de la capacité de la montagne à satisfaire les ambitions d'agrandissement sur vingt ou trente ans des institutions qui y sont situées, même si ces institutions sont publiques⁹³. Un participant estime que l'ajout de surhauteurs, ainsi que les constructions sur des stationnements sont « *dommageables pour la signature du mont Royal dans le paysage montréalais, et devraient être éliminées*⁹⁴ ». Plusieurs mentionnent aussi que l'université devrait cesser de se développer. Elle devrait favoriser la protection du patrimoine naturel en rénovant et en améliorant son utilisation des bâtiments dont elle dispose déjà⁹⁵.

Le CRE-Montréal fait aussi part de son inquiétude concernant le volume de certains bâtiments proposés. Il souligne que la proximité avec « *le plus important noyau en biodiversité du centre de l'île*⁹⁶ » comporte des exigences. L'organisme voit aussi « *une belle opportunité d'innovation et de mise en valeur des connaissances et des savoir-faire de la communauté universitaire*⁹⁷ » avec des toits verts, des concepts architecturaux respectueux de la faune et de la flore et des options différentes aux agrandissements proposés.

2.2.1 La Faculté de musique et le pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire de Polytechnique Montréal

Concernant le projet d'agrandissement de la Faculté de musique et celui du pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire de Polytechnique Montréal, plusieurs participants s'inquiètent du caractère imposant, de la volumétrie ainsi que de la localisation de ces deux projets. Leur proximité du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne et leur emplacement en hauteur sur le campus soulèvent des inquiétudes. Plusieurs soulignent qu'ils pourraient avoir des impacts négatifs importants sur la silhouette de la montagne, les vues depuis et vers le parc (notamment depuis l'intersection des avenues Claude-Champagne et du Mont-Royal), ainsi que sur les milieux naturels qui le composent⁹⁸.

⁹⁰ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2

⁹¹ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2, Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 4, Nicolas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 2; Esteban Dravet, doc. 8.23, p. 2; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8

⁹² Mehdi Ghafouri, doc. 9.2, #5

⁹³ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2; Mehdi Ghafouri, doc. 9.2, #5; Eric George, doc. 9.3, #5

⁹⁴ Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 4

⁹⁵ Florian Bobeuf, doc. 9.4, #2; Vincent Caméron Trudel, doc. 9.3, #1; Nicolas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2; Éric George, doc. 9.3, #5; Dominique Baucher, doc. 8.9

⁹⁶ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 6-7; Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, p. 3; Robert Kasisi, doc. 8.4, p. 2

Héritage Montréal explique qu'en raison de leur localisation sur la partie la plus élevée du campus, ces deux projets « *pourraient ainsi modifier la nature et l'identité visuelle du lieu, impactant de jour comme de nuit le paysage emblématique du versant nord de la montagne*⁹⁹ ». Pour un autre participant, ces projets d'agrandissement sont même contraires à « *l'esprit de l'Atlas du paysage du Mont-Royal*¹⁰⁰ ». Ce document de référence, dont les principes généraux ont été élaborés par le ministère de la Culture et des Communications, a pour objectif d'aider à protéger et à mettre en valeur le site patrimonial du Mont-Royal en se basant sur une approche paysagère¹⁰¹. À cet effet, plusieurs soulignent que le mont Royal, caractéristique importante de l'identité visuelle de Montréal¹⁰², est visible depuis « *des dizaines de kilomètres à la ronde*¹⁰³ ».

Dans le même ordre d'idées, Héritage Montréal mentionne qu'il faut laisser une « *fenêtre sur le milieu nature*¹⁰⁴ ». L'organisme, à l'instar d'autres participants, recommande que ces bâtiments « *soient limités en termes de gabarit*¹⁰⁵ », et que les toits soient verdis afin de favoriser une meilleure intégration au paysage et à la topographie de la montagne¹⁰⁶. De plus, la proposition d'utilisation de structures en verre est considérée comme une « *vision dangereuse*¹⁰⁷ » par un participant, car les « *grands immeubles en verre cachent quand même des vues*¹⁰⁸ ».

Plus spécifiquement, en ce qui concerne le projet de la Faculté de musique, certains recommandent de restaurer le pavillon existant et de minimiser l'agrandissement¹⁰⁹. L'organisme Les amis de la montagne suggère plutôt que le stationnement et les travaux de restauration du cadre bâti contribuent à l'amélioration de l'accessibilité à la montagne et au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne depuis le métro Édouard-Montpetit et l'éventuelle station du REM, par l'aménagement d'un pôle d'accueil pour le parc et en réalisant des actions de verdissement substantielles¹¹⁰.

Dans le cas du projet de pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire de Polytechnique Montréal, les critiques sont nombreuses. L'organisme Les amis de la montagne propose que l'aménagement du nouveau pavillon prévoie « *un espace d'une largeur suffisante pour consolider le corridor écologique*¹¹¹ » et prenne en compte la « *capacité de déplacement des espèces fauniques dans la zone*¹¹² ». L'organisme recommande que toute construction

⁹⁹ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2

¹⁰⁰ Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 2

¹⁰¹ Atlas du paysage du mont Royal, doc. 5.7

¹⁰² Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 4; Marie-Pierre Rousseau, doc. 9.3, #3

¹⁰³ Daniel Chartier, doc. 8.5.2, p. 3

¹⁰⁴ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.3, #1

¹⁰⁷ Daniel Chartier, doc. 8.5.2, p. 3

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3; Florian Bobeuf, doc. 9.4, #2; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.3, #1; Nicolas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2

¹¹⁰ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 6-7

¹¹¹ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8 et 10

¹¹² *Ibid.*

« *n'empiète pas sur la zone de protection du milieu humide afin de pérenniser la qualité des habitats*¹¹³ ».

Les amis de la montagne et le CRE-Montréal recommandent aussi que l'aménagement soit soumis à une analyse préalable afin de permettre une plus grande perméabilité du site et contribue « *au plein potentiel de connectivité de la coulée verte*¹¹⁴ ». De plus, le CRE-Montréal considère que la proposition du PDA qui comprend la construction d'un nouveau bâtiment à l'est du pavillon existant ainsi que l'aménagement d'un espace végétalisé ne permettra pas la consolidation de la coulée verte¹¹⁵. Pour cette raison, quelques participants invitent Polytechnique Montréal à déplacer le lieu de l'agrandissement à l'arrière du pavillon actuel et de rattacher le stationnement au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne¹¹⁶.

Un participant se demande également si le nom de pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire sera légitimé par l'application de critères de construction durables (matériaux, durée de vie du bâtiment, etc.)¹¹⁷.

2.2.2 Le CEPSUM, le pavillon René-J.-A.-Lévesque et la Faculté de l'aménagement

En ce qui concerne le CEPSUM, un participant s'inquiète des conséquences visuelles vers et depuis le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne que pourraient avoir le projet de surhauteurs sur le bâtiment actuel. Il invite l'université à explorer un agrandissement sur la largeur du côté ouest, ce qui permettrait d'aménager une surhauteur plus modeste à l'arrière du stade¹¹⁸.

Concernant le pavillon René-J.-A.-Lévesque, l'organisme Les amis de la montagne estime que « *la volumétrie du bâtiment proposée risque de cacher le sommet de la chapelle depuis le chemin Polytechnique vers le nord. Les surhauteurs et la volumétrie du bâtiment pourraient être examinées afin de protéger cette vue*¹¹⁹ ».

Pour certains riverains, l'ajout d'un quatrième étage au pavillon de la Faculté de l'aménagement obstruerait le soleil pour le voisinage ainsi que pour le boisé qui le borde¹²⁰. Un participant souligne qu'un aménagement plus vert serait souhaitable pour rendre le bâtiment plus agréable, surtout dans le cas de l'ajout d'un étage¹²¹.

¹¹³ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8 et 10

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 4

¹¹⁶ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 6; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 4; Robert Kasisi, doc. 8.4.12, L. 1370-1380; Pente à Neige, doc. 8.23, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 4

¹¹⁷ Floriant Bobeuf, doc. 9.3, #4

¹¹⁸ Daniel Chartier, doc. 8.5.2, p. 3

¹¹⁹ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 6-7

¹²⁰ Les résidents de l'îlot Willowdale, doc. 8.22, p. 3 et 5

¹²¹ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.4, #1

2.3 Le développement durable et la résilience aux changements climatiques

La majorité des participants saluent l'adoption de l'approche du développement durable dans sa vision, mais ils sont nombreux à souligner des lacunes dans les propositions d'aménagement¹²².

La FAECUM accueille favorablement les propositions. Elles sont reçues « *très positivement par la communauté étudiante qui revendique en fait que l'Université de Montréal agisse à titre de leader et s'engage dans une démarche positive et proactive de transition écologique*¹²³. »

Pour sa part, le CRE-Montréal félicite les démarches autour du développement durable, mais déplore « *que la notion de résilience aux changements climatiques n'y apparaît que quatre fois en tout, et qu'elle n'est pas intégrée aux principes directeurs*¹²⁴ ». Or, il considère que « *la recherche de la résilience doit être une priorité pour toutes les grandes institutions de Montréal, à plus forte raison pour celles qui ont le privilège de cohabiter avec la montagne*¹²⁵ ». Une participante estime aussi que cette présence de l'université sur la montagne devrait se traduire par une attitude exemplaire en ce qui concerne le développement durable¹²⁶.

D'autres participants considèrent que le développement durable mérite des engagements plus concrets et plus contraignants¹²⁷. Le CRE-Montréal suggère d'y remédier « *en maximisant les services écologiques offerts par le site*¹²⁸ », par exemple. Il recommande, notamment, d'accorder une priorité à l'innovation et à la protection du milieu naturel pour le cadre bâti¹²⁹. Un autre participant propose d'établir un plan « *obligeant de considérer en priorité l'intégration d'infrastructures vertes et naturelles avant d'évaluer d'autres alternatives*¹³⁰ ». Il demande aussi que le campus « *devienne zéro déchet* » et adopte des pratiques de compostage à l'échelle du campus¹³¹.

Dans le même ordre d'idées, une participante estime que le score de performance dans le volet développement durable de la certification STARS (Sustainability Tracking, Assessment & Rating System) donné par l'Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education (AASHE) est « *relativement faible [...] surtout considérant l'avantage naturel que lui confère*

¹²² Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 2-6; Robert Kasisi, doc. 8.14, p. 3; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.4, #1; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8-10; Isabelle Côté, doc. 8.14, p. 6-7; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1360

¹²³ Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2715-2725

¹²⁴ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 2

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Isabelle Côté, doc. 8.1, p. 6-7

¹²⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 2-3; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8-10; Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1480-1485; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.4, #1; Isabelle Côté, doc. 8.1, p. 6-7; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1360

¹²⁸ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1480-1485

¹²⁹ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3

¹³⁰ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.4, #1

¹³¹ *Ibid.*

*l'emplacement unique de la montagne*¹³² ». Elle estime qu'il est de la responsabilité de l'université envers la communauté de développer une « *vraie vision durable*¹³³ ».

Un autre participant estime que la stratégie de développement durable du projet de PDA est insuffisante. Pour ce participant, elle ne prendrait pas assez en compte l'ensemble des bénéfices d'une biodiversité riche, non seulement pour les écosystèmes de la montagne, mais aussi pour les communautés. Il suggère de s'inspirer des recherches autour du concept de « *services écosystémiques*¹³⁴ » rendus par les parcs. En effet, selon lui, « *l'analyse de ces services apporterait des outils de connaissance, d'aide à la décision, de mobilisation et de communication*¹³⁵ ». Il déplore que la stratégie de développement durable, de conservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques reste centrée sur le campus et n'inclue pas les arrondissements aux alentours. Selon lui, l'expertise que confère la présence de facultés comme celle des Sciences de l'éducation est un atout qui permettrait de bonifier cette stratégie avec de la sensibilisation et de l'éducation dans les écoles¹³⁶.

Enfin, une participante a tenu à rappeler l'importance de la relation des humains à la nature. Elle s'inquiète de la démarche de développement de l'université, car elle estime que « *toute perturbation causée dans l'écosystème aura des répercussions*¹³⁷ » à long terme sur la nature et sur les communautés. C'est pour cela qu'elle recommande que les aménagements prennent en compte ce qui sera légué aux générations futures¹³⁸.

2.3.1 Les milieux naturels et le verdissement

Quelques participants accueillent favorablement les initiatives de consolidation de la coulée verte, mais les jugent insuffisantes. Ils recommandent qu'aucun espace vert ne soit remplacé par un bâtiment¹³⁹. Pour les répondants au questionnaire, les milieux naturels ont été identifiés comme l'élément qui leur plaît le plus sur le campus et ont été identifiés parmi les trois principes d'aménagement spécifiques à mettre en œuvre en priorité¹⁴⁰.

Des participants jugent aussi nécessaires « [...] *d'harmoniser les cibles de conservation avec celles prévues au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) et les différents outils de planification de la Ville*¹⁴¹ ». Les participants souhaitent que les étudiants, les riverains, ainsi que les enfants du CPE de l'Université de Montréal aient accès à une nature riche et

¹³² Isabelle Côté, doc. 8.1, p. 7

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Robert Kasisi, doc. 8.14, p. 3

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1395-1535

¹³⁷ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 5

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 5; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1255-1265; Robert Kasisi, doc. 8.14; Dominique Baucher, doc. 8.9, p. 1

¹⁴⁰ Rapport d'analyse du questionnaire en ligne, doc. 6.5, p. 6 et 8

¹⁴¹ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8 et 10; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1345-1375

connectée au parc du Mont-Royal. Ils souhaitent aussi que l'université fasse preuve de leadership environnemental auprès des arrondissements et les communautés qui l'entourent¹⁴².

La biodiversité : protection, conservation et réhabilitation

Les thématiques de protection, de conservation et de réhabilitation des milieux naturels ont mobilisé une majorité de participants¹⁴³.

Tout d'abord, ils ont été nombreux à critiquer de manière plus générale une approche des aménagements extérieurs qui favoriserait l'esthétique à la diversité des écosystèmes¹⁴⁴. En effet, malgré certaines propositions dans le projet de PDA visant l'augmentation du couvert boisé sur le campus, des participants estiment que cela reste encore une vision réduite de l'écologie, qui occulterait de nombreuses opportunités de réhabiliter et enrichir la biodiversité. Un participant a tenu à ajouter que le concept « *d'espèces indésirables*¹⁴⁵ » utilisé dans le projet de PDA, ainsi que le caractère « *monospécifique*¹⁴⁶ » de certains boisés, rejoignent cette vision réductionniste et artificielle du verdissement, parce qu'ils ne prennent pas en compte la diversité et l'interdépendance des écosystèmes¹⁴⁷.

D'une manière plus spécifique, les participants ont exprimé leur opposition envers des aménagements d'espaces gazonnés qu'ils considèrent comme de la « *décoration verte sur ce qui existe*¹⁴⁸ ». Le gazon est vu comme dépourvu de toute valeur écosystémique, ne contribuant ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ni à la résilience aux changements climatiques¹⁴⁹. D'autres les qualifient d'espaces « *sans valeur ajoutée pour la communauté universitaire et l'écosystème du parc du Mont-Royal*¹⁵⁰. »

Ensuite, des participants ont souligné l'importance de promouvoir la connectivité des différents milieux naturels du campus et de la montagne dans le projet de PDA¹⁵¹. Afin d'augmenter la « *capacité de charge des écosystèmes*¹⁵² » et « *la connectivité du milieu naturel*¹⁵³ », plusieurs participants suggèrent d'inclure aux aires de conservation « *certaines espaces aux limites du parc*

¹⁴² Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1485 à 1520; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2; Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), doc. 8.11, p. 11; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 6-7; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 6-7

¹⁴³ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1485 à 1520; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2; Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), doc. 8.11, p. 11; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 6-7; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21 p. 6-7; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1280; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2; Nicholas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2; Floriant Bobeuf, doc. 9.4, #2

¹⁴⁴ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 3-4; Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1480-1535

¹⁴⁵ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1330-1335

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1435-1485; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1375; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2

¹⁴⁸ Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1270

¹⁴⁹ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1330-1350; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8-10; Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 3; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1360; Dominique Baucher, doc. 8.9, p. 1

¹⁵⁰ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 3; Isabelle Côté, doc. 8.1.2, L. 170-175

¹⁵¹ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3-5; Nicholas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8-10; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1345-1375; Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1485-1520

¹⁵² Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3

¹⁵³ Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1280

*du Mont-Royal*¹⁵⁴ », et de favoriser un verdissement riche en biodiversité et « *moins artificialisé*¹⁵⁵ », en synergie avec la végétation du parc¹⁵⁶.

Dans le but d'« *éviter de dresser des barrières physiques*¹⁵⁷ » dans les sites de « *corridors de dispersion*¹⁵⁸ » comme le recommande le CRE-Montréal, un participant estime qu'un « *geste qui connecte les eaux, qui connecte les sentiers, qui connecte la végétation, qui permet à la faune de circuler d'un lieu à l'autre*¹⁵⁹ » doit être privilégié.

De plus, certains suggèrent des bâtiments aériens et des aménagements piétonniers sur pilotis afin de laisser la faune circuler et de ne pas piétiner les milieux naturels¹⁶⁰. Il est aussi recommandé « *d'améliorer, restaurer et [...] réunir des espaces défigurés et morcelés par le passé*¹⁶¹ ». Un participant a aussi suggéré de replanter tout arbre abattu au cours des dix dernières années, et d'inclure dans les reboisements futurs des espèces plus adaptées au réchauffement climatique¹⁶².

Dans le même ordre d'idées, les participants ont fait des propositions concernant des lieux plus spécifiques¹⁶³. En effet, il a été recommandé de fermer le chemin de la Rampe aux voitures et de réaménager l'intersection menant à la Faculté de l'aménagement afin de restructurer l'espace vert devant le nouveau belvédère Roger-Gaudry¹⁶⁴.

D'autres riverains ont tenu à exprimer leur inquiétude envers la santé du boisé de la Faculté de l'aménagement, où des érables centenaires sont en mauvais état et les frênes sont malades. Selon leurs observations, les sols sont tassés par le piétinement et ne drainent plus l'eau de pluie qui se transforme en boue¹⁶⁵.

Enfin, le collectif P.A.U.S.E suggère que les végétaux du jardin sur lequel le projet de PDA prévoit la construction de l'agrandissement du pavillon Marie-Victorin soient relocalisés à l'intérieur de la nouvelle cour intérieure qui sera construite, et ce « *en accord avec les principes d'aménagements spécifiques de l'agrandissement du pavillon*¹⁶⁶ ».

¹⁵⁴ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8

¹⁵⁵ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2

¹⁵⁶ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1370-1485; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8-10; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265

¹⁵⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3-5

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1265-1360

¹⁶⁰ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3; Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1315-1330

¹⁶¹ Nicholas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2

¹⁶² Floriant Bobeuf, doc. 9.4, #2

¹⁶³ Ambroise Thériault, doc. 9.1, #7; Les résidents de l'îlot Willowdale, doc. 8.22, p. 3

¹⁶⁴ Ambroise Thériault, doc. 9.1, #7

¹⁶⁵ Les résidents de l'îlot Willowdale, doc. 8.22, p. 3

¹⁶⁶ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 4

La consolidation de la coulée verte

Dans une perspective générale, les participants ont félicité les initiatives et les intentions exprimées dans le projet de PDA concernant la coulée verte, sa consolidation et l'augmentation de sa biodiversité. Cependant, ils les jugent insuffisantes¹⁶⁷. De nombreux participants ont fait différentes propositions afin d'augmenter la superficie et la richesse en biodiversité de la coulée verte¹⁶⁸.

Par exemple, le CRE-Montréal suggère un « *don écologique*¹⁶⁹ » de la coulée verte à la Ville de Montréal, ou toute autre démarche qui permettrait une « *protection à très long terme, idéalement à perpétuité, des milieux naturels*¹⁷⁰. D'autres participants suggèrent que les 67 hectares du cimetière Côte-des-Neiges soient attachés au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Ils recommandent également que le stationnement à l'est du pavillon de Polytechnique Montréal sur lequel est projeté un nouveau bâtiment soit transformé « *en milieux boisés et humides, pour renforcer les rôles écologiques d'habitat et de corridor de dispersion de la coulée verte*¹⁷¹. Ils ajoutent que cela permettrait « *d'assurer une continuité de corridor écologique avec le parc Mont-Royal*¹⁷² ».

L'agriculture urbaine

Des organisations et des participants ont félicité la mention d'initiatives en agriculture urbaine dans le projet de PDA. Ils proposent, à cet effet, une consolidation des initiatives étudiantes en agriculture urbaine et en verdissement¹⁷³. Le collectif P.A.U.S.E ainsi que l'AGEEFEP souhaitent que les jardins se voient attribuer le statut « *d'espaces nourriciers*¹⁷⁴ ». Ils proposent l'installation de serres afin que la pratique se poursuive toute l'année¹⁷⁵.

Toujours dans l'optique d'avoir des espaces verts à « *valeur ajoutée*¹⁷⁶ » le collectif P.A.U.S.E propose que les toits qui seront verdis fassent l'objet d'initiatives agricoles, et que des arbres fruitiers viennent enrichir le milieu naturel du campus¹⁷⁷.

¹⁶⁷ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 1; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.2, p. 5; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 3; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 3

¹⁶⁸ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1435-1465; Les amis de la montagne, doc. 8.6.2, L. 1619-1621; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 4

¹⁶⁹ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 3

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 5; Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1330-1335; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 3

¹⁷² Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1330-1335; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 3

¹⁷³ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 2; Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 6; Floriant Bobeuf, doc. 9.4, #2; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 5

¹⁷⁴ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 3

¹⁷⁵ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 2; Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 2

¹⁷⁶ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 5

¹⁷⁷ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 2

La gestion des eaux, des milieux humides et de la neige

De nombreux participants soulignent que la gestion des eaux, qui comprend aussi les milieux humides et la gestion de la neige, est un élément clé de la protection et de la gestion durable des milieux naturels. Le CRE-Montréal rappelle, à ce titre, que la gestion de la neige et des eaux est un élément incontournable de « *résilience et d'adaptation aux changements climatiques*¹⁷⁸ ».

Les amis de la montagne saluent les engagements vers une « *gestion intégrée et écologique des eaux de surface*¹⁷⁹ ». Néanmoins, ils font remarquer que ces éléments sont peu développés et ne permettent pas de garantir que l'université a l'intention « *d'être exemplaire en la matière*¹⁸⁰ ». Les amis de la montagne invitent l'université à préciser ses moyens et stratégies afin de « *combler la carence en eau de certains milieux humides par une redirection des eaux pluviales permettant d'assurer leur pérennité, maintenir et rehausser la contribution des parois rocheuses et des aires humides derrière le CEPSUM à la biodiversité des écosystèmes du Mont-Royal*¹⁸¹. »

Le CRE-Montréal recommande, quant à lui, que le futur Plan directeur de gestion des eaux pluviales (PDGEP) de la Ville prenne aussi en charge le site du Mont-Royal en y intégrant : « *une gestion des apports en eau en provenance de la montagne; une stratégie de régulation des niveaux d'eau dans les milieux humides; un contrôle de la qualité des eaux de ruissellement envoyées vers les milieux naturels et la prise en compte des impacts des changements climatiques (régime de précipitations, vagues de chaleur)*¹⁸² ».

Un participant s'inquiète que l'autorisation d'excavation de la paroi rocheuse dans le but de construire le stationnement souterrain du CEPSUM ne détruise le milieu humide localisé à cet endroit. Il souhaite que ce milieu soit bonifié et non détruit¹⁸³.

2.4 Reconnaissance autochtone

Malgré le fait que la reconnaissance autochtone soit l'une des trois approches de développement liées à la vision du PDA, la commission n'a reçu que très peu de commentaires sur le sujet. Les participants, parmi eux la FAECUM, Héritage Montréal et le CRE-Montréal, considèrent d'une importance primordiale que la reconnaissance du patrimoine autochtone soit présente dans le projet de PDA¹⁸⁴.

¹⁷⁸ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 6

¹⁷⁹ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 5

¹⁸⁰ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 8-10

¹⁸¹ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 9

¹⁸² Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 6; Gérard Beudet, doc. 8.8, p. 1; Robert Kasisi, doc. 8.14, p. 2

¹⁸³ Daniel Chartier, doc. 8.5.2, L. 1210-1225

¹⁸⁴ Héritage Montréal, doc. 8.7.1, L. 2445-2505; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 6; Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2635-2340

Les représentantes de la FAECUM ont tenu à affirmer que la fédération étudiante reconnaissait que « *l'Université de Montréal est située en territoire autochtone, qui n'a jamais été cédé*¹⁸⁵ ». Ils ont aussi tenu à reconnaître que « *les nations Kanien'kehaka, Hurons-Wendat, Abénaquis, et Anishnabe sont gardiens des terres et des eaux*¹⁸⁶ » sur le mont Royal. Ils recommandent, lors la mise en œuvre des projets, « *de continuer à faire en sorte que les populations autochtones soient non seulement entendues, mais que leurs voix soient priorisées pour savoir comment concrétiser ces actions*¹⁸⁷ ».

Héritage Montréal salue l'intégration d'une approche de reconnaissance autochtone dans le projet de PDA. L'organisme considère qu'elle fait partie intégrante de l'histoire de la montagne, et de la ville de Montréal, tant au niveau culturel et archéologique que géologique. Les représentants considèrent donc comme essentiel que cette reconnaissance soit mise en valeur étant donné que le mont Royal est un des marqueurs les plus significatifs de la ville. Ils recommandent que l'université aille au-delà de l'effet « *tendance*¹⁸⁸ » et « *de ce qui est convenu*¹⁸⁹ ».

De leur côté, le CRE-Montréal comme la FAECUM recommandent d'aller au-delà de l'ajout d'œuvres d'art sur le campus. Le CRE-Montréal donne comme exemple « *l'identification et la mise en valeur de sites patrimoniaux et archéologiques, bâtiments intégrant les principes de design autochtone, noms de plantes écrits en langues autochtones sur les panneaux d'identification, etc.*¹⁹⁰ ».

Héritage Montréal¹⁹¹ et la FAECUM suggèrent « *que cette reconnaissance se fasse aussi dans le nommage des futurs pavillons, les futurs espaces de vie qui vont être présents*¹⁹² ». L'association étudiante recommande aussi de s'assurer que la sélection des noms se fasse de manière inclusive¹⁹³. Un participant suggère que les vestiges archéologiques soient aussi mis en valeur « *In situ*¹⁹⁴ ».

2.4.1 L'inclusion des communautés autochtones

Les participants qui se sont exprimés sur le sujet ont tous réitéré l'importance du dialogue et de la concertation dans la réalisation concrète de cette reconnaissance. Ils recommandent que la présence autochtone soit incorporée à une vision d'ensemble du campus¹⁹⁵ et ne soit pas

¹⁸⁵ Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2635-2640

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2635-2340; Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 4

¹⁸⁸ Héritage Montréal, doc. 8.7.1, L. 2445-2450

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 9

¹⁹¹ Héritage Montréal, doc. 8.7.1, L. 2445-2490

¹⁹² Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2845-2880

¹⁹³ Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2635-2640

¹⁹⁴ Gérard Beaudet, doc. 8.8.1, L. 395-405

¹⁹⁵ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2; Manuel Ribeiro, doc. 9.5, #1; Gérard Beaudet, doc. 8.8.1, L. 395-405; Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 6; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 9

« *instrumentalisée*¹⁹⁶ » pour servir l'image de l'université. Le CRE-Montréal s'est notamment interrogé sur les modalités de concertation entre le Comité des Premiers Peuples et l'université, dont il est fait peu mention dans le projet de PDA. Il estime que l'inclusion des peuples autochtones aux projets est essentielle « *pour être cohérent avec le contenu du Plan et en assurer la validité*¹⁹⁷ ».

La FAECUM recommande que les regroupements d'étudiants autochtones présents dans les différentes unités académiques de l'université, ainsi que le Centre étudiant des Premiers Peuples, soient inclus dans les initiatives de concertation qui vont encadrer la mise en œuvre du projet de PDA¹⁹⁸.

Néanmoins, la représentante du Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke déplore que ses représentants n'aient pas été contactés au début du processus d'élaboration du projet de PDA. Voici ce qu'elle propose pour y remédier : « *Redémarrons sur des bases claires et intentionnelles si nous voulons contribuer à la réconciliation, mais aussi de bâtir de véritables relations de nation à nation, entre les peuples autochtones et non autochtones. La réconciliation dans le contexte du développement doit être fondée sur les principes des sept grands-pères pour agir avec la sagesse, amour, courage, vérité, bravoure, respect, et humilité*¹⁹⁹ ».

De plus, certains participants recommandent que cette ouverture soit sur le long terme afin de laisser le temps aux étudiants autochtones et aux autres communautés de s'impliquer²⁰⁰. En effet, pour un participant « *c'est important qu'il y ait aussi une question d'attitude à l'égard de ce qui pourrait nous provenir [...] des communautés autochtones*²⁰¹ ». Pour le CRE-Montréal une telle ouverture offre l'opportunité²⁰² « *de lire un paysage et de percevoir le sens du lieu, de faire l'expérience de la nature, de célébrer les cultures vivantes, de comprendre les dynamiques écologiques d'un site, de transmettre les connaissances, etc.*²⁰³ ».

La représentante du Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke propose la prise en compte de plusieurs éléments « *pour commencer à bâtir un pont pour l'amélioration des rapports entre personnes des premières nations, métis et inuit de Montréal*²⁰⁴ ».

¹⁹⁶ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3.1, L. 1000-1015

¹⁹⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 8

¹⁹⁸ Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2880-2900

¹⁹⁹ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 6

²⁰⁰ Gérard Beudet, doc. 8.8.1, L. 395-405; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 8; Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 6

²⁰¹ Gérard Beudet, doc. 8.8.1, L. 395-405

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 9

²⁰⁴ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 4-5

Le modèle de collaboration proposé se base sur trois pistes :

1. L'histoire et la vérité « *faire ressortir une histoire plus juste*²⁰⁵ ». Elle propose d'explorer le territoire en organisant des « *cercles de paroles*²⁰⁶ » entre autochtones et non autochtones de tous âges.
2. Les considérations physiques et médicales : elle propose que les aînés fassent un diagnostic du lieu (biodiversité et extinction, l'état de la carrière cornéenne) et organisent des « *cercles d'apprentissage sur l'usage traditionnel de la faune et de la flore*²⁰⁷ ».
3. Les considérations culturelles et spirituelles : elle propose un enseignement du « *caractère sacré de la Nature de la montagne*²⁰⁸ », l'approche holistique en santé et d'étendre le projet de jardin de plantes médicinales déjà en place sur le flanc sud-ouest²⁰⁹.

2.5 La mobilité sur le campus

Les principes d'aménagement spécifiques concernant la mobilité sur le campus sont dans l'ensemble bien accueillis. Les participants énoncent essentiellement des points sur lesquels ils aimeraient que l'université porte une attention particulière, ou encore des bonifications aux principes énoncés dans le projet de PDA. Seuls les éléments concernant la réduction de la place de l'automobile et plus particulièrement la réduction des stationnements de surface sont considérés trop timides et manquants d'audace.

Par exemple le CRE-Montréal souligne qu'en complément des aménagements proposés dans le Plan, il serait « *important que l'Université de Montréal se dote d'un plan de gestion de la mobilité sur le campus*²¹⁰. »

2.5.1 La place de l'auto sur le campus

Pour plusieurs participants, les principes d'aménagement spécifiques du projet de PDA concernant la réduction de la place de l'automobile sur le campus ne sont pas assez forts. La place de la voiture sur le campus reste trop importante au goût de plusieurs²¹¹. Une participante mentionne que « *Le virage vers les moyens de transports durables doit être radical*²¹² ». Elle souligne également que l'Université de Montréal « [...] *est à la traîne par rapport à d'autres universités qui limitent davantage les liens routiers sur le campus*²¹³. » Dans le même esprit, quelques participants demandent que les aménagements favorisant les déplacements en transports actifs et en commun soient privilégiés plutôt que ceux favorisant les déplacements en

²⁰⁵ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 5

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 5-6

²⁰⁸ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 5

²⁰⁹ Centre de santé des autochtones Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 6

²¹⁰ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 8

²¹¹ Ambroise Thériault, doc. 9.1, #7; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 7; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #1; Ricardo Izquierdo, doc. 9.1, #14; Florian Bobeuf, doc. 9.1, #2

²¹² Ambroise Thériault, doc. 9.1, #7

²¹³ *Ibid.*

voiture²¹⁴. Pour ce faire, il est notamment proposé de fermer le chemin de la Rampe aux voitures et de faire la promotion des moyens de transport alternatifs comme les vélos de transport²¹⁵. Dans le but de favoriser le transport durable, deux participants suggèrent aussi d'électrifier la flotte de véhicules de l'université²¹⁶.

Pour sa part, le Conseil régional de l'environnement de Montréal demande que les principes de mobilités favorisent « *la mise en place de stratégies pour encourager le transfert modal des employés et étudiants accédant au campus en automobile*²¹⁷ ».

2.5.2 La réduction des stationnements

Pour ce qui est de la place des stationnements sur le campus, la majorité des participants saluent l'idée d'en réduire le nombre²¹⁸. Toutefois, comme plusieurs autres²¹⁹, un participant souligne que « *L'objectif de réduire de 10 % le nombre d'espaces de stationnements est trop peu ambitieux pour un campus extrêmement bien desservi en transport en commun. Il y a trois stations de métro, une future station REM, des pistes cyclables [...]*²²⁰ ». Il est donc proposé par plusieurs de revoir la cible de 10 % à la hausse et de prioriser les stationnements souterrains pour le reste. Les propositions de réduction des cases de stationnement vont de 30 % à 50 % selon les participants²²¹. Pour le CRE-Montréal, il s'agit plutôt de prévoir une révision périodique des besoins en stationnement et des objectifs de réduction en concordance²²².

L'organisme propose également d'intégrer au plan de mobilité²²³ suggéré dans leur mémoire :

- des critères tirés de l'*Attestation stationnement écoresponsable* pour chaque projet de réfection de stationnement de surface;
- des principes de gestion des stationnements situés sur la montagne dans une perspective d'ensemble, ce qui permettrait aux visiteurs de la montagne d'utiliser les stationnements de l'université les soirs et la fin de semaine.

Une participante suggère de réserver les cases de stationnement pour les voitures électriques afin de réduire les impacts sur l'environnement et comme incitatif à l'utilisation de moyens de transport alternatifs²²⁴. Toujours dans l'idée d'inciter à l'utilisation de moyens de transport alternatif à la voiture, certains conseillent d'offrir en priorité les espaces de stationnement à ceux qui n'ont pas accès à d'autres moyens de transport pour différentes raisons (conciliation travail-

²¹⁴ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #1; Ricardo Izquierdo, doc. 9.1, #14; Florian Bobeuf, doc. 9.1, #2

²¹⁵ Ambroise Thériault, doc. 9.1, #7; Florian Bobeuf, doc. 9.1, #2

²¹⁶ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.4, #1; Florian Bobeuf, doc. 9.1, #2

²¹⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 7

²¹⁸ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 2; Natasha McQuaid, doc. 9.1, #9

²¹⁹ Arnaud Hudon-Turgeon, doc. 9.1, #11; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.4, #1; Florian Bobeuf, doc. 9.1, #2

²²⁰ Olivier Rémillard, doc. 9.1, #3

²²¹ Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 6; Olivier Rémillard, doc. 9.1, #3

²²² Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 8

²²³ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 7

²²⁴ Karina Thibault, doc. 9.1, #16

famille/étude-famille, personnes en situation de handicap, etc.)²²⁵. Un participant demande, pour sa part, d'interdire le stationnement pour les véhicules « *solos*²²⁶ », en général, tant thermiques, qu'électriques.

Pour certains, la réduction des espaces de stationnement de surface est vue comme une opportunité pour augmenter le verdissement et déplorent le fait qu'ils soient utilisés pour des constructions. La transformation des stationnements en espaces verts permettrait, selon plusieurs, de lutter contre les îlots de chaleur, de favoriser la gestion durable des eaux, de protéger et conserver la biodiversité, d'encourager la mobilité douce, d'améliorer la qualité de vie des résidents et des étudiants et, enfin, de réduire les nuisances liées au bruit²²⁷.

Le CRE-Montréal invite l'université à considérer des options autres que les stationnements pour répondre aux besoins de consolidation du cadre bâti. Il suggère notamment de réaffecter les surfaces de stationnement à « *des usages davantage adaptés au contexte paysager et écologique : expansion du parc, aménagement d'une zone tampon, place publique verdie, etc.*²²⁸ ». Certains proposent notamment que les stationnements situés autour de l'école Polytechnique Montréal soient renaturalisés et intégrés au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne²²⁹.

2.5.3 Les transports actifs et collectifs

De manière générale, il est demandé que les aménagements du campus favorisent les transports actifs et les accès au transport en commun²³⁰.

Plusieurs demandent aussi que le réseau de circulation piétonne et cyclable du campus de la montagne permette de faciliter la connectivité des différents sous-secteurs et bâtiments du campus, autant au moyen d'un réseau intérieur qu'extérieur, et que ce réseau favorise la perméabilité du campus et les liens à la montagne ainsi que les liens avec les transports collectifs²³¹. À cet effet, un participant souligne que « *le projet a une structure de Édouard-Montpetit à la sortie du campus (axe de vie), mais selon les plans, il n'y a toujours pas assez de liens publics entre le chemin de la Polytechnique et le bas du campus. Il est difficile de circuler entre les pavillons pour descendre. Les pavillons forment un mur qu'il est difficile de traverser*²³². »

²²⁵ Olivier Rémillard, doc. 9.1, #3; Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de (AGEEFEP) l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 6

²²⁶ Florian Bobeuf, doc. 9.1, #2

²²⁷ Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 2; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 4-5; Isabelle Côté, doc. 8.2.1, L. 460-480; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 3

²²⁸ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 4

²²⁹ Pente à neige, doc. 8.23, p. 2; Ski de fond Montréal, doc. 8.2.2, L. 2090-2100; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 5

²³⁰ Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 6; Nicolas Paul Gendron, doc. 8.19, p. 2; Olivier Rémillard, doc. 9.1, #3; Rapport d'analyse du questionnaire en ligne, doc. 6.5, p. 6

²³¹ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.2, #2; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 7; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 3; Karina Thibault, doc. 9.1, #16; Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 14

²³² Olivier Rémillard, doc. 9.1, #3

Les aménagements pour les vélos, notamment l'aménagement de piste cyclable en site propre, sont très bien accueillis²³³. Par contre, il est demandé que le projet de PDA porte une attention particulière au dénivelé et au revêtement de surface des sentiers et pistes cyclables afin de faciliter les déplacements à vélo à travers le campus. Des espaces sécurisés pour laisser son vélo une fois arrivé à destination sont également demandés, et ce, partout sur le campus, tout particulièrement aux extrémités, pas uniquement dans le stationnement étagé²³⁴. Certains demandent aussi plus de stations BIXI afin de couvrir le territoire du campus²³⁵.

Pour l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, les aménagements utilitaires comme les sentiers, les escaliers doivent s'intégrer à l'environnement naturel présent sur le campus²³⁶.

Pour les deux associations étudiantes s'étant prononcées sur le projet de PDA, il est important que les aménagements extérieurs permettent à tous de se déplacer en « *ayant un sentiment de sécurité*²³⁷ ». Pour ce faire, elles demandent que les différents sentiers, chemins ou passages sur le campus soient éclairés de soir et aménagés de manière à assurer un bon flot de déplacements, ce qui augmente le sentiment de sécurité des usagers²³⁸. Certains proposent également que les aménagements destinés aux piétons et aux cyclistes soient clairement indiqués, conviviaux et séparés des voitures par des barrières physiques. Des dos d'âne afin de réduire la vitesse des voitures sont également proposés dans un objectif de sécurité²³⁹.

2.5.4 L'hiver

Plusieurs participants considèrent que le projet de PDA devrait aborder l'hiver de manière plus insistante et faire une place plus importante aux opportunités hivernales²⁴⁰. Un participant propose notamment d'ajouter au projet de PDA une « *clause hiver*²⁴¹ » qui permettrait de se demander pour tout geste posé : « *Comment ça se traduit en hiver*²⁴²? ».

Certains recommandent, entre autres choses, de revoir les pratiques de déneigement sur le campus afin d'éviter les accumulations de neige, notamment au pied du stationnement étagé, ce qui endommage sa structure. Ils suggèrent aussi d'explorer des solutions innovantes comme la

²³³ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.1, #1; Le collectif Vélo campus de l'Université de Montréal, doc. 8.17.1, L. 620-630 et 665-670

²³⁴ Le collectif Vélo campus de l'Université de Montréal, doc. 8.17.1, L. 635-640, 680-700 et 770-780; Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2905-2915

²³⁵ Éric Brunet, doc. 9.1, #6; Le collectif Vélo campus de l'Université de Montréal, doc. 8.17.1, L. 850-875

²³⁶ Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 3

²³⁷ Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 6

²³⁸ Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2615-2620; Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 6

²³⁹ Natasha McQuaid, doc. 9.1, #9; Arnaud Hudon-Turgeon, doc. 9.1, #11; Richard Caron, doc. 9.1, #12

²⁴⁰ Gérard Beudet, doc. 8.8, p. 2; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 1

²⁴¹ Gérard Beudet, doc. 8.8.1, L. 305-310

²⁴² Gérard Beudet, doc. 8.8.1, L. 305-330

construction de réservoirs souterrains de neige servant à la climatisation des bâtiments en été, ou encore des aménagements perméables comportant des ouvrages techniques permettant la rétention et la filtration des eaux pluviales et de fonte des neiges²⁴³. Il est aussi demandé d'intégrer des pratiques alternatives au sel de déglacage afin de protéger la biodiversité et éviter la contamination des sols, tout particulièrement à proximité des jardins²⁴⁴.

Outre les pratiques de déneigement, il est proposé de penser à l'aménagement d'un réseau piéton et cycliste accessible en été comme en hiver²⁴⁵.

La localisation du campus est, pour plusieurs, l'opportunité de développer un réseau d'activité hivernale. À l'instar de plusieurs autres, un participant souligne que « *Montréal est une ville ou l'hiver est une réalité importante et le Mont-Royal un site exceptionnel pour la pratique des activités hivernales et en particulier du ski de fond. En créant un centre de ski de fond directement sur le campus et en reliant aux autres sentiers déjà présents sur la montagne on créerait un site unique pour mettre en valeur cette activité très bénéfique pour la santé et le bien-être*²⁴⁶. » En plus d'insister pour que des sentiers de ski soient aménagés sur le campus et relient les sentiers déjà existants, plusieurs participants demandent l'implantation d'un centre de ski comprenant un ou plusieurs comptoirs de prêt d'équipement afin de faire connaître cette activité au plus grand nombre²⁴⁷. La présence d'une pente-école (ancienne piste de ski alpin) est également, pour certains, un atout unique pour la pratique du ski alpin²⁴⁸.

2.5.5 L'accessibilité universelle

Plusieurs participants, dont deux associations étudiantes, insistent pour que les nouveaux aménagements du campus souscrivent au principe d'accessibilité universelle²⁴⁹. Un participant souligne notamment que l'état de l'accessibilité du campus est actuellement déficient et qu'il est urgent d'y remédier. Il considère également que le projet de PDA ne propose pas de vision pour améliorer le manque d'accessibilité du campus²⁵⁰.

La FAECUM souligne qu'il « [...] *est nécessaire de mettre sur pied des infrastructures de transport qui oui, sont centrées sur les besoins des personnes piétonnes et cyclistes qui forment probablement une grande part de la communauté étudiante [...], mais aussi en ce qui concerne*

²⁴³ Gérard Beaudet, doc. 8.8.1, L. 305-330; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 6

²⁴⁴ Vincent Cameron Trudel, doc. 9.4, #1; Florian Bobeuf, doc. 9.4, #2; Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E), doc. 8.12, p. 3

²⁴⁵ Marie-Chantal Plante, doc. 9.1, #17; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 7; Le collectif Vélo campus de l'Université de Montréal, doc. 8.17.1, L. 650-665

²⁴⁶ Ricardo Izquierdo, doc. 9.6, #5

²⁴⁷ Plein air interculturel – Association récréative Milton-Parc, doc. 9.4, #3; Naturafond Inc., doc. 9.6, #4; Ski de fond Montréal, doc. 8.2.2, L. 1970-2000; Pente à neige, doc. 8.23, p. 2-4; Kate Frohlich, doc. 9.1, #13

²⁴⁸ Naturafond Inc., doc. 9.6, #4; Ricardo Izquierdo, doc. 9.1, #14; Pente à neige, doc. 8.23, p. 1

²⁴⁹ Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 3; Alan Robinson, doc. 8.18, p. 1; Grégory Taillon, doc. 9.1, #4; Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2595-2615; Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 7

²⁵⁰ Alan Robinson, doc. 8.18, p. 1

*toutes les personnes qui ont besoin de transport adapté*²⁵¹. » Pour l'association étudiante, il est aussi important de faciliter l'accès et les déplacements entre les différents pavillons sur le campus. Pour ce faire, l'implantation d'une navette électrique ou autonome est suggérée par certains sur l'axe de vie proposé dans le projet de PDA, mais aussi entre les différents pavillons et campus afin de faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous²⁵².

Dans cette optique, l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal recommande que soit créé un comité constitué d'étudiants en situation de handicap afin de s'assurer que les nouveaux aménagements souscrivent au principe de l'accessibilité universelle et répondent aux besoins de ceux-ci. L'Association demande également qu'un membre de la direction soit responsable du suivi des bonnes pratiques en la matière et de leur implantation sur le campus²⁵³.

2.6 L'interface, la perméabilité et l'ouverture sur la communauté

L'ouverture du campus sur les quartiers avoisinants et sa reconnexion avec le parc du Mont-Royal ont fait l'objet de beaucoup de commentaires. Plusieurs répondants au questionnaire en ligne ont identifié la faible connectivité des espaces et l'inaccessibilité des espaces naturels comme des éléments qui leur déplaît sur le campus²⁵⁴. Pour plusieurs, le campus est vu comme un lieu replié sur lui-même, déconnecté des communautés qui l'entourent et du reste du mont Royal. Les participants déplorent que le site ne soit pas ouvert au reste du parc du Mont-Royal²⁵⁵. Pour certains résidents, une des initiatives d'ouverture vers le quartier (l'aménagement de la rue Louis-Colin) est vécue comme une nuisance et un échec²⁵⁶. D'autres déplorent que le projet de PDA actuel n'offre pas d'aménager de nouveaux liens permettant l'accès au parc du Mont-Royal, que ce soit pour la communauté universitaire, les riverains ou les promeneurs²⁵⁷.

Les représentants d'Héritage Montréal constatent un manque en ce qui concerne l'expérience qu'offre le site envers la communauté universitaire et la ville. Les aménagements futurs entourant la mise en valeur du patrimoine pourraient être, selon eux, l'occasion de bonifier l'expérience et de « *créer ce pont entre le résidentiel et la montagne*²⁵⁸ ».

²⁵¹ Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2595-2615

²⁵² Grégory Taillon, doc. 9.1, #4; Kenza Benmansour, doc. 9.1, #10; Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 6

²⁵³ Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 3

²⁵⁴ Rapport d'analyse du questionnaire en ligne, doc. 6.5, p. 7

²⁵⁵ Héritage Montréal, doc. 8.7.1, L. 2395-2420; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 1; Gérard Beudet, doc. 8.8, p. 1; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.1, # 1; La Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), doc. 8.11, p. 5

²⁵⁶ Les résidents de l'îlot Willowdale, doc. 8.2.2, p. 1-6

²⁵⁷ Le collectif Vélo campus de l'Université de Montréal, doc. 8.17.1, L. 915-935; Les résidents de l'îlot Willowdale, doc. 8.2.2, p. 1-6; Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1435; Héritage Montréal, doc. 8.7.1, Les amis de la montagne, doc. 8.6.2; Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 4

²⁵⁸ Héritage Montréal, doc. 8.7.1, L. 2395-2420

Des participants comparent le campus de la montagne à une « *forteresse*²⁵⁹ » avec des murailles entourant des « *ensembles universitaires bouclés sur eux-mêmes*²⁶⁰ », et sans chemins piétons invitatants et accessibles à partir des transports en commun²⁶¹. Un autre participant considère que les initiatives d'aménagement du PDA ne permettront pas « *d'optimiser la reconnexion de ce campus avec la montagne et avec son environnement urbain. Cette démarche ne réussit pas non plus à reconnecter les différentes parties du campus séparées depuis les années 60 par le chemin de la Rampe, un ouvrage de voirie surdimensionné et brutal*²⁶². »

Pour la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), « *la ville et le campus devraient entretenir une relation symbiotique*²⁶³ ». Elle explique que le campus fait partie du mont Royal, et la richesse naturelle de ce dernier « *devrait percoler jusqu'au cœur des quartiers qui lui sont limitrophes*²⁶⁴ ». Réciproquement, le dynamisme des quartiers environnants devrait se répandre dans le campus et contribuer ainsi à « *adoucir les frontières entre la ville et l'Université*²⁶⁵ ».

Pour la CDC-CDN, l'université devrait aussi « *jouer son rôle citoyen responsable au sein du tissu social de Côte-des-Neiges en participant aux réflexions collectives, en donnant accès aux fonctions et aux professionnels de l'Université et en prenant part aux discussions avec le milieu social et la société civile*²⁶⁶ ». À ce titre, la Corporation recommande que l'université collabore avec la Ville et la communauté afin d'améliorer « *l'offre résidentielle*²⁶⁷ » et, par la même occasion, contribue à contenir la hausse des prix des loyers qui pénalise autant les membres de la communauté que les étudiants²⁶⁸.

Un autre aspect de cette demande d'ouverture pourrait, selon un participant, passer par « *La mobilisation des jeunes écoliers riverains (notamment des quartiers défavorisés) dans l'aménagement de certains secteurs du campus*²⁶⁹ ». En plus d'offrir une occasion de « *rompre une certaine marginalisation pour certains*²⁷⁰ », une telle initiative serait l'occasion de renforcer le sentiment « *d'appartenance au tissu socioculturel montréalais*²⁷¹ » et de motiver les jeunes à poursuivre des études universitaires²⁷². Dans le même esprit, le CDC-CDN rappelle que « *la présence du campus dans le quartier devrait être un atout et une fierté pour les résident.e.s aussi*²⁷³ ».

²⁵⁹ Gérard Beaudet, doc. 8.8, p. 3

²⁶⁰ Gérard Beaudet, doc. 8.8, p. 2-5

²⁶¹ Gérard Beaudet, doc. 8.8, p. 1; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.1, #1

²⁶² Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 1

²⁶³ La Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), doc. 8.11, p. 5 et 11

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ La Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), doc. 8.11, p. 11

²⁶⁶ *Ibid.*

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ Robert Kasisi, doc. 8.14, p. 2

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ La Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), doc. 8.11, p. 11

2.6.1 Le campus et le mont Royal

Outre les liens avec les quartiers, les liens avec la montagne devraient aussi être renforcés selon certains. Dans cet esprit, Les amis de la montagne estiment que le territoire du campus de la montagne « *nécessite une planification intégrée et concertée pour maintenir ou bonifier sa perméabilité vers la montagne afin qu'elle soit plus accessible pour tous les usagers*²⁷⁴ ». Ils ont fait les recommandations d'aménagement suivantes :

- « *Intégrer au PDA du campus de l'UdeM et de ses écoles affiliées la vision globale de l'accessibilité au mont Royal élaborée par le Bureau du Mont-Royal.*
- *Analyser la possibilité de développer les axes vers la montagne du Pavillon de la Faculté de musique vers le 1420 boulevard Mont-Royal et l'entrée est du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, ainsi que celui de la coulée verte depuis le métro Université de Montréal vers l'entrée ouest du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.*
- *Profiter du réaménagement de l'avenue Vincent-d'Indy depuis le métro Édouard-Montpetit pour en faire un seuil d'entrée à la montagne de grande qualité.*
- *Réaliser une signalisation uniformisée et s'intégrant au réseau pédestre du mont Royal*²⁷⁵ ».

Pour le CRE-Montréal, « *l'interface campus-montagne offre plusieurs occasions de favoriser cette perméabilité*²⁷⁶ ». À ce titre, selon l'organisme, le projet de PDA pourrait être l'occasion d'aménager de nouveaux points d'entrée au parc du Mont-Royal. En plus de bonifier l'accessibilité du mont Royal, cela permettrait d'atténuer les pressions sur les milieux naturels des points d'entrée existants. L'organisme propose donc d'aménager un accès à l'arrière du pavillon de la Faculté de musique, vers le chemin de ceinture afin de permettre aux utilisateurs du futur REM d'avoir un accès rapide au mont Royal²⁷⁷. Cette reconnexion au parc du Mont-Royal devrait permettre une offre de « *services complémentaires d'activités de plein air pour les étudiants et la communauté*²⁷⁸ ».

Une plus grande connectivité avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est aussi suggérée. Ski de fond Montréal propose un lien avec l'avenue Côte-des-Neiges qui offrirait la possibilité de reconnecter le chemin Remembrance et permettrait d'accéder au parc du Mont-Royal en ski de fond, à vélo ou à pied²⁷⁹. Cet accès au parc du Mont-Royal nécessiterait l'implantation d'un corridor vert avec le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, le stationnement du site de Polytechnique Montréal, et l'ouverture des chemins du cimetière vers le parc du Mont-Royal²⁸⁰.

²⁷⁴ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 12

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 8

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ Daniel Chartier, doc. 8.5, p. 4; Ski de fond Montréal, doc. 8.2, p. 1-5

²⁷⁹ Ski de fond Montréal, doc. 8.2.2, L. 1910-1920

²⁸⁰ Ski de fond Montréal, doc. 8.2.2, L. 1910-1920; Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1455-1605; Vincent Cameron Trudel, doc. 9.6, #3

2.6.2 Le campus, un pôle touristique et scientifique

Une participante suggère que le campus de la montagne devienne un pôle « *touristique*²⁸¹ » de la Ville de Montréal²⁸². Dans cet esprit, le Musée de paléontologie et de l'évolution a soumis une proposition de création d'un musée. Les représentants du Musée souhaitent inscrire leurs démarches dans la création d'un « *pôle de culture scientifique*²⁸³ » qui aurait « *un impact socioculturel important, en contribuant à un accroissement de la qualité de vie pour toutes et tous*²⁸⁴ ». En plus de bonifier l'expérience de la communauté étudiante, ce musée pourrait devenir un lieu de découverte et de culture pour les populations des quartiers avoisinants et des plus jeunes. Enfin, un tel projet pourrait offrir « *un lieu de rencontre entre communauté de recherche universitaire et grand public, où un transfert de connaissances peut s'effectuer*²⁸⁵ ».

2.7 La mise en œuvre et la concertation

L'importance de la poursuite de la concertation des différentes parties prenantes au moment de la mise en œuvre du projet de PDA a été abordée dans plusieurs interventions provenant autant de résidents du secteur, des associations étudiantes que de groupes d'intérêts.

À ce titre, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) mentionne que dans l'élaboration du plan, il y a eu des consultations des communautés et salue ce geste. Dans l'optique « *de s'assurer de consulter les communautés concernées, la FAECUM veut aussi réitérer l'importance que l'Université de Montréal continue de consulter la communauté étudiante dans l'opérationnalisation des différentes étapes comme ça avait été fait pour l'élaboration*²⁸⁶. »

La corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges recommande également que soient mis en place des mécanismes tels que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS +) « *[...] afin de favoriser l'inclusion de tous les types de clientèles dans le processus de planification, mais aussi dans l'aménagement physique du campus*²⁸⁷. »

Plus précisément, il est demandé que la communauté étudiante soit impliquée dans l'attribution et l'occupation des nouveaux espaces disponibles afin de répondre aux besoins la communauté étudiante et pas uniquement aux besoins institutionnels²⁸⁸.

²⁸¹ Musée de paléontologie et de l'évolution, doc. 8.20, p. 3-4

²⁸² Geneviève Cousineau, doc. 9.2, #4

²⁸³ Musée de paléontologie et de l'évolution, doc. 8.20, p. 3-4

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2655-2660

²⁸⁷ Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN), doc. 8.11, p. 11

²⁸⁸ Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2670-2675; Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal, doc. 8.15, p. 7

De son côté, le Conseil régional de l'environnement de Montréal recommande « *afin d'assurer un suivi du Plan et de maintenir le dialogue qui a prévalu durant tout le processus d'élaboration du document[...]* :

- *la création d'un comité multipartite incluant les acteurs municipaux, la CDPQ, la STM, des représentants de la société civile;*
- *la publication de rapports périodiques présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan*²⁸⁹. »

La Société de transport de Montréal demande notamment que soit revue une des cartes annexes du règlement afin de faciliter les travaux de mise à niveau de la station de métro Université-de-Montréal²⁹⁰.

Il est aussi proposé d'impliquer les facultés et les étudiants afin de créer des opportunités de réflexion, de créer du savoir au sein de l'université de manière participative en intégrant la mise en œuvre du Plan à des travaux et des stages étudiants²⁹¹.

Les mémoires des résidents des alentours soulignent des nuisances au quotidien (bruits liés aux systèmes de ventilation, au déneigement, aux activités étudiantes, etc.), mais aussi des préoccupations en prévision des nuisances liées aux travaux à venir. Ceux-ci considèrent que la Ville et l'université ont le devoir de porter une attention particulière à la gestion des nuisances²⁹².

Des riverains souhaitent, par exemple, la fin de l'initiative promenade Colin. Pour ces riverains « *la promenade Colin, qui ne semble tenir aucune de ses promesses, paraît causer des ennuis aux riverains et contrevenir aux valeurs énoncées dans le Plan directeur d'aménagement du Campus de la montagne pourrait avantageusement disparaître et faire place à un aménagement cohérent avec celui du Pavillon Roger-Gaudry*²⁹³. »

Afin de minimiser les nuisances liées aux travaux pour les résidents, une participante propose de :

- privilégier le dynamitage au piquetage afin de préserver la santé physique et mentale des résidents;
- condenser la durée des travaux pour chaque sous-projet;
- d'élaborer un plan de communication avec le voisinage en temps réel afin de permettre aux résidents de suivre l'évolution des chantiers²⁹⁴.

²⁸⁹ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 8

²⁹⁰ Société de transport de Montréal, doc. 8.10, p. 1-5

²⁹¹ Héritage Montréal, doc. 8.7.1, L. 2335-2340; Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1580-1590; Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), doc. 8.16.1, L. 2680-2695

²⁹² Julie Dassylva, doc. 8.13, p. 1; Isabelle Côté, doc. 8.1, p. 1-2; Aude De Latrémoille, doc. 9.2, #3

²⁹³ Les résidents de l'îlot Willowdale, doc. 8.2.2, p. 1-6

²⁹⁴ Isabelle Côté, doc. 8.1, p. 2



3. Les constats et l'analyse de la commission

Le projet de Plan directeur d'aménagement (PDA) du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées HEC Montréal et Polytechnique Montréal est le quatrième depuis leur implantation sur le site du mont Royal. Il est le fruit d'une longue démarche de collaboration qui s'est déroulée de 2016 à 2020 avec la Ville de Montréal. Comme décrit au chapitre 1 de ce rapport, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) exige en effet une planification concertée avec la Ville pour l'aménagement des propriétés institutionnelles situées dans le site patrimonial du Mont-Royal (SPMR) afin d'assurer le respect de la capacité limite de la montagne.

3.1 Le cadre de gestion

Cette planification concertée se traduit par l'adoption d'un cadre de gestion à deux volets : la révision du cadre réglementaire et la signature d'une entente de collaboration pour les éléments non réglementaires. Le cadre de gestion élaboré sur la base du plan directeur de 1995 est arrivé à échéance en 2016. De nouveaux enjeux en matière d'aménagement, de même que les besoins de l'université, requièrent l'élaboration d'un nouveau dispositif réglementaire pour le campus de la montagne. Ce cadre de gestion balisera la conception et la réalisation des projets du PDA au cours des quinze à vingt prochaines années.

C'est le cadre réglementaire qui fait l'objet de la consultation. Celui-ci comprend deux projets de règlement présentés dans le chapitre 1 :

- un règlement spécifique sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées;
- un règlement modifiant les paramètres de densité de la partie II du Plan d'urbanisme et les dispositions de son document complémentaire.

Les deux projets de règlement, avec l'entente de collaboration, viennent assurer que la planification concertée pour le développement du campus de la montagne prendra en considération les éléments suivants :

- « le respect de *l'intégrité des valeurs patrimoniales du campus de la montagne [...] comme repère emblématique du flanc nord du mont Royal ou ses qualités architecturales et paysagères* »;
- « [...] *la notion de capacité limite de la montagne* »;
- la protection et la mise en valeur des « *milieux naturels de la montagne, notamment par la consolidation de la coulée verte* »;
- les « *récents enjeux en matière de transition écologique (stationnement, gestion de l'eau pluviale, mobilité durable, canopée)*²⁹⁵ ».

²⁹⁵ Sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 4

Ce cadre de gestion permettra à l'Université de Montréal et aux écoles affiliées de contribuer à la mise en œuvre des mesures annoncées dans le Plan durable de Montréal 2016-2020 et qui se rapportent à l'utilisation des transports actifs et collectifs; à la protection et l'enrichissement de la forêt urbaine et de la biodiversité; à la gestion écologique des terrains; à l'aménagement des aires de stationnement durables; à la gestion des eaux pluviales; à la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine montréalais²⁹⁶.

3.2 La consultation

L'objet de la consultation publique de l'OCPM porte sur le projet de « *Règlement modifiant le document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* » et sur le projet de « *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées* ».

La consultation a été marquée par quatre particularités : une participation limitée, des opinions centrées sur le Plan directeur d'aménagement plutôt que sur les règlements l'autorisant, un constat partagé quant à la qualité du PDA, et des attentes d'exemplarité à l'endroit de l'université et des écoles affiliées.

Peu de participants ont soumis une opinion écrite ou orale auprès de la commission, comme le démontrent les données sur la participation à la consultation illustrées par le Tableau 3 du chapitre 1. De l'avis de la commission, cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs : le contexte de pandémie qui a modifié le processus habituel de consultation, une documentation volumineuse et complexe dans son format, un projet centré sur une planification de long terme et un assentiment relatif à la vision, aux approches et grands principes qui l'orientent.

Une seconde caractéristique de la consultation a trait au fait que les participants se sont majoritairement référés au projet de Plan directeur d'aménagement et au document qui en fait la synthèse pour formuler leurs opinions. Leurs commentaires décrits au chapitre 2 démontrent qu'ils se sont particulièrement attardés aux principes d'aménagements spécifiques qui sont illustrés par des propositions d'aménagement concrètes. Le format du cadre réglementaire leur étant moins familier, les participants n'y ont pas fait référence. Il en est résulté que de nombreuses recommandations se sont avérées déjà prises en charge par des dispositions du projet de règlement spécifique principalement. La commission est consciente de cet aspect de la participation et a, de ce fait, concentré son travail d'analyse sur des éléments insuffisamment pris en compte dans les projets de règlement.

3.3 Une reconnaissance du travail accompli

Les participants ont reconnu unanimement le travail considérable accompli par l'université et la Ville dans l'élaboration du projet de PDA et du cadre de gestion. La qualité de la documentation

²⁹⁶ Sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 5

déposée a été soulignée et la commission se joint aux participants pour féliciter la Ville et l'université.

La vision et les trois approches qui orientent le projet de PDA ont fait l'objet d'un assentiment généralisé. Celles-ci reflètent bien les enjeux auxquels l'université est confrontée aujourd'hui, à savoir le patrimoine, le développement durable et la reconnaissance autochtone. Le projet de PDA prend aussi en considération un déficit d'espace à long terme qui demeure important au regard des enjeux démographiques et de compétitivité, mais aussi des contraintes de mise aux normes des bâtiments, et de la préservation du patrimoine naturel, paysager et bâti du mont Royal.

3.4 Des attentes d'exemplarité

Les opinions émises durant la consultation ne remettent pas en cause la vision, les approches et les principes directeurs généraux qui structurent les propositions concrètes du projet de PDA. Les participants s'attendent à ce que l'université et ses écoles affiliées soient exemplaires dans l'application de sa vision. Les raisons évoquées sont tout d'abord l'emplacement exceptionnel du campus sur le flanc du mont Royal qui comporte non seulement des bénéfices, mais aussi des contraintes et des obligations. Ensuite, ces établissements, en plus d'être des milieux d'éducation, réunissent un savoir et un savoir-faire exceptionnels pouvant être mis à contribution pour des pratiques d'aménagement innovantes.

La commission retient de la consultation trois problématiques rattachées à la mise en œuvre des grandes approches retenues par le projet de PDA. La première concerne la conservation du patrimoine en relation avec l'engagement du recteur Guy Breton en 2014 « [...] *de ne pas construire de bâtiment neuf sur le campus de la montagne et de ne pas amputer le patrimoine naturel du Mont-Royal*²⁹⁷ ». Cette dimension a concentré les opinions les plus tranchées émises durant la consultation.

La seconde a trait à une vision du développement durable qui ne prend pas suffisamment en compte les relations du campus avec la montagne et avec son environnement urbain. Le campus est perçu comme replié sur lui-même. On ne retrouve plus les traces du troisième principe d'aménagement du PDA de 1995 : « *Maintenir et améliorer l'accessibilité, la fonctionnalité et la convivialité du campus*²⁹⁸ ». Il faut noter que le développement durable est l'approche qui a suscité le plus grand nombre de commentaires chez les participants.

La troisième problématique renvoie à la reconnaissance autochtone. Bien que l'introduction de cette approche ait été saluée par plusieurs, elle n'a fait l'objet que d'une seule présentation d'opinion écrite. La commission note aussi que le projet de PDA lui-même n'est pas très explicite à ce sujet, puisqu'il n'y consacre qu'une seule page. Comprenant qu'elle est à l'état de

²⁹⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 6 et 296

²⁹⁸ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 14

développement et qu'elle s'actualisera au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de PDA, la commission estime que cette approche devrait faire l'objet d'engagements plus concrets.

3.5 Les projets de règlement

Au regard de son analyse et des opinions exprimées, la commission estime que les deux projets de règlement devraient être adoptés, sous réserve de deux ajouts relatifs à la gestion des eaux et neiges usées et la protection des écosystèmes, et sous réserve de résultats concluants concernant des études préalables relatives aux agrandissements projetés pour la Faculté de musique et Polytechnique Montréal. Ces demandes seront explicitées dans la suite de ce chapitre.

Recommandation #1

Sous réserve d'ajouts demandés par la commission concernant la gestion des eaux et neiges usées et la protection des écosystèmes, et sous réserve de résultats concluants concernant des études préalables relatives aux agrandissements projetés pour la Faculté de musique et Polytechnique Montréal, la commission recommande à la Ville :

- ***d'adopter le règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées;***
- ***d'adopter le règlement modifiant les paramètres de densité de la partie II du Plan d'urbanisme et les dispositions de son document complémentaire.***

3.6 L'approche de conservation du patrimoine

L'approche de conservation du patrimoine bâti du PDA est jugée sérieuse et pertinente pour un grand nombre de participants et par la commission.

L'organisme Héritage Montréal « *salue un travail mené avec soin, notamment en ce qui concerne la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de ce secteur emblématique*²⁹⁹ ». En effet, la méthode de conservation du patrimoine utilisée dans le cadre du projet de PDA se structure en trois étapes :

- **Connaître** : en se référant à toute la documentation existante et en se familiarisant avec les outils appropriés. Il est à mentionner, notamment, l'« *étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal*³⁰⁰ » produite par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti en appui au projet de PDA.
- **Comprendre** : en synthétisant l'information récoltée et en résumant les principaux enjeux patrimoniaux. Ainsi, le projet de PDA a identifié treize valeurs patrimoniales pour le campus de la montagne.

²⁹⁹ Héritage Montréal, doc. 8.7, p. 1

³⁰⁰ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 16

- **Agir** : en choisissant le traitement le plus approprié entre réhabilitation, restauration et préservation.

La commission souscrit à cette méthode, mais note cependant quelques points qui pourraient davantage faire l'objet d'attention dans le projet de PDA. En effet, si le patrimoine peut se présenter sous un aspect matériel à travers les bâtiments, il se définit aussi sous un aspect immatériel, par l'expérience des parcours, mais également au moyen de l'art urbain, la toponymie et les vues.

3.6.1 Les parcours

Si le projet de PDA est jugé suffisamment ambitieux sur le plan de l'approche patrimoniale en ce qui concerne les aspects relatifs aux inventaires et aux connaissances du patrimoine bâti, il l'est en revanche moins sur la mise en valeur de la montagne, de son patrimoine naturel et de son expérience.

Comme cela a été souligné par certains participants, le campus de la montagne crée un pont entre le secteur résidentiel et la montagne. Il propose une expérience par des parcours qui devraient être mis en valeur. La commission partage ce point de vue. Ces parcours peuvent se définir sous plusieurs aspects : les sentiers pédestres définis ou naturellement tracés par les usagers, les pistes et chemins cyclables. La commission note que le principe d'aménagement spécifique concernant la signalétique³⁰¹ du projet de PDA a notamment pour objet l'identification des sentiers et des espaces extérieurs sur le campus.

La commission estime que le projet de PDA pourrait davantage considérer la mise en valeur de ses parcours dans son approche patrimoniale, et ce, en approfondissant la richesse et la diversité des expériences pour les usagers. Ceci serait envisageable, en offrant, entre autres, des points d'informations historiques et culturelles, en mettant en valeur des éléments patrimoniaux du site, en travaillant la continuité avec des parcours existants du mont Royal, ainsi que tout autre élément permettant de raconter l'histoire unique du site du campus de la montagne, de jour comme de nuit.

Autrement dit, une approche scénographique de l'architecture et des aménagements paysagers qui mise, par exemple, sur la lumière et les sons, permettrait d'offrir une expérience sensorielle unique qui traduirait l'histoire et le génie du lieu. Il convient de préciser que toute intervention devrait se faire dans un esprit d'harmonisation avec le patrimoine existant et de préservation de l'effet d'ascension du site.

Recommandation #2

La commission recommande d'intégrer tout élément permettant aux usagers d'enrichir leur connaissance et leur expérience lorsqu'ils parcourent le campus de la montagne, de jour comme de nuit, et en toute saison.

³⁰¹ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 138

3.6.2 L'art public

Le règlement spécifique prévoit à l'article 58 alinéa 11 que les « *œuvres d'art public et de commémoration doivent être mises en valeur*³⁰² ». Une participante soulignait également à ce sujet l'importance de l'intégration de l'art à l'intérieur du campus afin d'en enrichir les aménagements. Le projet de PDA propose de bonifier son programme « *Art pour tous* » qui vise à « *conserver, valoriser et poursuivre la consolidation de la collection d'œuvres d'art extérieures de l'institution*³⁰³ ». Ce programme identifie le potentiel d'aménagements artistiques dans les infrastructures existantes, mais aussi ceux proposés dans le PDA comme dans l'axe de vie. En relation avec son approche de reconnaissance autochtone, ce programme propose d'inclure également l'art autochtone.

La commission souligne positivement cette proposition et invite l'université à l'élargir aux communautés représentantes de la diversité, dans un objectif d'équité et d'inclusion. Ce programme pourrait également faire écho à la seconde approche du projet de PDA concernant le développement durable en offrant une place à l'expression artistique, qui favoriserait une réflexion sur les changements climatiques, par exemple. En tant qu'institution publique, l'Université de Montréal et ses écoles affiliées offriraient, de manière exemplaire, une plateforme importante à l'art inclusif, puissant vecteur de lien social et d'expression plurielle.

Recommandation #3

La commission recommande à l'université de développer ses programmes d'œuvres d'art en favorisant une expression et présence plurielle des différentes communautés sur le campus. Ces programmes pourraient également permettre une réflexion sur l'importance de l'inclusion, de la diversité et du développement durable.

3.6.3 La toponymie

Des participants ont souligné que le caractère patrimonial s'exprime également par la toponymie. Le projet de PDA prévoit la création d'un « *comité de réflexion en lien avec la toponymie afin que celle-ci reflète le riche héritage du campus, tant pour les rues et places existantes que pour les aménagements futurs*³⁰⁴ ». La commission accueille favorablement la création de ce comité en escomptant que la présence autochtone sera intégrée à cette réflexion. Elle invite également l'université à élargir la réflexion de manière à considérer des thématiques nouvelles reliées à l'évolution de la société, dans un esprit inclusif et d'ouverture sur le monde. À titre d'exemple, le nouvel axe de vie du campus pourrait se nommer « *Axe de la transition écologique* », en lien avec l'approche de développement durable du projet de PDA.

³⁰² Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 58, 11°

³⁰³ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 140

³⁰⁴ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 138

3.6.4 Les vues

De par sa proximité avec le mont Royal, les participants à la consultation ont rappelé à plusieurs reprises que le patrimoine se caractérise également par les différentes vues qui s'offrent aux citoyens sur, vers et depuis le campus de la montagne. Ces vues représentent des marqueurs importants qu'il convient de protéger. Le projet de PDA identifie treize valeurs patrimoniales pour le campus de la montagne. Deux de ces valeurs portent sur la topographie et les vues singulières du campus : la valeur « *Implantation du campus sur le flanc nord de la montagne et lieu emblématique*³⁰⁵ » ainsi que la valeur « *Campus offrant des percées visuelles, points de vue et perspectives uniques*³⁰⁶ ».

Le projet de PDA présente une analyse des vues telles que protégées par le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Cependant, il semblerait que, selon le comité mixte et l'organisme Les amis de la montagne, cette analyse ne tienne pas compte de tout le potentiel des vues sur, vers et depuis le campus. Un participant souligne notamment le fait que le projet de PDA actuel prévoit un certain nombre de dispositions concernant la préservation des vues, mais ne respecterait pas l'esprit de l'Atlas du paysage du mont Royal. Malgré la prise en compte de l'analyse des vues règlementaires, la commission juge important d'élargir cette première étape. Elle est ainsi d'avis qu'il serait important d'en faire plus pour préserver davantage les vues en raison des caractéristiques historiques et emblématiques de la montagne.

Les vues représentent un enjeu critique dans le développement du campus de la montagne. Les citoyens comme les organismes de protection de la montagne soulignent l'importance de les préserver et de les mettre en valeur. Deux agrandissements suscitent l'inquiétude des citoyens et des organismes quant à leur préservation : la Faculté de musique, de même que le pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire de Polytechnique Montréal.

Certains citoyens recommandent de favoriser des structures semi-enterrées et de repenser leurs emplacements. La commission n'est pas en mesure d'évaluer ces propositions, mais considère que ces dernières méritent d'être examinées. Dès lors, lorsque nécessaire, les agrandissements doivent s'intégrer harmonieusement dans le paysage et dans le respect des vues.

À ce propos, l'agrandissement de la Faculté de musique par l'ajout d'espaces sur cinq étages soulève aussi des inquiétudes. Cette préoccupation s'explique par le fait que ce possible agrandissement se situe sur la partie la plus élevée du campus. De ce fait, il pourrait avoir un impact sur le paysage emblématique du versant nord de la montagne, et ce, de jour comme de nuit. La commission y voit un risque de masquer la vue vers la montagne et le boisé, à partir du quartier adjacent. Si un tel agrandissement s'avère inéluctable, la commission est d'avis qu'il faut assurer une connexion visuelle au milieu naturel, et que son gabarit soit restreint pour respecter la topographie de la montagne. Enfin, la commission est d'avis que cet agrandissement devrait être doté d'un toit vert afin de favoriser une intégration harmonieuse du bâti au paysage de la

³⁰⁵ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 17

³⁰⁶ *Ibid.*

montagne. Le campus de la montagne étant un point de repère dans la ville visible à de nombreux kilomètres de distance en diurne comme en nocturne, il serait important pour la commission que des points de vue plus éloignés soient également considérés dans l'analyse des vues vers la montagne. Il serait aussi intéressant de matérialiser cette analyse des vues en l'intégrant dans une maquette 3D en ligne accessible pour tous. Cette analyse permettrait également d'évaluer les risques de pollution lumineuse générée par la lumière des nouveaux aménagements.

Recommandation #4

La commission recommande d'approfondir l'analyse des vues d'un point de vue plus éloigné et de multiplier les différentes perspectives. Elle recommande également de considérer les risques liés à la pollution lumineuse générée par de futurs aménagements extérieurs et de nouveaux bâtiments. Les analyses de vues approfondies devraient également se faire en condition nocturne.

3.6.5 Les vues des cours arrière et la « cinquième façade »

De par son positionnement géographique et sa topographie particulière, l'ensemble du bâti du campus se lit également à partir de la montagne. D'ailleurs, le projet de PDA reconnaît comme 11^e valeur patrimoniale le fait que le « *campus offre des percées visuelles, points de vue et perspectives uniques*³⁰⁷ ». Il apparaît alors important pour la commission de considérer l'aménagement des cours arrière des immeubles ainsi que de leurs toits qui constituent la « *cinquième façade* », afin de mettre en valeur les vues sur le campus depuis la montagne.

Recommandation #5

La commission recommande qu'une attention particulière soit apportée à l'aménagement des cours arrière et des toitures du parc immobilier du campus, du fait que ces dernières sont visibles à travers les perspectives uniques qu'offre celui-ci depuis la montagne.

3.7 L'approche de développement durable

La seconde approche qui guide le projet de PDA porte sur le développement durable et a soulevé beaucoup d'intérêt durant la consultation. Cette approche s'inscrit dans le prolongement d'engagements antérieurs de l'Université de Montréal et des écoles affiliées en faveur du développement durable, de la conservation et du rehaussement de la biodiversité, et de l'intégration de l'agriculture urbaine.

Six stratégies de durabilité orientent les interventions prévues au projet de PDA³⁰⁸ :

- la protection du patrimoine culturel du campus;
- la qualité de vie;

³⁰⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 17

³⁰⁸ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 20

- un campus en synergie avec son environnement :
 - a) par une gestion naturelle des eaux pluviales, le verdissement de zones minérales pour contrer les îlots de chaleur sur le campus et la consolidation de la coulée verte;
 - b) par la préservation de la biodiversité par le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie;
- les transports actifs et la sobriété carbone;
- l'engagement et la sensibilisation;
- la résilience des infrastructures et les adaptations aux changements climatiques.

Les participants à la consultation ont été unanimes à reconnaître la portée et les mérites de cette approche et des six stratégies de durabilité afférentes, étant donné que le campus est localisé sur le mont Royal et que le développement durable constitue un enjeu incontournable de notre époque. De plus, ils ont accueilli favorablement les grands choix qui guident les aménagements prévus dans le Plan directeur sous l'égide du développement durable. Plus particulièrement, il s'agit de la consolidation du cadre bâti existant, plutôt qu'un développement au détriment des milieux naturels; de la consolidation et de la mise en valeur des milieux naturels; et de l'accroissement du couvert végétal et de la gestion durable des eaux. Il en est de même pour l'augmentation de la mobilité active et collective, au moyen d'une diminution du nombre de places de stationnement de surface, d'une part, et par l'amélioration des parcours piétons et cyclistes, d'autre part.

Toutefois, certaines propositions de mise en œuvre de ces grandes stratégies ont été jugées trop timides par plusieurs participants qui ont formulé des recommandations afin de leur accorder plus de portée. Ceux-ci considèrent que la proximité du campus de la montagne avec le plus important noyau de biodiversité du centre de l'île de Montréal comporte des exigences qui ne sont pas assumées au niveau attendu. Ce constat concerne particulièrement la protection des vues et des paysages dont il a été question précédemment, de même que la protection et la mise en valeur de la biodiversité et des milieux naturels. Des attentes plus élevées ont également été exprimées relativement à la mobilité active et collective. Il en est de même pour la gestion et l'efficacité énergétique, tout comme pour la résilience et l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures.

La commission reconnaît le mérite et la pertinence des propositions du projet de Plan directeur d'aménagement dans son ensemble. Toutefois, elle juge utile d'examiner certaines des améliorations suggérées, principalement en ce qui a trait à la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité; à la mobilité active et collective; à la gestion et l'efficacité énergétique, de même qu'à la résilience et qu'aux changements climatiques.

3.7.1 La protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité

Durant la consultation, la gestion des eaux et de la neige usée, de même que la mise en valeur des milieux naturels et la préservation de la biodiversité, ont fait l'objet de recommandations.

La gestion durable des eaux et de la neige usée

Le comité mixte avait demandé que les paramètres relatifs à la gestion de l'eau et de la neige usée soient intégrés au projet de règlement spécifique³⁰⁹ afin que, d'une part, les infrastructures du campus de la montagne soient résilientes et adaptées aux changements climatiques et, d'autre part, que soit pris en compte leur impact sur les valeurs patrimoniales du site du Mont-Royal. C'est ainsi que les dispositions concernant la gestion écologique des eaux de ruissellement ont été bonifiées aux articles 60 et 62 du projet de règlement. L'objectif étant ainsi de prioriser des aménagements des espaces extérieurs qui favorisent la gestion écologique des eaux de ruissellement³¹⁰ et de créer des bassins de rétention lors d'aménagements paysagers³¹¹.

Quant aux dispositions sur la gestion de la neige usée, elles se retrouvent consignées dans l'entente de collaboration. L'université s'engage à : « *éviter les sites de dépôts à neige près des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage*³¹² » et à « *entreposer la neige en site propre*³¹³ ». La commission comprend mal les motifs qui ont légitimé l'insertion des dispositions relatives à la gestion de la neige usée dans l'entente de collaboration plutôt que dans le projet de règlement spécifique. À l'instar du comité mixte, elle estime que la préservation des secteurs de conservation et de mise en valeur écologique rend cette mesure nécessaire.

Plusieurs participants ont tenu à rappeler l'importance de la gestion des eaux et de la neige usée sur le campus de la montagne. Ils ont jugé insuffisantes les dispositions de l'entente de collaboration relative à la gestion de la neige usée. Ils ont proposé d'aller vers des alternatives plus novatrices qui protègent non seulement les bordures des milieux naturels, mais évitent aussi d'endommager les stationnements et les immeubles le long desquels s'accumule la neige. Parmi les mesures avancées, il est proposé d'intégrer des réservoirs souterrains de neige pour la climatisation aux nouveaux bâtiments et agrandissements prévus au projet de PDA. Il a aussi été recommandé que les stationnements de surface deviennent plus perméables afin d'assurer la rétention et la filtration des eaux pluviales et de fonte de neige³¹⁴. L'intégration de pratiques alternatives aux sels de déglacage a également été évoquée pour protéger la biodiversité et éviter la contamination des sols situés à proximité des jardins et des milieux naturels. La commission considère que les propositions mises de l'avant méritent considération.

³⁰⁹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2

³¹⁰ Avis du comité mixte – annexe suivi, doc. 1.4.1.3.1, p. 1; Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 24, art. 60, 4° a)

³¹¹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 26, art. 62, 3°

³¹² Entente sur le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées, doc. 4.3, p. 2

³¹³ *Ibid.*

³¹⁴ Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 6

Recommandation #6

La commission recommande à la Ville d'intégrer au règlement spécifique des dispositions en vue la gestion de la neige usée, notamment l'interdiction de sites de dépôt à proximité des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage.

Recommandation #7

La commission recommande à l'université :

- **d'intégrer aux bâtiments qui seront construits ou agrandis des concepts architecturaux permettant une gestion écologique de la neige;**
- **de rendre progressivement les infrastructures des stationnements de surface plus perméables à l'acheminement des eaux vers les bassins de rétention et à la filtration des eaux pluviales et de fonte de neige.**

Les milieux naturels et la biodiversité

L'une des six stratégies de durabilité vise « *un campus en synergie avec son environnement*³¹⁵ » notamment par une préservation de la biodiversité « *centrée sur le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels...*³¹⁶ ». En reconnaissant l'importance de cette stratégie, des participants ont jugé que les mesures retenues dans le projet de PDA ne prennent pas suffisamment en considération l'interdépendance écologique du campus avec le mont Royal. Il en résulterait des conséquences importantes pour la consolidation du caractère naturel et organique de la coulée verte, de même que pour le rehaussement de la biodiversité. Cette préoccupation a aussi été mise de l'avant par le comité mixte.

Plusieurs propositions ont été formulées pour accentuer les engagements en faveur de la complémentarité écologique entre le campus et le mont Royal :

- l'aménagement de toits verts et de plans paysagers qui misent sur la biodiversité et non sur le verdissement, ce qui accentuerait aussi leur intégration au paysage de la montagne;
- l'aménagement des toits et autres espaces verts dans le respect de balises écologiques qui favorisent les espèces végétales indigènes et bannissent les espèces nuisibles qui colonisent et déséquilibrent le milieu naturel de la montagne et encouragent la création d'habitats et de réservoirs de ressources pour la faune;
- la préservation de la connectivité des milieux naturels et des corridors de déplacement de la faune, en évitant d'y dresser des barrières physiques;
- l'utilisation de matériaux et d'éclairages qui ne sont pas nuisibles à la faune.

Alors qu'il existe en ce moment peu de toits verts extensifs sur le campus de la montagne, le projet de PDA en prévoit pour les développements bâtis à venir³¹⁷. Le projet de règlement

³¹⁵ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 20

³¹⁶ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 20

³¹⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 113

spécifique indique que « *l'aménagement d'un espace extérieur doit favoriser l'utilisation de végétaux indigènes provenant des strates arborées, arbustives ou herbacées, caractéristiques du mont Royal et de Montréal*³¹⁸ » et « *l'élimination des espèces envahissantes et non indigènes afin d'enrichir la biodiversité des espaces boisés*³¹⁹ ». Le projet de règlement mentionne également que « *l'aménagement d'un espace extérieur doit favoriser un éclairage qui tient compte de la masse sombre du mont Royal et qui minimise son impact sur la faune et la flore, tout en assurant la sécurité des piétons*³²⁰. »

Toutefois, la commission estime que la préservation et la consolidation des écosystèmes devraient être plus explicitement prises en charge par le projet de règlement spécifique. Ce dernier mentionne que « *toute intervention doit prendre en compte les caractéristiques verdoyantes et naturelles de la coulée verte, notamment par la consolidation des boisés existants et la préservation des arbres matures*³²¹ ». Il serait justifié que la consolidation vise explicitement la préservation de la flore et de la faune qui y habitent.

Étonnamment, c'est dans l'entente de collaboration que se retrouvent des dispositions non réglementaires, relatives aux secteurs de conservation et de mise en valeur écologique, et à la coulée verte. On y prévoit de « *Consolider la coulée verte notamment en démantelant deux aires de stationnement* » et de « *Protéger les écosystèmes, maintenir et rehausser la biodiversité dans le secteur de conservation et de mise en valeur écologique*³²² ». La commission s'interroge sur les motifs pour lesquels ces dispositions ne se retrouvent pas dans le projet de règlement spécifique, compte tenu de leur importance en regard de leur relation avec les écosystèmes présents sur le mont Royal.

Recommandation #8

La commission recommande à l'université :

- ***d'aménager des toits et des plans paysagers favorisant la biodiversité et encourageant la vie faunique;***
- ***de consolider les milieux naturels par la préservation de leur connectivité et des corridors de déplacement de la faune.***

³¹⁸ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 77; Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 27, art. 62, 4°

³¹⁹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 30, art. 66, 1°

³²⁰ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 27, art. 67, 2°

³²¹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 29, art. 66, 2° f)

³²² Entente sur le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées, doc. 4.3, p. 1

Recommandation #9

La commission recommande à la Ville d'intégrer dans le règlement spécifique une disposition explicite relativement à la protection des écosystèmes et au rehaussement de la biodiversité dans le secteur de conservation et de mise en valeur écologique, de même que dans la coulée verte.

D'autres propositions ont été avancées durant la consultation en vue d'assurer une intégration fonctionnelle des milieux naturels du campus limitrophes au parc du Mont-Royal, pour que ceux-ci jouissent de la plus haute protection. Afin que les milieux naturels présents sur la montagne soient tous protégés de la même façon, la commission considère essentiel que les milieux naturels présents sur le campus bénéficient des mêmes mesures de protection que celles prévues par le PPMVMR concernant la diversité et la protection de la biomasse³²³.

Recommandation #10

La commission recommande à l'université d'appliquer aux milieux naturels du campus les mêmes principes d'aménagement et de gestion que ceux en vigueur dans le parc du Mont-Royal.

3.7.2 La mobilité active et collective

Le troisième principe spécifique du projet de PDA qui guide l'aménagement du campus a trait à la mobilité. Il vise à faciliter la cohabitation harmonieuse de tous les modes de déplacement et à accroître les transports actifs. Cette mobilité implique « *une plus grande accessibilité et perméabilité à l'ensemble du site du campus et au mont Royal (3^e sommet). [...] à connecter le réseau piétonnier et cyclable du campus aux réseaux existants hors site et aux divers secteurs adjacents ainsi qu'à favoriser autant que possible l'accessibilité universelle pour tous les usagers du campus*³²⁴ ».

Cette intention est formulée dans le projet de règlement spécifique qui indique « *au niveau de l'accessibilité et de la circulation sur le site :*

- a) *prioriser et consolider le réseau de mobilités actives à l'intérieur du site et ses connexions à la ville, au parc adjacent et au cimetière Notre-Dame-des-Neiges;*
- b) *diminuer la présence de l'automobile sur le site, prévoir un meilleur partage des voies de circulation entre les usagers et atténuer la présence des aires de stationnement*³²⁵.

La majorité des propositions avancées dans le projet de PDA pour repenser la mobilité ont été favorablement accueillies lors de la consultation, qu'il s'agisse de favoriser et de sécuriser les circulations piétonnes et cyclables, de compléter et d'accompagner l'offre de transports collectifs et d'autopartage, de faciliter la circulation véhiculaire et la livraison, et de réduire les aires et les

³²³ Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, doc. 5.1, p. 19

³²⁴ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 88

³²⁵ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 60, p. 24

places de stationnement. Les participants ont suggéré des améliorations additionnelles que la commission juge utile de relever. Celles-ci concernent la circulation piétonne et cyclable, le stationnement, les activités hivernales et l'accessibilité universelle.

La circulation piétonne et cyclable

La commission apprécie la volonté du projet PDA d'accroître et d'améliorer la circulation des piétons et des cyclistes entre les diverses parties du campus. L'aménagement d'un axe de vie d'est en ouest prévoit une voie partagée pour piétons, cyclistes et automobiles sur certaines portions. Cet axe, tout en assurant les liens piétons entre les stations de métro et du REM et les seuils d'entrée au campus, contribuera également à mieux relier le campus aux quartiers environnants. Les liens nord-sud demeurent problématiques compte tenu de la topographie du campus. Toutefois, et comme l'organisme Les amis de la montagne l'a proposé, il y aurait certainement lieu d'accroître la perméabilité vers la montagne aux limites du chemin de Ceinture.

Le stationnement

Au niveau de l'accessibilité et de la circulation sur le site, le projet de règlement spécifique vise à limiter la présence de l'automobile et des aires de stationnement sur le campus.

La réduction du nombre de places et de surfaces de stationnement proposé par le projet de PDA, tout comme leur enfouissement, a fait l'objet d'un large consensus. Outre le bénéfice d'encourager le transport actif et collectif, ce choix permettra d'accroître le couvert végétal du campus.

Toutefois, la cible de réduction des places a été jugée insuffisante par certains, compte tenu d'une excellente offre de services en transports collectifs autour du campus et de la présence de pistes cyclables. Trois propositions soumises par le Conseil régional de l'environnement de Montréal ont attiré l'attention de la commission parce qu'elles rejoignent la quatrième stratégie de durabilité concernant les transports actifs et la sobriété carbone³²⁶. Il s'agit de revoir périodiquement la cible de réduction de 10 % des espaces de stationnement pour l'accroître significativement; d'intégrer des critères d'aménagement écoresponsables lors de la réfection de chacun des stationnements de surface; et de mettre les stationnements à la disposition des visiteurs de la montagne la fin de semaine, de façon à alléger l'occupation de ceux de la Maison Smith et du lac aux Castors. Cette dernière mesure aurait aussi pour avantage d'améliorer la perméabilité et la convivialité du campus, dans la mesure où le parc du Mont-Royal est facilement accessible à partir des stationnements du campus de l'université.

³²⁶ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 20

Recommandation #11

La commission recommande à l'université :

- **de revoir périodiquement la cible de réduction de 10 % afin de l'accroître significativement;**
- **d'intégrer des critères d'aménagement écoresponsables lors de la réfection de chacun des stationnements de surface;**
- **de mettre des stationnements à la disposition des visiteurs de la montagne durant les fins de semaine.**

Un réseau « blanc » de mobilité active

Beaucoup de participants ont fait part à la commission de l'importance d'une gestion de l'hiver sur le campus, voire l'intégration d'une « *clause hiver* » au projet de PDA. Elle serait justifiée, tant pour la gestion durable de la neige usée que pour des aménagements permettant une mobilité active à longueur d'année. En se réjouissant de l'ajout de voies piétonnes et cyclables sur le campus, les participants ont rappelé que l'ensemble de ce réseau doit être accessible et entretenu en toute saison, y compris en hiver.

D'autres participants ont également fait valoir que le campus, compte tenu de son emplacement et de sa proximité du mont Royal, se prêtait à la création de sentiers de ski de fond et de raquettes reliés à ceux existant sur la montagne. Cette proposition rejoint directement une des mesures de mise en œuvre du quatrième principe directeur général du PDA concernant la qualité de vie et qui prévoit « *Offrir des aménagements permettant de pratiquer des activités hivernales extérieures*³²⁷ ». Pour la commission, cette proposition mérite d'être envisagée lors de l'aménagement des sentiers pour deux motifs : premièrement, tout en contribuant à la promotion d'activités saines, elle accroîtrait la perméabilité du campus avec la montagne ainsi que sa convivialité. Deuxièmement, ce serait l'occasion pour l'université de s'ouvrir à la population en mettant ses installations et des services à la disposition des skieurs, comme le prêt d'équipements par exemple.

Recommandation #12

La commission recommande à l'université :

- **de mettre en œuvre un plan d'entretien hivernal du réseau piétonnier et cycliste pour favoriser une mobilité active tout au long de l'année;**
- **d'aménager des sentiers pour les sports d'hiver sur le campus et de les connecter à ceux du mont Royal;**
- **de mettre ses installations et des services à la disposition des skieurs.**

³²⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 55

L'accessibilité universelle

Durant la consultation, il a été rappelé combien le campus est difficile d'accès pour toutes les personnes à mobilité réduite : « [...] *the current state of campus accessibility and this plan do not reflect the values of openness and care that either the University or the Ville de Montréal need to demonstrate*³²⁸ ». Le projet de PDA reconnaît que l'emplacement du campus en flanc de montagne constitue un enjeu majeur pour l'accessibilité universelle³²⁹. Les pentes abruptes, les escaliers nombreux, les trottoirs mal aménagés empêchent la circulation des personnes en fauteuil roulant, avec des déficiences visuelles ou se déplaçant avec des poussettes.

Dans le but de favoriser l'accessibilité universelle sur le campus de la montagne, quatre propositions ont été avancées par des participants durant la consultation. Les deux premières sont déjà prises en charge par le projet de règlement spécifique et par le projet de PDA.

La première concerne l'introduction d'une navette électrique ou autonome sur l'axe de vie, de même qu'entre les pavillons et les campus, pour faciliter les déplacements de toutes les personnes en ayant besoin. Le projet de PDA prévoit « *Aménager des infrastructures accessibles universellement et assurer un service de transport adapté complémentaire continu lorsque nécessaire*³³⁰. » La viabilité de cette proposition mériterait d'être examinée à court terme, selon la commission.

La seconde proposition réfère à des aménagements extérieurs qui permettent d'avoir un sentiment de sécurité lors des déplacements extérieurs sur le campus, surtout en ce qui a trait à l'éclairage. Le projet de règlement spécifique prévoit que « *les trottoirs doivent être conçus de façon à favoriser un meilleur accès pour le public, en regard notamment de la largeur, de la géométrie, des revêtements au sol, d'un mobilier urbain adapté et d'un éclairage assurant la sécurité*³³¹. » Le cinquième principe directeur du projet de PDA porte sur la qualité de vie et veut offrir un environnement sain et sécuritaire essentiel aux usagers du campus. On y prévoit notamment un éclairage qui assure la visibilité et favorise un sentiment de sécurité, tant sur le réseau de voirie que sur les sentiers et autour des bâtiments³³².

La troisième proposition porte sur la mise sur pied d'un comité constitué d'étudiants à mobilité réduite chargé de s'assurer que les nouveaux aménagements souscrivent au principe de l'accessibilité universelle et répondent à leurs besoins.

La dernière proposition renvoie à l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans la planification et l'aménagement physique du campus. Cette mesure permettrait de répondre aux réalités différentes des divers groupes de personnes

³²⁸ Alan Robinson, doc. 8.18, p. 1

³²⁹ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 248

³³⁰ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 89

³³¹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 27

³³² Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 128

fréquentant le campus et de favoriser leur inclusion. Cette analyse sert à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre d'activités, projets ou autres initiatives, les besoins propres des personnes en raison de leur sexe, leur classe sociale, leur situation de handicap, leur âge, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle et leur identité de genre. En y associant les organismes experts, la commission estime que cette mesure permettrait de prendre en charge l'ensemble des mesures requises pour assurer une accessibilité universelle sur le campus de la montagne.

Recommandation #13

La commission recommande à l'université :

- **de réaliser une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) pour la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement, en vue de l'aménagement d'espaces inclusifs, conviviaux et sécuritaires;**
- **d'associer à cette analyse les organismes experts en accessibilité universelle.**

3.7.3 La résilience climatique et l'efficacité énergétique

Le règlement spécifique³³³ stipule que tout agrandissement d'un bâtiment ou aménagement d'un espace extérieur doit être réalisé en fonction des enjeux liés aux changements climatiques, en valorisant la préservation du milieu naturel. La Ville de Montréal a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et de devenir une ville carboneutre en 2050³³⁴. L'Université de Montréal représente une partie prenante importante en tant que partenaire institutionnel. Le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne reconnaît la résilience des infrastructures et leurs adaptations aux changements climatiques comme l'une de ses six stratégies de durabilité. Le projet de PDA présente des aménagements favorisant cette résilience à l'échelle du campus par la gestion des eaux, de la neige et par la réduction des îlots de chaleur. La commission estime toutefois qu'il devrait adopter une approche plus « *macro* » qui assure l'efficacité et la continuité de ces mesures avec les territoires qui l'entourent. La résilience climatique devrait donc s'inscrire dans une vision globale et holistique, comme le suggère un participant.

Recommandation #14

La commission recommande à l'université d'intégrer les dernières évolutions en matière d'avancées technologiques et de recherche sur la résilience climatique dans la mise en application de son Plan directeur d'aménagement.

La quatrième stratégie de durabilité porte sur les transports actifs et la sobriété carbone. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels présentent les meilleures opportunités de réduction des GES. La commission note cependant que le projet de PDA ne présente pas d'objectifs clairs et chiffrés

³³³ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 24, art. 60, 3°

³³⁴ Ville de Montréal, *Transition écologique*, en ligne <https://montreal.ca/transition-ecologique>, page consultée le 28 mai 2021

concernant la réduction de gaz à effet de serre (GES), particulièrement pour les bâtiments du parc immobilier du campus. Le projet de PDA précise cependant qu'il tend à réduire l'émission des GES par sa stratégie de transports actifs sobres en carbone³³⁵.

Dans une réponse à une demande de la commission, l'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal ont indiqué qu'ils réaliseront au cours des prochains mois des études concernant leurs stratégies énergétiques. HEC Montréal précise qu'elle mettra en place des cibles de réduction de GES. Cependant, la commission note l'absence de visions concertées entre les trois entités, ainsi que l'absence de stratégies énergétiques au regard du maintien des actifs. Il n'est pas fait mention non plus de l'utilisation des énergies renouvelables dans le projet de PDA.

L'accréditation STARS (*Sustainability Tracking Assessment and Rating System*) est une distinction décernée par l'*Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education* (AASHE), un organisme destiné à la promotion du développement durable. Cet organisme évalue les réalisations des établissements d'enseignement supérieur sur des critères touchant à la fois au domaine de la formation, de la recherche, de la gouvernance, des opérations ainsi que celui de l'engagement et de la mobilisation. L'Université de Montréal a indiqué avoir obtenu le niveau Argent de l'accréditation STARS. Selon la compréhension de la commission, l'université performe sur les cibles académiques et d'engagements, mais semble obtenir un pointage en deçà de la moyenne pour la performance énergétique³³⁶. Polytechnique Montréal et HEC Montréal obtiennent, quant à elles, le niveau OR avec un pointage pour la performance énergétique plus élevé³³⁷.

Cette attente envers un engagement fort en faveur du développement durable a d'ailleurs été soulignée par une participante qui indiquait le « *score relativement faible de l'Université (...) considérant l'emplacement unique de la montagne*³³⁸ ». Elle souhaitait donc que l'université démontre « *un leadership et une responsabilité concernant les principes de développement durable*³³⁹ ». À cet effet, la commission est d'avis que le projet de PDA pourrait s'aligner aux objectifs les plus ambitieux autant à l'échelle provinciale que municipale.

Dans une réponse à une question de la commission, la Ville de Montréal l'informait de l'entrée en vigueur en janvier 2020 d'un nouveau *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018-3) qui intégrait de nouvelles obligations en matière de construction durable. La Ville précise que cette nouvelle version du Règlement intégrera de nouvelles dispositions en matière de performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments. La commission juge que c'est

³³⁵ Réponses de l'Université de Montréal, de HEC Montréal et de Polytechnique Montréal à la question d'un commissaire lors de la séance du 24 février 2021, doc. 7.2.6

³³⁶ The Sustainability Tracking, Assessment & Rating System, *Université de Montréal Report*, en ligne : <https://reports.aashe.org/institutions/university-of-montreal-qc/report/2019-12-20/>, page consultée le 19 mai 2021

³³⁷ The Sustainability Tracking, Assessment & Rating System, *HEC Montreal report*, en ligne : <https://reports.aashe.org/institutions/hec-montreal-pa/report/2021-02-10/> page consultée le 19 mai 2021;

Polytechnique Montréal report <https://reports.aashe.org/institutions/polytechnique-montreal-qc/report/2019-06-03/>, rapport consulté le 19 mai 2021

³³⁸ Isabelle Côté, doc. 8.1, p. 4

³³⁹ *Ibid.*

un enjeu très important et invite l'Université de Montréal et ses écoles affiliées à intégrer les nouvelles dispositions réglementaires susmentionnées.

Recommandation #15

La commission recommande à l'université que le PDA présente des objectifs clairs et ciblés sur vingt ans en matière de réduction des GES, autant pour les transports que pour l'important parc immobilier du campus de la montagne et présente les mesures pour en assurer le suivi.

3.8 Les deux agrandissements problématiques

Comme décrit au chapitre 2, deux potentiels de développement du projet de PDA ont mobilisé l'opinion d'une bonne majorité des participants durant la consultation. Il s'agit des agrandissements proposés de la Faculté de musique et de Polytechnique Montréal qui seraient aménagés à même les emplacements actuels de stationnements de surface adjacents à chacun de ces immeubles. Ces projets ont suscité des réserves importantes. Dans les deux cas, ces agrandissements étant situés sur la partie la plus élevée du campus, on évoque l'impact négatif de ces constructions sur le patrimoine tant visuel que naturel du lieu. La volumétrie du nouveau pavillon de la Faculté de musique nuirait à l'identité visuelle du versant nord de la montagne et pourrait être problématique pour la vitalité des milieux naturels environnants. Le Pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire aurait, pour sa part, un impact important sur la consolidation de la coulée verte et la viabilité des écosystèmes, de même que sur les paysages et les vues.

La commission partage l'inquiétude des participants relativement aux deux agrandissements proposés. Faut-il rappeler les motifs et le large consensus qui ont conduit en 2009 à l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) et à la clarification sur la notion de « *capacité limite* » de la montagne à accueillir de nouvelles constructions. Ces deux documents visent spécifiquement la protection et l'aménagement de milieux naturels d'autant plus précieux qu'ils sont situés au cœur de la ville, de même que le maintien et la mise en valeur des paysages et des vues.

Chaque nouvel aménagement bâti sur les flancs de la montagne constitue un empiètement en hauteur et en implantation qui érode progressivement et de façon irréversible ce lieu dont les qualités naturelles, culturelles et patrimoniales sont exceptionnelles. C'est pourquoi la commission estime que les aménagements proposés pour les pavillons de la Faculté de musique et de Polytechnique Montréal doivent être examinés avec la vigilance requise.

3.8.1 Le pavillon de la Faculté de musique

Il est prévu d'agrandir la Faculté de musique par l'ajout d'un bâtiment de cinq étages situés à l'est du pavillon existant. Le projet de règlement spécifique impose comme objectif et critère à ce pavillon de « *protéger et mettre en valeur le caractère boisé du site et la vue vers le sommet d'Outremont* » et de favoriser « *la visibilité du versant boisé et de la ligne de crête de la colline d'Outremont en fond de scène depuis le boulevard du Mont-Royal* ». Sa conception doit présenter

« une relation visuelle forte avec le sommet d'Outremont, le caractère boisé et la topographie marquée du site doit être favorisée³⁴⁰ ».

Plusieurs organismes et participants anticipent pourtant que cet agrandissement demeure susceptible « de masquer sérieusement la vue vers la montagne et le bois à partir du quartier environnant³⁴¹ », et ce, tant de jour que de nuit. C'est pourquoi certains ont proposé d'exploiter les espaces souterrains pour favoriser l'intégration de ce bâtiment à son environnement naturel. D'autres ont demandé de réviser le gabarit proposé du nouveau bâtiment pour qu'il s'harmonise avec la topographie de la montagne, et de le doter de toits verts afin de favoriser son intégration au paysage.

3.8.2 Le pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire

Le projet de PDA prévoit la construction du *Pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire* sur le stationnement de l'école Polytechnique Montréal qui se trouve à l'est du bâtiment principal. Cet agrandissement s'accompagnerait de l'aménagement d'un espace végétalisé sur la partie restante du stationnement, d'un milieu humide et d'un « parcours vert » s'intégrant à la coulée verte.

Parmi les objectifs et critères applicables au projet de l'école Polytechnique Montréal, le projet de règlement spécifique indique que sa conception doit s'inspirer « des principes de construction durable, d'innovation écologique et qui tient compte de son milieu d'insertion, notamment de la proximité de la coulée verte » et contribuer à « consolider la coulée verte ». « La volumétrie du bâtiment doit tenir compte du profil de la montagne, de sorte que la partie nord du bâtiment doit tendre à être plus basse que sa partie sud d'environ un étage [...] L'aménagement d'un milieu humide permettant la rétention des eaux de pluie doit être favorisé³⁴² ».

Malgré l'intérêt de l'aménagement proposé, plusieurs participants ont fait valoir que la partie végétalisée du stationnement prévue par le projet ne permettrait pas une consolidation effective de la coulée verte. Le nouveau pavillon viendrait « bloquer définitivement tout potentiel d'élargissement de la bande boisée de 35 mètres s'écoulant entre Polytechnique et les résidences du 2350 boulevard Édouard-Montpetit³⁴³ ». De plus, la construction du pavillon accentuerait le morcellement des milieux naturels et, ce faisant, réduirait la diversité de la faune et de la flore au sein des écosystèmes du campus.

La volumétrie du nouveau pavillon de Polytechnique Montréal a été également jugée problématique par plusieurs en regard de son impact visuel sur le mont Royal.

³⁴⁰ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 33, art. 71, 1° a) et 2° d) e)

³⁴¹ Héritage Montréal doc. 8.7, p. 3

³⁴² Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, p. 36-37, art. 77, 1° a) b) et 2° b) et d)

³⁴³ Conseil régional de l'environnement Montréal (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 35

3.8.3 Des choix problématiques

Tout en reconnaissant la légitimité des besoins d'agrandissement en relation avec l'augmentation de la clientèle étudiante et les besoins de la recherche scientifique et, malgré les contraintes imposées aux deux projets de pavillons par le projet de règlement spécifique, la commission adhère aux préoccupations exprimées concernant leur volumétrie et leur emplacement. Elle estime que les choix retenus par le projet de Plan directeur d'aménagement sont trop problématiques pour recevoir l'aval de la commission tels que proposés. Ils présentent en effet des enjeux importants en ce qui a trait à la protection et à la consolidation, tant du patrimoine visuel du mont Royal que de sa biodiversité.

Dans un premier temps, la commission retient deux propositions avancées par Les amis de la montagne en relation avec les deux projets en cause. La première a fait l'objet d'une recommandation de la commission dans la section de ce chapitre consacré au patrimoine visuel. Elle propose d'effectuer une analyse des vues à partir de repères plus éloignés et en condition nocturne pour tenir compte de la pollution lumineuse. Cet exercice permettrait également de mesurer l'effet des ajouts en hauteur sur le Pavillon René-J.-A. Lévesque et sur le CEPSUM.

La seconde proposition concerne la protection de la biodiversité sur le campus de la montagne et propose une évaluation de la capacité de charge des écosystèmes et de la connectivité des milieux naturels pour les deux projets de pavillons et en particulier pour celui de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire. La commission endosse cette proposition.

Dans un second temps, la commission propose aussi d'examiner des alternatives aux emplacements retenus pour les deux pavillons et aux concepts architecturaux envisagés. Comme il a été recommandé durant la consultation, il y a lieu d'examiner une relocalisation du pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire à l'arrière du pavillon principal de Polytechnique Montréal. Cette hypothèse mérite d'être explorée, d'autant plus qu'elle aurait comme autre avantage de préserver à la fois les vues et les écosystèmes à proximité. À défaut d'une révision de l'emplacement, est-il possible d'envisager une construction sur pilotis pour préserver les corridors de dispersion de la faune? Est-il aussi possible de prendre en considération une exploitation des espaces souterrains pour l'agrandissement du pavillon de la Faculté de musique?

La commission estime qu'avant de donner suite aux deux pavillons projetés, l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal devraient s'assurer que ces agrandissements assureront une pleine protection tant des vues sur, vers et depuis le mont Royal, que des écosystèmes présents sur le campus de l'université et de ses écoles affiliées.

Recommandation #16

La commission recommande de ne pas donner suite aux projets de pavillons de la Faculté de musique et celui de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire, à moins :

- **d'une analyse concluante sur la mise en valeur et la protection des vues sur, vers et depuis les bâtiments et les paysages d'intérêt;**
- **d'une évaluation des impacts sur la capacité de charge des écosystèmes et la connectivité des milieux naturels entourant ces deux agrandissements;**
- **d'une réévaluation de l'emplacement du pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire;**
- **d'une évaluation des alternatives de volumétrie pour les deux projets de pavillons.**

3.9 La reconnaissance autochtone

La reconnaissance autochtone est l'une des trois approches, avec la conservation du patrimoine et le développement durable, sur lesquelles l'Université de Montréal a établi son projet de Plan directeur d'aménagement. Les participants à la consultation, bien qu'ils aient été peu nombreux à s'exprimer sur cette question, ont trouvé importante la proposition d'en faire une approche de fond, tout en insistant sur l'importance d'être à l'écoute des voix autochtones.

L'université indique, d'entrée de jeu, qu'elle « *souhaite mettre l'héritage autochtone en valeur tant dans son environnement bâti que dans ses espaces publics, en intégrant la diversité de la culture autochtone dans des projets de design*³⁴⁴ ». Pour l'université, ceci signifie qu'il faut intégrer les valeurs, les symboles et les principes de design des autochtones dans les aménagements extérieurs et intérieurs. Elle ajoute que « *la réconciliation culturelle passe aussi par le design et l'architecture*³⁴⁵ ».

3.9.1 Une aspiration à développer

Pour décrire cette approche, l'université mentionne d'abord les divers éléments mis en place pour étayer la démarche, puis elle explique les quatre étapes qu'elle compte suivre pour atteindre l'objectif de reconnaissance autochtone : connaître, inclure, comprendre et agir.

L'université s'inspire principalement d'un événement tenu à Montréal en 2017 dans le cadre du Sommet mondial du design, et organisé par Montréal Autochtone. Il s'agit de l'exposition « *Autochtoniser Montréal*³⁴⁶ », qui regroupait les œuvres d'architectes d'ici et d'ailleurs dans le monde, et proposait des principes de design autochtones. Ces principes résultent des réflexions des communautés autochtones impliquées dans l'intégration de la culture autochtone dans des projets de design. Ils tiennent compte du droit à l'autodétermination des peuples autochtones.

³⁴⁴ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 21

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ Autochtoniser Montréal, *Exposition – cahier des œuvres*, doc. 6.3.1.1

Les principes de design autochtone font place à des projets qui :

- reconnaissent l'autorité et la consultation des peuples autochtones;
- sont culturellement informés sur ces derniers et leurs réalisations;
- sont axés sur l'esprit de communauté internationales;
- contribuent à la protection, la restauration et l'amélioration de l'environnement;
- favorisent la visibilité positive des peuples autochtones.

Les principes de design autochtones sont guidés par les valeurs de respect et de reconnaissance, de partage, d'authenticité et de guérison³⁴⁷. C'est sur ces principes inclusifs et respectueux, de même que sur les valeurs définissant la collaboration que l'université veut s'appuyer dans la réalisation du projet de PDA.

Pour témoigner de son engagement, l'université se base sur trois autres interventions réalisées ces dernières années : la création du comité Place aux Premiers Peuples en 2018 pour réaliser un plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion; le bail emphytéotique en 2010 avec la Ville de Montréal pour le terrain qui sera aménagé en Parc Tiohtia:ke Otsira'kehne; et l'étude de potentiel archéologique réalisée par Archeos en 2011.

L'université propose ensuite quatre étapes qui reprennent la méthode d'intervention proposée dans l'approche de conservation du patrimoine³⁴⁸ décrite plus haut (« *connaître, comprendre, agir* »), en y ajoutant la dimension « *inclure* ». C'est une démarche intéressante à laquelle adhère la commission.

- **Connaître** : connaître les principes de design autochtones reconnus, connaître les réalités autochtones et leur histoire à Montréal.
- **Inclure** : inclure, « *dans la mesure du possible* », les représentants et professionnels autochtones à chaque étape du projet, assurer la contribution des gardiens des savoirs traditionnels.
- **Comprendre** : comprendre comment les Premiers Peuples peuvent contribuer au succès d'un projet, favoriser leur fierté et leur sentiment d'appartenance à l'institution.
- **Agir** : s'assurer que tous les intervenants d'un projet ainsi que les Premiers Peuples impliqués soient sur la même longueur d'onde en se référant aux principes de design formulés à l'occasion de l'exposition « *Autochtoniser Montréal* » sans toutefois s'y limiter.

Voici donc en résumé comment l'Université de Montréal présente son approche de la reconnaissance autochtone dans le projet de Plan directeur d'aménagement. La commission comprend qu'il s'agit de principes et de méthode d'intervention qui guideront les interventions au cours des vingt prochaines années. On trouve peu de propositions concrètes pour mettre en valeur l'héritage autochtone de la montagne dans le PDA. La commission estime qu'en y associant des représentants des Premiers Peuples dès le début des travaux sur le projet de PDA,

³⁴⁷ Autochtoniser Montréal, *Exposition – cahier des œuvres*, doc. 6.3.1.1, p. 42-43

³⁴⁸ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 15

il aurait sans doute été possible d'identifier concrètement des projets ou des domaines d'interventions reconnaissant les savoirs et l'héritage autochtones. La démarche, telle que présentée dans le projet de PDA, s'inspire essentiellement de travaux réalisés il y a plusieurs années par Montréal Autochtone ou Archéos, et porte presque exclusivement sur le design et le cadre bâti.

La commission aurait souhaité qu'une approche aussi fondamentale reçoive un traitement plus approfondi.

3.9.2 Une voix qui montre la voie

Par ailleurs, la commission s'étonne qu'un seul organisme autochtone se soit manifesté lors de la consultation publique : le Centre de santé des Autochtones Tiohtià:ke (CSAT). Intitulée *La voie que donne la voix d'Aînés autochtones*³⁴⁹, cette unique intervention a toutefois été éloquente, pertinente, et même déterminante. La commission a reconnu que les questions posées dès le début situent le débat : « *Si on souhaite la sagesse autochtone, quel modèle de collaboration devrait-on envisager? De quelle façon peut-on créer une approche interdisciplinaire qui puisse intégrer plusieurs voix, incluant celle des peuples autochtones, de manière équitable? Que signifie la réconciliation dans le contexte du développement dans un milieu naturel et urbain?* »³⁵⁰. Pour élaborer des éléments de réponse, le CSAT met l'accent sur le respect des savoirs traditionnels et des cercles de paroles, ainsi que sur les relations sacrées que les autochtones entretiennent avec la montagne.

Le CSAT a également insisté sur la nécessité d'impliquer les communautés autochtones à toutes les étapes de planification. Il mentionne des exemples inspirants de collaboration équitable avec, entre autres, le Jardin botanique, l'Université Concordia, l'Hôpital Notre-Dame ou l'Éco-quartier Peter-McGill. Il est important, est-il souligné, de renouveler la relation sur les principes de la reconnaissance, du respect, du partenariat et de la responsabilité. À l'instar des participants à la consultation qui ont abordé cette question, le CRE-Montréal, Héritage Montréal et la FAECUM, entre autres, la commission croit qu'il est important d'impliquer activement la communauté autochtone pour assurer le succès du projet de PDA.

Ce qui ressort aussi du témoignage du CSAT, c'est le rôle important qu'ont joué et que peuvent continuer de jouer les Autochtones dans la conservation de la nature, et particulièrement la conservation du mont Royal. Ils sont vus comme les « *gardiens suprêmes* » de la biodiversité³⁵¹. Leurs connaissances et savoirs ancestraux peuvent contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

³⁴⁹ Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 1

³⁵⁰ Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 2

³⁵¹ IPBES, *Rapport de l'instance permanente des Nations-unies sur les questions autochtones à la convention sur la diversité biologique – novembre 2019*, en ligne :

https://ipbes.net/sites/default/files/inline/files/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers.pdf, page consultée le 14 mai 2021

Réciproquement, la reconnaissance autochtone peut contribuer à la réhabilitation de leur identité et de leur culture.

Le projet de PDA fait état de nombreuses problématiques liées à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, à la gestion des eaux et des milieux humides, à la mise en valeur et à la préservation du potentiel archéologique, par exemple. La commission est d'avis que la contribution des savoirs traditionnels des peuples autochtones serait inestimable pour faire face à ces défis. Elle est aussi d'avis que l'expertise des communautés autochtones serait pertinente dans l'évaluation des impacts des différents projets sur les milieux naturels et leur résilience aux défis des changements climatiques.

La commission juge donc important d'inclure les Autochtones dans les nombreux projets liés aux milieux naturels et au verdissement.

Recommandation #17

La commission recommande à l'université de reconnaître l'importance culturelle et historique du mont Royal pour l'identité des peuples autochtones, et de mettre à contribution leurs savoirs traditionnels, notamment dans les dossiers des milieux naturels et de la biodiversité.

Parmi les autres témoignages entendus lors de la consultation, la commission retient celui de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM). La FAECUM a mentionné l'existence du Centre étudiant des Premiers Peuples qui regroupe les étudiants autochtones dans différentes unités académiques de l'université, ajoutant qu'il était primordial que ces étudiants soient inclus dans toutes les démarches. La commission fait un lien entre ce témoignage et celui du CSAT, qui dit également qu'il faut tenir compte de la voix des jeunes Autochtones, « *des jeunes adultes en quête d'identité et de racines culturelles durant leurs études*³⁵² ». C'est une piste que l'université aurait tout intérêt à considérer, en favorisant les liens entre les étudiants autochtones et non autochtones.

3.9.3 La Stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal

Une autre piste dont pourrait s'inspirer l'Université de Montréal est la démarche de la Ville de Montréal, qui s'est dotée en 2020 d'une *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025*³⁵³. On retrouve dans ce document sept grands axes et plus d'une soixantaine d'engagements, qui visent tous à reconnaître et promouvoir la présence autochtone passée, présente et future sur le territoire montréalais.

On y dresse d'abord un portrait sommaire de la présence autochtone à Montréal. Selon les statistiques de 2016, il y aurait environ 35 000 Autochtones qui vivent à Montréal –une hausse de 211 % depuis 2001–, dont 40 % à titre d'étudiants. Les Autochtones en milieu urbain sont la population ayant la plus rapide croissance démographique, et Montréal est la plus importante

³⁵² Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke, doc. 8.3, p. 2

³⁵³ Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025, doc. 5.11

communauté autochtone au Québec. En dépit de cette forte croissance, la présence autochtone est peu représentée dans le paysage montréalais.

La Stratégie de réconciliation de la Ville vise donc à pallier cette invisibilité et à mettre en place des mécanismes de réconciliation. Par exemple, l'axe 1 s'engage à « *développer une relation de gouvernement à gouvernement au sein des instances de la Ville* », à entretenir « *des relations basées sur la bonne foi et un rapport égalitaire* ». L'axe 2 vise à améliorer la visibilité de la présence autochtone dans la Ville de Montréal, sur le plan de la toponymie ou du patrimoine archéologique. L'axe 7, qui consiste à favoriser la protection des espaces et environnements naturels selon le principe des 7 générations, « *s'articule autour des trois pôles en matière de protection environnementale en vue des prochaines générations : les savoirs autochtones, les espaces naturels et les grands parcs* ». Les échanges et discussions entre la Ville et les représentants autochtones ont été menés en toute transparence, dans un processus itératif favorisant la mobilisation des deux parties. Cette Stratégie 2020-2025 fera l'objet d'une évaluation : « *la Ville reconnaît la pertinence de l'adoption d'indicateurs et objectifs mesurables* ». Elle s'engage donc à réaliser un processus d'évaluation consultatif et collaboratif avec les Autochtones, en 2025, à la fin de la période.

Il est intéressant de noter que, dans les grandes lignes, ces axes rejoignent les pistes de solution proposées par le CSAT après avoir consulté des aînés autochtones : le respect des savoirs traditionnels, l'importance des cercles de paroles reliant Autochtones et non-Autochtones, et la relation sacrée que les Autochtones entretiennent avec la terre pour laisser un héritage durable aux 7 générations futures.

La Ville avait manifesté sa volonté d'inclusion ces dernières années avec certains projets de cocréation, comme la modification du drapeau et des armoiries de la Ville, la création d'une tente de sudation au Jardin botanique, ou le changement de nom de la rue Amherst qui porte maintenant le nom d'Atateken. Avec sa Stratégie de réconciliation 2020-2025, elle affirme de façon claire et exemplaire sa volonté de reconnaissance autochtone.

Dans un esprit de solidarité avec les engagements municipaux, l'Université de Montréal gagnerait à inscrire ses interventions au plus près des aspirations des Autochtones. La commission reconnaît que le PDA n'est pas un projet autochtone, mais il n'en demeure pas moins essentiel d'engager les Autochtones et de favoriser leur implication dans les volets du projet qui les interpellent.

Il est donc souhaitable d'étoffer le chapitre du projet de PDA portant sur la reconnaissance autochtone et donner à celle-ci l'importance qu'elle mérite. Ceci suppose préalablement une véritable concertation avec la communauté autochtone pour aller au-delà des éléments symboliques en vue d'une vision d'ensemble.

Recommandation #18**La commission recommande à l'université :**

- *d'inviter les représentants autochtones à dialoguer dans un processus itératif d'inclusion et de partage;*
- *d'assurer leur participation à chacune des étapes significatives du développement du PDA;*
- *de convenir avec eux des domaines d'intervention et des projets significatifs pour eux;*
- *d'instaurer un comité des Premiers Peuples spécifique pour la mise en œuvre du PDA.*

3.10 La perméabilité du campus et l'ouverture sur la communauté

Un autre enjeu qu'il convient d'aborder est celui de la perméabilité physique du campus de la montagne et de son ouverture sur la communauté et les quartiers avoisinants. En outre, bien que ce dernier élément dépasse le cadre du PDA et des règlements afférents, la commission veut aussi faire écho à une demande de liens de bon voisinage et d'ancrage de l'université dans son milieu.

Dans le préambule du projet de PDA, l'Université de Montréal présente d'ailleurs son intention d'élaborer un plan directeur inclusif : « [...] *un document ayant un effet mobilisant et qui favorise l'appropriation du campus de la montagne par une plus large communauté incluant les étudiants, les professeurs, les employés, les citoyens, les voisins du campus, bref, toute personne amenée à interagir avec le campus de la montagne*³⁵⁴. » La volonté d'accessibilité et d'inclusion est donc bel et bien manifeste.

3.10.1 Le campus dans la ville

L'université reconnaît en effet que les campus d'aujourd'hui ont un rôle particulier à jouer, non seulement dans le développement des connaissances et des apprentissages, mais aussi dans le développement éducatif des sociétés, et ce, en mettant à la disposition des communautés les installations universitaires et leurs espaces extérieurs³⁵⁵.

Si cette ambition n'a pu être concrétisée jusqu'à maintenant, c'est que les conditions physiques ne le permettent pas vraiment. C'est d'ailleurs le constat posé par l'université quand elle dresse la liste des contraintes auxquelles fait face le campus aujourd'hui : des pôles discontinus et refermés sur eux-mêmes qui ne favorisent pas l'appropriation et l'animation de ces lieux, une signalisation inexistante qui ne facilite pas les connexions entre les différents espaces, des infrastructures vieillissantes, la discontinuité du réseau piétonnier en hiver, l'insuffisance d'espaces extérieurs conviviaux de qualité, etc.³⁵⁶.

³⁵⁴ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 6

³⁵⁵ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 38

³⁵⁶ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 44-47

Ce sont là des problématiques auxquelles l'université veut s'attaquer, et trois des principes directeurs généraux du projet de PDA en font état. Le principe de continuité parle de mettre en réseau les espaces extérieurs entre eux et de renforcer la connectivité avec les quartiers avoisinants, le mont Royal et le campus MIL. Le principe de polyvalence vise à favoriser la connectivité entre les espaces de rassemblement intérieurs et extérieurs et, avec le principe de signature, l'université veut établir des seuils d'entrée clairs afin de connecter le campus à la ville³⁵⁷. Cette question des seuils et des interfaces apparaît d'ailleurs comme un élément important du Plan directeur d'aménagement,

L'amélioration de la qualité de vie des étudiants par des aménagements extérieurs favorisant le rassemblement et la détente demeure toutefois une priorité pour l'université. Ces aménagements extérieurs seront réalisés « ... afin de relier et de consolider l'ensemble des bâtiments du campus et de répondre non seulement aux besoins des étudiants, mais aussi à ceux des professeurs, des employés, et de toute la communauté montréalaise³⁵⁸ », le tout pour assurer une meilleure perméabilité du campus de la montagne.

Les nombreuses opinions exprimées par des citoyens ou des organisations des quartiers voisins confirment les constats et la pertinence des principes évoqués. Les opinions exprimées portent, notamment, sur l'accessibilité réduite des citoyens au campus, sur les nuisances auxquelles font face les voisins de l'université et sur l'absence apparente de relations entre l'université et les quartiers environnants. En raison des opinions entendues, la commission s'interroge sur l'efficacité des propositions de perméabilité mises de l'avant dans le projet de PDA, mais aussi sur l'ouverture de l'université qui semble en deçà des attentes de la communauté environnante.

3.10.2 La perméabilité du campus et son accessibilité physique

L'université est bien consciente³⁵⁹ que la perméabilité physique du campus de la montagne et son accessibilité posent d'importants défis. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux citoyens aient fait part de leurs attentes à ce sujet. Ainsi, les personnes qui ont répondu au questionnaire mis en ligne par l'OCPM³⁶⁰ ont cité les interfaces du campus avec le secteur (ville, montagne et quartier) et l'accès au campus comme étant un des éléments sur lesquels l'université devrait agir en priorité.

Le projet de Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées l'a d'ailleurs reconnu en donnant à l'université les objectifs suivants pour l'aménagement d'un espace extérieur : « prioriser et consolider le réseau de mobilités actives à l'intérieur du site et ses connexions à la ville, au parc adjacent et au cimetière Notre-Dame-des-Neiges », et « contribuer à mettre en

³⁵⁷ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 53-58

³⁵⁸ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 6

³⁵⁹ Plan directeur d'aménagement, doc. 3.1, p. 44-47

³⁶⁰ Synthèse du questionnaire en ligne, doc. 6.5

valeur les qualités paysagères du site, son caractère accessible, ouvert, vert, et propice aux rencontres étudiantes³⁶¹ ».

Plusieurs participants ont fait ressortir la faible perméabilité physique entre le campus de la montagne et les quartiers avoisinants. Le campus est vu davantage comme une barrière entre la montagne et la ville, alors qu'il devrait y assurer un meilleur accès aux citoyens du secteur. Selon eux, la coulée verte et les milieux naturels, de même que les axes de mobilité (pistes cyclables, sentiers pédestres) ne sont pas vraiment accessibles à la communauté.

De plus, comme l'ont mentionné certains intervenants, les accès au campus ont trop souvent un aspect rébarbatif, lui donnant l'air d'une forteresse refermée sur elle-même. On mentionne à titre d'exemple la « *muraille* » entre la station de métro Université-de-Montréal et les pavillons sur la montagne, ou encore l'enclavement de la place de La Laurentienne. L'intervention d'un participant³⁶² est particulièrement éloquente quand il dit avoir analysé l'architecture des bâtiments du campus sous un angle militaire et y avoir constaté des « *dispositifs défensifs* », des « *angles bastonniers* » et des « *points d'accès limités et mesquins* ».

On déplore aussi le mauvais état des équipements et installations, tout comme les réseaux de circulation discontinus sur le campus, sans parler des déplacements vers et depuis le campus, considérés comme étant tout aussi peu adaptés, sans cohérence avec le quartier. Le chemin de la Rampe qui sépare les différentes parties du campus est qualifié d'« *ouvrage de voirie surdimensionné et brutal*³⁶³ ».

Les liens verticaux entre le chemin de Polytechnique Montréal et le boulevard Édouard-Montpetit s'avèrent également problématiques. Un participant notait à juste titre que les pavillons faisaient écran à la circulation nord-sud parce qu'il est difficile de circuler entre eux, sans mentionner la topographie contraignante du site. D'autres participants ont fait remarquer que les déplacements nord-sud sur le campus sont non seulement difficiles pour les utilisateurs au quotidien, mais aussi pour les résidents des quartiers avoisinants. Ils suggèrent donc de compléter l'axe de vie est-ouest avec des axes de mobilité nord-sud. Les aménagements prévus au chemin de la Rampe pour le rendre plus sécuritaire et adapté pour toutes les catégories d'utilisateurs qui l'empruntent ont été salués, mais cette connexion demeure restreinte. Elle est peu invitante pour les piétons qui voudraient l'utiliser pour se rendre à la montagne.

À ce sujet, Les amis de la montagne ont proposé d'évaluer la possibilité de connecter le pavillon de la Faculté de musique au chemin de Ceinture existant, et de faire de la coulée verte un grand corridor privilégié reliant la station de métro Université-de-Montréal et le parc Tiohtia:ke Otsira'kehne.

³⁶¹ Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, doc. 1.3.2, art. 60

³⁶² Gérard Beaudet, doc. 8.8, p. 4-5

³⁶³ Daniel Chartier, doc. 8.6, p. 1

Les amis de la montagne réitèrent du même coup leur souhait que le PDA intègre la vision globale d'accessibilité au mont Royal élaborée par le Bureau du Mont-Royal dans son Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR)³⁶⁴. En effet, le PPMVMR³⁶⁵, qui a parmi ses objectifs d'assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal et de rendre la montagne accessible et accueillante, propose de nombreuses mesures auxquelles le projet de PDA pourrait s'arrimer.

L'objectif devrait être d'optimiser la reconnexion du campus avec la montagne, le cimetière et l'environnement urbain. Il faut faciliter les accès au campus et par-delà à la montagne, pour que le citoyen ait le sentiment d'être bienvenu. Pour ce faire, l'université a déjà inclus dans son projet de PDA des actions visant à revitaliser les seuils d'accès au campus avec une signalétique adéquate et un design convivial. Il est question également de créer des lieux de rassemblement extérieurs susceptibles d'attirer des visiteurs. Pour les fervents de sports d'hiver, il a été souhaité que l'université offre aux citoyens du quartier l'accès à certains bâtiments et services sur le campus, en établissant un centre de ski de fond, par exemple. L'arrivée du REM à l'extrémité est du campus soulève beaucoup d'espoir : on y voit l'occasion de créer une ouverture par l'arrière du pavillon de musique et d'offrir ainsi un accès rapide à la montagne. Plusieurs rêvent que le campus de l'université ne soit pas qu'un lieu de passage, mais qu'il devienne plutôt un symbole fort pour donner à tous l'envie d'y aller, de vivre « *l'expérience campus* ». Et pourquoi pas en faire une destination et même un pôle touristique?

La commission ne peut qu'encourager fortement ces initiatives et en fait donc la recommandation.

Recommandation #19

La commission recommande à l'Université de Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal, de faciliter l'accessibilité au parc du Mont-Royal par des sentiers piétons à partir des stations de métro et du futur REM.

Recommandation #20

La commission recommande à l'université d'examiner toutes les mesures qui pourraient être prises pour faciliter l'accès des citoyens au campus, les attirer et leur permettre de vivre « l'expérience campus ».

3.10.3 Les nuisances

En ce qui concerne les nuisances, les résidents des rues avoisinantes du campus, tant du côté d'Outremont (avenues Claude-Champagne et Pagnuelo) que du côté de Côte-des-Neiges (rue Fendall, îlot Willowdale) se plaignent des inconvénients reliés au campus voisin : bruits des systèmes de ventilation et de climatisation, îlots de chaleur, déneigement en pleine nuit, fêtes

³⁶⁴ Les amis de la montagne, doc. 8.6.1

³⁶⁵ Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), doc. 5.1

d'étudiants en plein air, musique trop forte ou bruits de foule pendant les événements sportifs du CEPSUM, etc.

Les résidents s'inquiètent tout particulièrement de la situation à laquelle ils devront faire face pendant les 15-20 années que prendra la réalisation du projet de PDA. Les nuisances que causeront le dynamitage, les camions bruyants, la fermeture des rues et les chantiers de longue durée leur semblent problématiques. Ces résidents s'inquiètent de la durée des travaux et de l'impact qu'ils auront sur leur qualité de vie.

À cet effet, l'université pourrait s'inspirer des promoteurs d'importants projets immobiliers à Montréal, qui mettent en place des mécanismes favorisant la communication avec les résidents voisins des chantiers. Une page web dédiée à la mise en œuvre et à l'avancement des travaux, une infolettre INFO-travaux, la distribution de dépliants dans les boîtes aux lettres des résidents directement impactés, sont autant d'outils à la disposition de l'université pour assurer une cohabitation harmonieuse.

Recommandation #21

La commission recommande à l'université de mettre en place un comité de bon voisinage et des mécanismes d'information pendant les travaux d'aménagement, afin de mitiger les nuisances et améliorer ses relations avec la communauté.

Dans le même ordre d'idées, quelques participants à la consultation, dont Les amis de la montagne³⁶⁶ et le Conseil régional de l'environnement de Montréal³⁶⁷ ont recommandé que l'université publie des rapports périodiques sur l'avancement des travaux. La commission endosse cette proposition afin de rendre plus transparente la mise en œuvre du PDA.

Recommandation #22

La commission recommande à l'université de faire un bilan périodique qui rende compte de l'avancement des réalisations du Plan directeur d'aménagement, et que ce bilan soit rendu public sur le site Internet de l'université.

3.10.4 L'ouverture à la communauté

À ces commentaires relatifs à la perméabilité physique du campus et aux nuisances, se sont ajoutées des revendications pour améliorer l'ouverture sur la communauté. L'université est perçue comme une « *tour d'ivoire*³⁶⁸ », alors que sa présence dans le quartier devrait être un atout et une fierté. Plusieurs voix se sont élevées pour demander à l'Université de Montréal de se rapprocher des citoyens de Côte-des-Neiges, d'établir avec eux une relation symbiotique.

La Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges a soulevé par exemple le problème du logement qui affecte cet arrondissement et qui serait largement tributaire des

³⁶⁶ Les amis de la montagne, doc. 8.6, p. 12

³⁶⁷ Conseil régional de l'environnement (CRE-Montréal), doc. 8.21, p. 8

³⁶⁸ Robert Kasisi, doc. 8.14.2, L. 1594

étudiants qui fréquentent l'université. Le quartier compte 73 % de locataires et 24 % de la population est à faible revenu. Il y aurait un manque flagrant de logements abordables et de logements pour grandes familles, ces derniers étant souvent occupés par trois ou quatre étudiants qui se partagent le coût du loyer³⁶⁹. La Corporation reconnaît que l'université ne peut sans doute pas régler la crise du logement dans Côte-des-Neiges, mais demande qu'elle contribue à trouver des solutions.

L'enjeu de l'ouverture à la communauté soulevé par des participants est plus diffus et plus difficile à cerner. Une bonne partie des problèmes rencontrés trouverait sa solution dans une consultation des parties prenantes : les résidents, les arrondissements de Côte-des-Neiges et d'Outremont, les organisations communautaires et autres partenaires susceptibles d'être interpellés, dans un esprit de transparence et d'inclusion. Les participants souhaitent que l'université s'engage au sein du tissu social du quartier en faisant partie d'une réflexion collective : par exemple, sensibiliser les jeunes écoliers des écoles environnantes, leur montrer qu'ils peuvent eux aussi se retrouver un jour à l'université, créer des liens avec les commerçants et les services de proximité du quartier. La commission croit qu'une participation à certaines tables de concertation locales serait facilitante. Cette implication locale pourrait être une façon pour l'Université de Montréal d'ancrer son leadership au sein de la communauté.

Recommandation #23

La commission recommande à l'université d'accroître son implication au sein des différentes instances de concertation du quartier Côte-des-Neiges, ceci dans une perspective d'enrichissement mutuel.

Les campus universitaires veulent jouer un rôle de plus en plus fédérateur au sein des communautés qui les accueillent : ils organisent des événements sur leur territoire et ouvrent leurs portes à la population avoisinante. Ils recherchent les occasions de créer des liens entre professeurs et étudiants et les élèves des écoles environnantes. Ils travaillent avec les organismes locaux en prenant part à des réflexions collectives.

Un intervenant a d'ailleurs fait remarquer que « *la mobilisation des jeunes écoliers riverains (notamment des quartiers défavorisés) dans l'aménagement de certains secteurs du campus offrirait une merveilleuse occasion de rompre une certaine marginalisation pour certains*³⁷⁰. » Un bon exemple de tels projets est celui du corridor écologique Darlington, réalisé par des étudiants de l'Université de Montréal en collaboration avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges, qui vise à relier le campus de la montagne au campus MIL. Le projet veut développer un réseau écologique intégrant le verdissement, l'agriculture urbaine et la gestion des eaux pluviales, le tout dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents. Pour reprendre les mots de la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, « *la richesse naturelle du Mont-Royal devrait percoler jusqu'au coeur des quartiers limitrophes, et le dynamisme de ces derniers devrait se répandre à l'intérieur du campus*³⁷¹ ».

³⁶⁹ Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, doc. 8.11, p. 5

³⁷⁰ Robert Kasisi, doc. 8.14, p. 2

³⁷¹ Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, doc. 8.11, p. 9

CONCLUSION

La présente consultation a porté sur deux projets de règlement soumis par la Ville de Montréal et qui sont requis pour le développement du site et des bâtiments de l'Université de Montréal et des écoles affiliées HEC Montréal et Polytechnique Montréal. Le premier vise à modifier les paramètres de densité de la partie II du Plan d'urbanisme et les dispositions de son document complémentaire. Le second consiste en un règlement spécifique sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne.

Ces règlements sont des composantes du cadre de gestion concerté qui permettront de mettre en œuvre un nouveau Plan directeur d'aménagement (PDA) pour le campus de la montagne au cours des quinze à vingt prochaines années. Ce cadre de gestion, concerté avec la Ville, est requis pour toutes les propriétés institutionnelles situées sur le site patrimonial du Mont-Royal, comme stipulé dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Les participants à la consultation, citoyens et représentants d'organismes ont concentré leurs analyses et leurs opinions sur le projet de PDA du campus de la montagne, dont les règlements viennent encadrer le développement. Ils ont, dans leur majorité, adhéré à la vision, aux approches et aux principes directeurs généraux et spécifiques qui sous-tendent ce plan.

Le bien-fondé des trois approches qui orientent le PDA, c'est-à-dire la protection du patrimoine, le développement durable et la reconnaissance autochtone, a été reconnu par tous les participants et par la commission. Ces approches sont inspirantes et reflètent des enjeux contemporains. La commission estime toutefois que l'approche de reconnaissance autochtone doit être plus étayée et ne pas se limiter au design autochtone.

La commission retient comme une des dominantes de la consultation une demande d'articulation plus étroite du campus avec le mont Royal d'une part et, d'autre part, avec la Ville, notamment avec les quartiers qui l'entourent. Les liens avec la montagne, qu'il s'agisse du continuum entre les sentiers qui sillonnent la montagne et le campus, de l'interdépendance des écosystèmes en place ou de la protection des vues sur, vers et depuis la montagne, doivent être configurés plus organiquement. De même, le rapport aux quartiers avoisinants doit devenir plus dynamique, car le campus est perçu comme replié sur lui-même. La commission a compris qu'il y avait une demande d'accès plus grande non seulement aux espaces du campus, mais également une attente de bon voisinage et de présence forte de cette institution publique dans le développement du quartier.

Il ressort aussi que l'emplacement et la volumétrie des agrandissements projetés pour les pavillons de la Faculté de musique et de Polytechnique Montréal pourraient être problématiques sous deux aspects : la protection et la consolidation des vues sur, vers et depuis le mont Royal, de même que celles des écosystèmes présents sur le campus de la montagne. C'est pourquoi la commission a recommandé que l'on procède à des analyses et des évaluations additionnelles avant d'y donner suite.

En s'appuyant sur les opinions émises durant la consultation et à la lumière de sa propre analyse, la commission recommande l'adoption des deux projets de règlement soumis par la Ville, sous deux

réserves. Une première renvoie à l'inclusion dans le règlement spécifique de deux dispositions additionnelles, l'une relative à la gestion de la neige usée et l'autre concernant la protection des écosystèmes et le rehaussement de la biodiversité. La commission estime insuffisante l'insertion de ces dispositions dans l'entente de collaboration entre la Ville et l'université et les écoles affiliées. La seconde réserve a trait aux deux agrandissements projetés de la Faculté de musique et de Polytechnique Montréal. La commission demande que l'adoption des dispositions règlementaires les autorisant soit conditionnelle à l'obtention de résultats concluants aux analyses et évaluations demandées pour ces projets d'agrandissement.

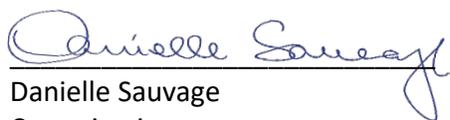
La commission tient à exprimer sa gratitude auprès des représentants de la Ville de Montréal, de l'Université de Montréal et des écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, pour la qualité des documents déposés et de leur présentation, de même que pour leurs réponses diligentes aux questions provenant des participants ou de la commission elle-même. La commission remercie également tous les citoyens, organismes ou regroupements qui ont contribué à l'analyse du projet en posant des questions, en soumettant leur opinion et en déposant des mémoires.

Compte tenu de la pandémie, le processus habituel de consultation de l'OCPM a été modifié de façon à respecter les consignes gouvernementales en vigueur, tout en instaurant des conditions d'accessibilité qui favorisent l'expression de tous les points de vue. La commission tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à divers titres à la consultation pour s'être adaptées avec bonne volonté à ces nouvelles conditions.

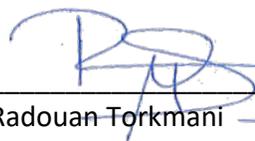
Fait à Montréal, le 23 juin 2021.



Nicole Brodeur
Présidente de commission



Danielle Sauvage
Commissaire



Radouan Torkmani
Commissaire

Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

15 décembre 2020, le conseil municipal a confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir des audiences publiques sur deux projets de règlement : le projet P-04-047-216 intitulé « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* » et le projet de règlement P-20-052 intitulé « *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées* ».

Le projet de règlement P-04-047-216 « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* » prévoit des modifications aux parties II et III du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Ces modifications concernent, entre autres, les paramètres de protection des milieux naturels, de densité de construction, de hauteurs et des taux d'implantation.

Le projet de nouveau règlement P-20-052 « *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées* » sera adopté en vertu de l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal. Il prévoit, notamment, de préserver les secteurs de conservation et de mise en valeur écologique, de permettre les projets d'agrandissement et d'aménagement extérieur, d'assurer une réduction du nombre d'unités de stationnement et de permettre la mise aux normes de bâtiments.

Ces nouvelles dispositions règlementaires sont requises pour l'adoption du projet de *Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal, HEC et Polytechnique Montréal* (PDA).

La consultation publique

Le contexte particulier imposé par la pandémie de la COVID-19 a modifié la démarche de consultation habituelle de l'OCPM. Afin de respecter les directives des autorités municipales et gouvernementales en matière de santé publique, les activités de consultation « *en personne* » ont été remplacées par des activités à distance, tout en s'assurant que la participation soit accessible à tous.

Pour faire connaître la tenue de la consultation, l'OCPM a fait paraître un premier avis public annonçant la consultation le 20 janvier 2021. À cette date, la documentation relative au projet a été rendue disponible sur le site Internet de l'OCPM. Une trousse de participation était également disponible par envoi postal.

La commission a tenu une séance d'information virtuelle le 10 février 2021. Cette étape a permis à l'Office de présenter sa démarche et de diffuser les présentations de la Ville de Montréal et de l'Université de Montréal et des écoles affiliées. Les présentations en ligne pouvaient ensuite être

revues, en tout temps, sur le site web de l'Office et sur sa chaîne YouTube, tout comme la documentation sur le projet.

Une séance virtuelle de questions et de réponses a eu lieu le 24 février 2021 et a été diffusée en direct sur Internet. Lors de cette séance, les représentants de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées ainsi que les représentants de la Ville de Montréal ont répondu aux questions des citoyens reçues d'avance ou posées en direct.

Du 25 février au 5 avril, les citoyens, entreprises et groupes étaient invités à donner leur opinion selon le moyen de leur choix. Ils avaient la possibilité d'enregistrer leur opinion sur une boîte vocale, de faire part de leur opinion en ligne en répondant à des questions ouvertes, ou d'envoyer un mémoire écrit. Les 23 et 24 mars 2021, les participants ou groupes qui s'étaient préalablement inscrits pouvaient présenter leur opinion par téléphone ou par visioconférence en direct aux commissaires.

La commission et son équipe

Nicole Brodeur, présidente de la commission

Danielle Sauvage, commissaire

Radouan Torkmani, commissaire

Élise Naud, analyste

Yasmina Malki, analyste stagiaire

L'équipe de l'OCPM

Brunelle-Amélie Bourque, chargée de logistique et communications

Louis-Alexandre Cazal, webmestre

Luc Doray, secrétaire général

Élisabeth Doyon, designer multimédia

Guy Grenier, coordonnateur de démarches participatives

Laurent Maurice Lafontant, agent administratif

Lizon Levesque, adjointe administrative

Dominique Ollivier, présidente

Anik Pouliot, directrice des communications

Geneviève Robitaille, adjointe administrative

Joseph Tchinda Kenfo, responsable de la mobilisation

Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation

Les représentants de la Ville de Montréal

Ville de Montréal-Division de la planification urbaine -Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Sylvain Garcia, conseiller en aménagement - chef d'équipe

Caroline Lépine, chef de division

Les représentants du promoteur

L'Université de Montréal et ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal

Université de Montréal

Sophie Langlois, directrice des communications

Michel Dufresne, associé et urbaniste, directeur design urbain à Lemay

Radhia Hamdane, architecte, gestionnaire de projets

HEC Montréal

Serge Harvey, directeur de la planification-projets majeurs

Polytechnique Montréal

Laurence Aubin-Steben, Planificatrice principale des espaces

Lemay, firme de design architectural

Michel Dufresne, Associé et urbaniste, directeur design urbain

Les participants

Personnes ayant envoyé des questions à l'avance

Patrizio Oliviero Armani Grecco

Robert Aubé

Rosa Barrera Rodriguez

Dominic Becotte

Daniel Chartier

Daniel Choquette

Isabelle Côté

Yves Deschamps

Florence Emery Chevalier

Serge Emond

Louis-Éric Trudeau

Simon Mammone

Charlotte Maheu

Jean-Claude Marsan

Guillaume Purenne

Alan Robinson

Personnes ayant posé des questions en direct, par téléphone, à la séance de questions et de réponses du 24 février 2021

Patrizio Oliviero Armani Grecco
Isabelle Côté
Nicolas Gendron
Micheline Piché
Louis-Éric Trudeau

Liste des citoyennes, citoyens et organismes qui ont soumis une opinion écrite avec présentation orale

Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke
Gérard Beaudet
Daniel Chartier
Isabelle Côté
Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal (FAECUM)
Héritage Montréal
Robert Kasisi
Les amis de la montagne
Le collectif vélo campus UdeM
Parti républicain souverainiste
Ski de fond Montréal

Liste des citoyennes, citoyens et organismes qui ont soumis une opinion écrite sans présentation orale

Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal
Dominique Beaucher
Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN)
Julie Dassylva
Les résidents de l'îlot Willowdale
Nicolas Paul Gendron
Musée de paléontologie et de l'évolution
Renée-Louise Patou
Pente à neige
Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E)
Alan Robinson
Société de transport de Montréal (STM)

Liste des citoyennes et citoyens ayant soumis une opinion en ligne

Florian Bobeuf

Kenza Benmansour

Éric Brunet

Vincent Cameron Trudel

Richard Caron

Danielle Danault

Kate Frohlich

Arnaud Hudon-Turgeon

Ricardo Izquierdo

Gwenaëlle Lauquet

Natasha McQuaid

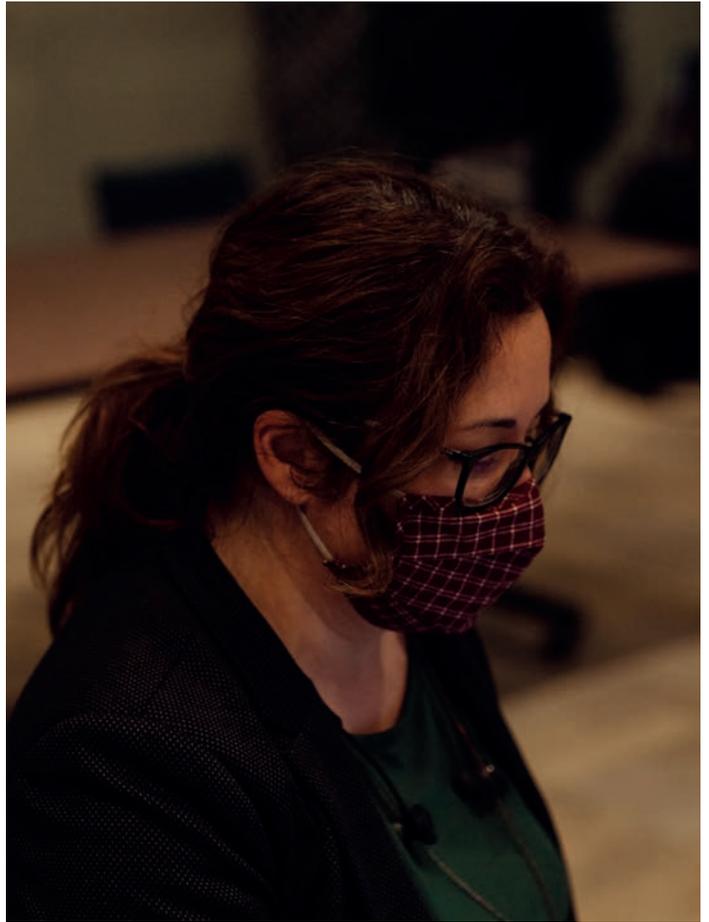
Marie-Chantal Plante

Olivier Rémillard

Grégory Taillon

Ambroise Thériault

Karina Thibault



Annexe 2 – Le dossier de documentation

1. Procédure et objet du mandat

- 1.1. Sommaire décisionnel
- 1.2. Recommandation
- 1.3. Intervention – Service des affaires juridiques – Direction des affaires civiles
 - 1.3.1. Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)
 - 1.3.1.1. Annexe A
 - 1.3.1.2. Annexe B
 - 1.3.1.3. Annexe C
 - 1.3.1.4. Annexe D
 - 1.3.1.5. Annexe E
 - 1.3.2. Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées
 - 1.3.2.1. Annexe A
 - 1.3.2.2. Annexe B
 - 1.3.2.3. Annexe C
 - 1.3.2.4. Annexe D
 - 1.3.2.5. Annexe E
 - 1.3.2.6. Annexe F
 - 1.3.2.7. Annexe G
 - 1.3.2.8. Annexe H.1
 - 1.3.2.9. Annexe H.2
 - 1.3.2.10. Annexe I
 - 1.3.2.11. Annexe J
 - 1.3.2.12. Annexe K
 - 1.3.2.13. Annexe L
 - 1.3.2.14. Annexe M
- 1.4. Pièces jointes au dossier
 - 1.4.1. Avis du comité mixte
 - 1.4.1.1. Avis préliminaire - août 2019 AC19-SC-06
 - 1.4.1.2. AC19-SC-12 - décembre 2019
 - 1.4.1.3. AC20-SC-04 - septembre 2020
 - 1.4.1.3.1. AC20-SC-04 – annexe suivi
 - 1.4.2. Université de Montréal
 - 1.4.2.1. Plan directeur d'aménagement du campus de la Montagne - novembre 2020 (voir 3.1)
 - 1.4.3. Ville de Montréal
 - 1.4.3.1. Lettre - démarche de planification concertée - avril 2019 (voir 4.1)
 - 1.4.3.2. Énoncé de l'intérêt patrimonial – juin 2020 (voir 4.2)
- 1.5. Résolutions
 - 1.5.1. Comité exécutif CE20 1968 – 2 décembre 2020
 - 1.5.2. Conseil municipal

2. Démarche de consultation

- 2.1. Avis public
- 2.2. Dépliant
- 2.3. Trousse postale
- 2.4. Comment naviguer sur la page de la consultation?

3. Documentation déposée par l'Université de Montréal (promoteur)

- 3.1. Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne – novembre 2020
 - 3.1.1. Synthèse du plan directeur – janvier 2021
- 3.2. Vidéo de présentation - 10 février 2021
- 3.3. Un nouveau PDA pour le campus de la montagne – article UdeMNouvelles - février 2021
- 3.4. Plan directeur d'aménagement : un patrimoine en héritage – article UdeMNouvelles - février 2021
- 3.5. Plus d'espace de vie pour le campus – article UdeMNouvelles - février 2021
- 3.6. Étude d'impact visuel des projets potentiels – analyse des vues d'intérêt et proposées
- 3.7. Le développement durable au cœur du nouveau plan directeur d'aménagement – article UdeMNouvelles – mars 2021
- 3.8. L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal – 2008
- 3.9. Analyse urbaine et paysagère – Aménagements des 70^e et 75^e anniversaires – 2013
- 3.10. Place de la Laurentienne – Dossier documentaire sur l'évolution physique et historique – 2016
- 3.11. La reconnaissance autochtone incluse dans le Plan directeur d'aménagement - article UdeMNouvelles – mars 2021

4. Documentation déposée par l'arrondissement et la Ville de Montréal

- 4.1. Lettre - démarche de planification concertée - avril 2019
- 4.2. Énoncé de l'intérêt patrimonial – juin 2020
- 4.3. Entente sur le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées
- 4.4. Présentation synthèse des modifications règlementaires – février 2021
- 4.5. Vidéo de présentation (première partie) - 10 février 2021
- 4.6. Vidéo de présentation (deuxième partie) - 10 février 2021

5. Documents de références et liens utiles

- 5.1. Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) – 2009 :
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20DE%20PROTECTION%20ET%20DE%20MISE%20EN%20VALEUR%20DU%20MONT-ROYAL.PDF
- 5.1.1. Notion de capacité limite de la montagne – 2009 :
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CAPACIT%C9%20LIMITE_TCMR_111209.PDF
- 5.2. Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal – 2004 :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096652&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.3. Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels – 2004 :
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_protection_mise_en_valeur_milieux_naturels.pdf

- 5.4. Le site officiel du Mont-Royal : <https://ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/site-patrimonial-mont-royal>
- 5.5. Répertoire du patrimoine culturel du Québec – Site patrimonial du Mont-Royal : <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93313&type=bien>
- 5.6. Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal – 2018 : https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/patrimoine/Plans_de_conservation/PLAN-CONSERVATION-MONT-ROYAL_v2-21062018.pdf
- 5.6.1. Rapport sur l'avenir du mont Royal – Commission des biens culturels – février 2003 : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1%5Bpage%5D=33&tx_lesecrits_pi1%5Becrit%5D=393&cHash=3afb62d942be6aa2562b7f81a74e6814
- 5.7. L'Atlas du paysage du mont Royal : https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,112041584&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.8. Site du Bureau du Mont-Royal de la Ville de Montréal – Documents de références : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1676,52669584&_dad=portal&_schema=PORTAL
- 5.9. Plan directeur de l'Université de Montréal – 1995
- 5.10. Page de la consultation publique sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal en 2008 : <https://ocpm.qc.ca/fr/consultation-publique/projet-plan-protection-et-mise-en-valeur-mont-royal/documentation>
- 5.11. La stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025

6. Travaux de la commission

- 6.1. Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de la Ville de Montréal – 20 janvier 2021
- 6.2. Compte rendu de la rencontre préparatoire virtuelle avec les représentants de l'Université de Montréal et des écoles affiliées -20 janvier 2021
- 6.3. Questions de la commission à l'Université de Montréal et ses écoles affiliées - 11 mars 2021
 - 6.3.1. Réponses de l'Université de Montréal - 17 mars 2021
 - 6.3.1.1. Autochtoniser Montréal – exposition – cahier des œuvres
- 6.4. Questions de la commission à la Ville de Montréal - 11 mars 2021
 - 6.4.1. Réponses de la Ville de Montréal – 15 mars 2021
- 6.5. Synthèse du questionnaire en ligne
 - 6.5.1. Données brutes en format CSV
 - 6.5.1.1. Entêtes
 - 6.5.1.2. Réponses

7. Transcriptions et webdiffusion

- 7.1. Webdiffusion de la séance d'information du 10 février 2021
 - 7.1.1. Transcription de la séance d'information du 10 février 2021
- 7.2. Webdiffusion de la séance de questions et réponses du 24 février 2021
 - 7.2.1. Questions citoyennes reçues d'avance en vue de la séance du 24 février 2021
 - 7.2.2. Transcription de la séance de questions et réponses du 24 février 2021
 - 7.2.3. Lettre à l'UdeM - Questions citoyennes reçues à l'avance qui n'ont pas été posées
 - 7.2.3.1. Réponses aux questions citoyennes
 - 7.2.4. Réponse de l'Université de Montréal – 25 février 2021
 - 7.2.5. Demandes d'un participant

- 7.2.6. Réponses de l'Université de Montréal, de HEC Montréal et de Polytechnique Montréal à la question d'un commissaire lors de la séance du 24 février 2021
- 7.2.7. Compléments d'informations de la Ville de Montréal sur la gestion des eaux
- 7.3. Webdiffusion de la séance d'audition des opinions du 23 mars 2021
 - 7.3.1. Transcription de la séance d'audition des opinions du 23 mars 2021
- 7.4. Webdiffusion de la séance d'audition des opinions du 24 mars 2021
 - 7.4.1. Transcription de la séance d'audition des opinions du 24 mars 2021

8. Opinions déposées à la commission

- 8.1. Isabelle Côté
 - 8.1.1. Présentation
 - 8.1.2. Transcription
- 8.2. Ski de fond Montréal
 - 8.2.1. Présentation
 - 8.2.2. Transcription
- 8.3. Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke
 - 8.3.1. Transcription
- 8.4. Parti républicain souverainiste
 - 8.4.1. Transcription
- 8.5. Daniel Chartier
 - 8.5.1. Présentation
 - 8.5.2. Transcription
- 8.6. Les amis de la montagne
 - 8.6.1. Présentation
 - 8.6.2. Transcription
- 8.7. Héritage Montréal
 - 8.7.1. Transcription
- 8.8. Gérard Beaudet
 - 8.8.1. Transcription
- 8.9. Dominique Beaucher
- 8.10. Société de transport de Montréal (STM)
- 8.11. Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges
- 8.12. Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E)
- 8.13. Julie Dassylva
- 8.14. Robert Kasisi
 - 8.14.1. Document déposé
 - 8.14.2. Transcription
- 8.15. Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP)
- 8.16. FAECUM
 - 8.16.1. Transcription
- 8.17. Collectif Vélo campus de l'Université de Montréal
 - 8.17.1. Transcription
- 8.18. Alan Robinson
- 8.19. Nicolas Paul Gendron
- 8.20. Musée de paléontologie et de l'évolution
 - 8.20.1. Annexes
- 8.21. Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)

- 8.22. Résidents de l'îlot Willowdale
- 8.23. Pente à Neige
- 8.24. Renée-Louise Patou

9. Opinions en ligne

- 9.1. Mobilité sur le campus <https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/opinion/mobilite-sur-campus>
- 9.2. Patrimoine <https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/opinion/patrimoine>
- 9.3. Projets potentiels <https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/opinion/projets-potentiels>
- 9.4. Développement durable et verdissement <https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/opinion/developpement-durable-et-verdissement>
- 9.5. Reconnaissance autochtone <https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/opinion/reconnaissance-autochtone>
- 9.6. Autres opinions <https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/opinion/autres-opinions>



Annexe 3 – Les projets de règlement P-04-047-216 et P-20-052

Les projets de règlement et leurs annexes sont disponibles sur le site de l'OCPM, dans le dossier de documentation qui est accessible à partir des liens suivants :

Dossier de documentation complet :

<https://ocpm.qc.ca/fr/campus-udem/documentation>

Document 1.3.1 : [Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal \(04-047\)](#)

Document 1.3.1.1 : [Annexe A](#)

Document 1.3.1.2 : [Annexe B](#)

Document 1.3.1.3 : [Annexe C](#)

Document 1.3.1.4 : [Annexe D](#)

Document 1.3.1.5 : [Annexe E](#)

Document 1.3.2 : [Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées. \(P-20-052\)](#)

Document 1.3.2.1 : [Annexe A](#)

Document 1.3.2.2 : [Annexe B](#)

Document 1.3.2.3 : [Annexe C](#)

Document 1.3.2.4 : [Annexe D](#)

Document 1.3.2.5 : [Annexe E](#)

Document 1.3.2.6 : [Annexe F](#)

Document 1.3.2.7 : [Annexe G](#)

Document 1.3.2.8 : [Annexe H.1](#)

Document 1.3.2.9 : [Annexe H.2](#)

Document 1.3.2.10 : [Annexe I](#)

Document 1.3.2.11 : [Annexe J](#)

Document 1.3.2.12 : [Annexe K](#)

Document 1.3.2.13 : [Annexe L](#)

Document 1.3.2.14 : [Annexe M](#)



Annexe 4 – Recommandations

Recommandation #1

Sous réserve d'ajouts demandés par la commission concernant la gestion des eaux et neiges usées et la protection des écosystèmes, et sous réserve de résultats concluants concernant des études préalables relatives aux agrandissements projetés pour la Faculté de musique et Polytechnique Montréal, la commission recommande à la Ville :

- ***d'adopter le règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées;***
- ***d'adopter le règlement modifiant les paramètres de densité de la partie II du Plan d'urbanisme et les dispositions de son document complémentaire.***

Recommandation #2

La commission recommande d'intégrer tout élément permettant aux usagers d'enrichir leur connaissance et leur expérience lorsqu'ils parcourent le campus de la montagne, de jour comme de nuit, et en toute saison.

Recommandation #3

La commission recommande à l'université de développer ses programmes d'œuvres d'art en favorisant une expression et présence plurielle des différentes communautés sur le campus. Ces programmes pourraient également permettre une réflexion sur l'importance de l'inclusion, de la diversité et du développement durable.

Recommandation #4

La commission recommande d'approfondir l'analyse des vues d'un point de vue plus éloigné et de multiplier les différentes perspectives. Elle recommande également de considérer les risques liés à la pollution lumineuse générée par de futurs aménagements extérieurs et de nouveaux bâtiments. Les analyses de vues approfondies devraient également se faire en condition nocturne.

Recommandation #5

La commission recommande qu'une attention particulière soit apportée à l'aménagement des cours arrière et des toitures du parc immobilier du campus, du fait que ces dernières sont visibles à travers les perspectives uniques qu'offre celui-ci depuis la montagne.

Recommandation #6

La commission recommande à la Ville d'intégrer au règlement spécifique des dispositions en vue la gestion de la neige usée, notamment l'interdiction de sites de dépôt à proximité des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage.

Recommandation #7

La commission recommande à l'université :

- **d'intégrer aux bâtiments qui seront construits ou agrandis des concepts architecturaux permettant une gestion écologique de la neige;**
- **de rendre progressivement les infrastructures des stationnements de surface plus perméables à l'acheminement des eaux vers les bassins de rétention et à la filtration des eaux pluviales et de fonte de neige.**

Recommandation #8

La commission recommande à l'université :

- **d'aménager des toits et des plans paysagers favorisant la biodiversité et encourageant la vie faunique;**
- **de consolider les milieux naturels par la préservation de leur connectivité et des corridors de déplacement de la faune.**

Recommandation #9

La commission recommande à la Ville d'intégrer dans le règlement spécifique une disposition explicite relativement à la protection des écosystèmes et au rehaussement de la biodiversité dans le secteur de conservation et de mise en valeur écologique, de même que dans la coulée verte.

Recommandation #10

La commission recommande à l'université d'appliquer aux milieux naturels du campus les mêmes principes d'aménagement et de gestion que ceux en vigueur dans le parc du Mont-Royal.

Recommandation #11

La commission recommande à l'université :

- **de revoir périodiquement la cible de réduction de 10 % afin de l'accroître significativement;**
- **d'intégrer des critères d'aménagement écoresponsables lors de la réfection de chacun des stationnements de surface;**

de mettre des stationnements à la disposition des visiteurs de la montagne durant les fins de semaine.

Recommandation #12

La commission recommande à l'université :

- **de mettre en œuvre un plan d'entretien hivernal du réseau piétonnier et cycliste pour favoriser une mobilité active tout au long de l'année;**
- **d'aménager des sentiers pour les sports d'hiver sur le campus et de les connecter à ceux du mont Royal;**
- **de mettre ses installations et des services à la disposition des skieurs.**

Recommandation #13

La commission recommande à l'université :

- **de réaliser une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) pour la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement, en vue de l'aménagement d'espaces inclusifs, conviviaux et sécuritaires;**
- **d'associer à cette analyse les organismes experts en accessibilité universelle.**

Recommandation #14

La commission recommande à l'université d'intégrer les dernières évolutions en matière d'avancées technologiques et de recherche sur la résilience climatique dans la mise en application de son Plan directeur d'aménagement.

Recommandation #15

La commission recommande à l'université que le PDA présente des objectifs clairs et ciblés sur vingt ans en matière de réduction des GES, autant pour les transports que pour l'important parc immobilier du campus de la montagne et présente les mesures pour en assurer le suivi.

Recommandation #16

La commission recommande de ne pas donner suite aux projets de pavillons de la Faculté de musique et celui de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire, à moins :

- **d'une analyse concluante sur la mise en valeur et la protection des vues sur, vers et depuis les bâtiments et les paysages d'intérêt;**
- **d'une évaluation des impacts sur la capacité de charge des écosystèmes et la connectivité des milieux naturels entourant ces deux agrandissements;**
- **d'une réévaluation de l'emplacement du pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire;**
- **d'une évaluation des alternatives de volumétrie pour les deux projets de pavillons.**

Recommandation #17

La commission recommande à l'université de reconnaître l'importance culturelle et historique du mont Royal pour l'identité des peuples autochtones, et de mettre à contribution leurs savoirs traditionnels, notamment dans les dossiers des milieux naturels et de la biodiversité.

Recommandation #18

La commission recommande à l'université :

- *d'inviter les représentants autochtones à dialoguer dans un processus itératif d'inclusion et de partage;*
- *d'assurer leur participation à chacune des étapes significatives du développement du PDA;*
- *de convenir avec eux des domaines d'intervention et des projets significatifs pour eux;*
- *d'instaurer un comité des Premiers Peuples spécifique pour la mise en œuvre du PDA.*

Recommandation #19

La commission recommande à l'Université de Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal, de faciliter l'accessibilité au parc du Mont-Royal par des sentiers piétons à partir des stations de métro et du futur REM.

Recommandation #20

La commission recommande à l'université d'examiner toutes les mesures qui pourraient être prises pour faciliter l'accès des citoyens au campus, les attirer et leur permettre de vivre « l'expérience campus ».

Recommandation #21

La commission recommande à l'université de mettre en place un comité de bon voisinage et des mécanismes d'information pendant les travaux d'aménagement, afin de mitiger les nuisances et améliorer ses relations avec la communauté.

Recommandation #22

La commission recommande à l'université de faire un bilan périodique qui rende compte de l'avancement des réalisations du Plan directeur d'aménagement, et que ce bilan soit rendu public sur le site Internet de l'université.

Recommandation #23

La commission recommande à l'université d'accroître son implication au sein des différentes instances de concertation du quartier Côte-des-Neiges, ceci dans une perspective d'enrichissement mutuel.

Annexe 5 – Les potentiels d'agrandissement

Projets d'agrandissement	Secteur	Type d'agrandissement	Taux d'implantation total		Hauteur altimétrique totale (en mètres)	
			Existant	Projeté	Existante	Projetée
Pavillon de la Faculté de musique	A	Avec impact sur l'implantation au sol	22,2 %	28,2 %	132	154
Pavillon Marie-Victorin	B	Avec impact sur l'implantation au sol	35 %	39 %	107	125
Stationnement sous le Stade d'hiver	C	Avec impact sur l'implantation au sol Construction souterraine projetée Lien souterrain projeté	39,3 %	41,2 %	119/114	124/119
CEPSUM		Faible ou sans impact sur l'implantation au sol Lien souterrain projeté			113	148,2/135
Pavillon J.-A.-DeSève	D	Avec impact sur l'implantation au sol	21,8 %	23,8 %	132	137,4
Résidences étudiantes « C »		Faible ou sans impact sur l'implantation au sol			119	136,6
Polytechnique Projet 1	E	Avec impact sur l'implantation au sol	37,5	43,7	156	166/176
Polytechnique Projet 2		Construction souterraine projetée			148	156/161
Polytechnique Projet 3		Lien souterrain projeté			156	176
Stationnement et espace commercial sous le parvis du Pavillon Roger-Gaudry	F	Construction souterraine projetée	35,6	35,7	134	136
Pavillon J.-A.-Lévesque	G	Faible ou sans impact sur l'implantation au sol Lien souterrain projeté	39,3	40,2	150	171,8
Garage Louis-Colin	I	Faible ou sans impact sur l'implantation au sol	70,6	71,5	131	134/140
Pavillon de la Faculté de l'aménagement	N	Faible ou sans impact sur l'implantation au sol	25,1	26,4	123	127,6



LA MISSION

L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations publiques soient menées par une entité neutre et indépendante. Les rapports de consultation de l'OCPM incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.



 1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

 Téléphone : 514 872-3568

Suivez l'OCPM sur...



ocpm.qc.ca